

**PROCÈS-VERBAL**  
**de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 19 JANVIER 2023**

---

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Communautaire se sont assemblés Salle amphithéâtre du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine à Pompaire sous la présidence de M. Jean-Michel PRIEUR, **Président**,

Présents :

PERONNET Jany, BEAUCHAMP Claude, MARTIN Alexandre, BERGEON Patrice,  
CORNUAULT-PARADIS Chantal, PIET Marina, PROUST Magaly, ALLARD Emmanuel,  
BACLE Jérôme, CAQUINEAU Bernard, ALBERT Philippe, CUBAUD Olivier - **Vice-présidents**

AYRAULT Bérengère, BOUCHER Hervé-Loïc, BROSSEAU Ingrid, CHARTIER Mickaël,  
CHAUSSENEAUX Jean-Paul, CHOUETTE Laetitia, DENIS Joël, FERJOUX Christian, FEUFEU David,  
GAILLARD Didier, GAMACHE Nicolas, GILBERT Véronique, GUERINEAU Louis-Marie,  
GUICHET Alain, HERAULT Ludovic, HERVE Karine, JOLIVOT Lucien, LE BRETON Hervé,  
MALVAUD Daniel, MIMEAU Bernard, MORIN Christophe, PARNAUDEAU Guillaume,  
PARNAUDEAU Thierry, PILLOT Jean, PINEAU Jean-Louis, REISS Véronique, RIVAULT Chantal,  
ROBIN Pascale, ROY Michel, THIBAUT Catherine, TREHOREL Jean-Luc, VIGNAULT Laure,  
WOJTCZAK Richard - **Conseillers**

Délégués suppléants : PARNAUDEAU Jean-Marie suppléant de LHERMITTE Jean-François

Pouvoirs :

VOY Didier donne procuration à THIBAUT Catherine  
BARDET Jean-Luc donne procuration à DENIS Joël  
BRESCIA Nathalie donne procuration à GAILLARD Didier  
CHEVALIER Eric donne procuration à MORIN Christophe  
CHIDA-CORBINUS Cécile donne procuration à TREHOREL Jean-Luc  
GRENIOUX Florence donne procuration à PARNAUDEAU Guillaume  
GUERIN Jean-Claude donne procuration à PILLOT Jean  
PELLETIER Pierre-Alexandre donne procuration à PRIEUR Jean-Michel  
SABIRON Véronique donne procuration à ALLARD Emmanuel

Absences excusées : BEAU Marie-Noëlle, BONNEAU Bertrand, CLEMENT Guillaume,  
LARGEAU Sandrine, LE ROUX Liliane, MARTINEAU Jean-Yann

Secrétaire de séance : CUBAUD Olivier

Quorum : 32 (atteint)

Date de la convocation : 13 janvier 2023

Séance retransmise en direct sur la page Facebook publique de la Communauté de communes.

## **ORDRE du JOUR**

### **COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**

#### **DÉLIBÉRATIONS**

##### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

- 1 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
- 2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

##### **FINANCES**

- 3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
- 4 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENTS AP/CP - ACTUALISATION DES AP/CP EXISTANTES
- 5 - CIAS DE PARTHENAY-GÂTINE - SUBVENTION 2023

##### **RESSOURCES HUMAINES**

- 6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 7 - GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT EN 2023
- 8 - DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » - ANNÉE 2023

##### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 9 - RÉALISATION D'UN PÔLE TERTIAIRE – RÉSILIATION DU CONTRAT CONCLU AVEC DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT – APPROBATION ET VERSEMENT DES SOMMES RESTANT DUES

##### **JEUNESSES ET CITOYENNETÉ**

- 10 - CONSTRUCTION D'UN CENTRE ENFANCE JEUNESSE MAURICE CAILLON À PARTHENAY – APPROBATION DU LAURÉAT ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
- 11 - PROJET PÔLE ENFANCE JEUNESSE MAURICE CAILLON - DEMANDES DE SUBVENTIONS

##### **PETITE ENFANCE**

- 12 - ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE – ACOMPTE SUR SUBVENTIONS 2023

##### **PRATIQUES ET APPRENTISSAGE CULTURELS ET SPORTIFS**

- 13 - ÉCOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
- 14 - ÉCOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
- 15 - PROJET « ORCHESTRE À L'ÉCOLE » - INTÉGRATION D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE SAINT-PARDOUX-SOUTIERS AUX EFFECTIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE

## **TOURISME - VALORISATION DU PATRIMOINE**

- 16 - FLIP 2023 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS
- 17 - FLIP 2022 - APPROBATION DE LA LISTE DES GAGNANTS DU CONCOURS DE CRÉATION DE COURTS-MÉTRAGES D'ANIMATION
- 18 - FLIP 2023 - ADOPTION DE TARIFS

## **QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

- 19 - CENTRE AQUATIQUE GATINÉO ET PISCINE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD – AVENANT N°2 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION TECHNIQUE
- 20 - CENTRE AQUATIQUE GATINÉO ET PISCINE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ AU TITULAIRE DU MARCHÉ D'EXPLOITATION TECHNIQUE

## **VALORISATION ET GESTION DES DÉCHETS**

- 21 - FOURNITURE DE MATÉRIELS DE COLLECTE POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS - SIGNATURE DU MARCHÉ
- 22 - MARCHÉ DE LOCATION DE BENNES, CHARGEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE - LOT 6 « DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES » - APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N°1
- 23 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
- 24 - REPRISE DES LAMPES USAGÉES - CONTRAT AVEC ÉCOSYSTEM
- 25 - REPRISE ET VALORISATION DES HUILES USAGÉES - CONVENTION AVEC CYCLEVIA

## **QUESTIONS DIVERSES**

## SOMMAIRE

<b>AFFAIRES GÉNÉRALES.....</b>	<b>5</b>
1 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU .....	5
2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022 .....	5
<b>FINANCES.....</b>	<b>6</b>
3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL .....	6
3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGETS ANNEXES .....	33
4 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENTS AP/CP - ACTUALISATION DES AP/CP EXISTANTES .....	34
5 - CIAS DE PARTHENAY-GÂTINE - SUBVENTION 2023 .....	35
<b>RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>36</b>
6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS .....	36
7 - GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT EN 2023 .....	37
8 - DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » - ANNÉE 2023 .....	38
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>39</b>
9 - RÉALISATION D'UN IMMEUBLE TERTIAIRE – RÉSILIATION DU CONTRAT CONCLU AVEC DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT – APPROBATION ET VERSEMENT DES SOMMES RESTANT DUES.....	39
<b>JEUNESSES ET CITOYENNETÉ .....</b>	<b>41</b>
10 - CONSTRUCTION D'UN CENTRE ENFANCE JEUNESSE MAURICE CAILLON À PARTHENAY – APPROBATION DU LAURÉAT ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.....	41
11 - PROJET PÔLE ENFANCE JEUNESSE MAURICE CAILLON - DEMANDES DE SUBVENTIONS .....	47
<b>PETITE ENFANCE .....</b>	<b>48</b>
12 - ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE – ACOMPTE SUR SUBVENTIONS 2023.....	48
<b>PRATIQUES ET APPRENTISSAGE CULTURELS ET SPORTIFS.....</b>	<b>50</b>
13 - ÉCOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR .....	50
14 - ÉCOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT .....	50
<b>Monsieur Jérôme BACLE</b> poursuit avec les aides nécessaires au fonctionnement. ....	50
15 - PROJET « ORCHESTRE À L'ÉCOLE » - INTÉGRATION D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE SAINT- PARDOUX-SOUTIERS AUX EFFECTIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE....	51
<b>TOURISME - VALORISATION DU PATRIMOINE.....</b>	<b>52</b>
16 - FLIP 2023 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS.....	52

17 - FLIP 2022 - APPROBATION DE LA LISTE DES GAGNANTS DU CONCOURS DE CRÉATION DE COURTS-MÉTRAGES D'ANIMATION .....	53
18 - FLIP 2023 - ADOPTION DE TARIFS .....	54
<b>QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES .....</b>	<b>55</b>
19 - CENTRE AQUATIQUE GATINÉO ET PISCINE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD – AVENANT N° 2 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION TECHNIQUE.....	55
20 - CENTRE AQUATIQUE GATINÉO ET PISCINE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ AU TITULAIRE DU MARCHÉ D'EXPLOITATION TECHNIQUE .....	57
<b>VALORISATION ET GESTION DES DÉCHETS .....</b>	<b>59</b>
21 - FOURNITURE DE MATÉRIELS DE COLLECTE POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS - SIGNATURE DU MARCHÉ.....	59
22 - MARCHÉ DE LOCATION DE BENNES, CHARGEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE - LOT 6 « DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES » - APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 .....	61
23 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION.....	62
24 - REPRISE DES LAMPES USAGÉES - CONTRAT AVEC ECOSYSTEM.....	65
25 - REPRISE ET VALORISATION DES HUILES USAGÉES - CONVENTION AVEC CYCLEVIA .....	66
<b>QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>67</b>

**ANNEXES** : DIAPORAMAS PROJETÉS EN SÉANCE

**Monsieur le Président** salue les membres du Conseil communautaire, ouvre la séance. Il présente ses meilleurs vœux à l'ensemble du Conseil communautaire.

**Monsieur le Président** énumère les absences et procurations.

Olivier CUBAUD est désigné secrétaire de séance.

## INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

### SERVICE « Enseignements artistiques »

**Monsieur Jérôme BACLE** souhaite partager une information concernant un Méli Concert. Il s'agit, traditionnellement de soirées à l'école de musique intercommunale qui souhaite présenter les travaux et progrès des élèves. L'originalité du rendez-vous est que la Communauté de communes expérimente le renforcement des liens avec les associations qui propose de l'enseignement musical dans le territoire et la MPT de Saint-Aubin-le-Cloud viendra présenter, avec son groupe d'adolescents, le Steel drum. Il s'agit donc, d'un rendez-vous régulier renforcé par un partenariat avec un acteur du territoire.

### SERVICE « Tourisme et Patrimoine »

**Madame Marina PIET** informe que, dans le cadre du remplacement de Benoît GIRARD sur le service patrimoine, un recrutement a été réalisé en partenariat avec la DRAC. Deux candidates se sont présentées, c'est Émilie BIRAUD qui a été retenue en ayant brillamment passé son entretien. Elle travaille au service patrimoine depuis 2012, elle est diplômée de l'école du Louvre de Paris. Les élus lui souhaitent une belle réussite à ce nouveau poste, qu'elle intégrera le 1<sup>er</sup> février.

O  
O O  
O

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 1 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance :

- Des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations d'attribution, dont la commande publique,
- Des délibérations prises par le Bureau communautaire.

**Monsieur le Président** demande s'il y a des observations ou des questions à ce sujet, il n'y en a pas, Monsieur le Président remercie l'assemblée.

### 2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance de conseil communautaire du 15 décembre 2022.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

*Arrivant à 18h40, Madame Laure VIGNAULT n'a pas pris part au vote des sujets n<sup>os</sup> 1 et 2.*

*Arrivant à 18h44 et quittant la séance à 21h26, Madame Ingrid BROSSEAU n'a pas pris part au vote des sujets.*

*Arrivant à 18h46, Madame Bérengère AYRAULT n'a pas pris part au vote des sujets n<sup>os</sup> 1 et 2.*

*Arrivant à 18h49, David FEUFEU n'a pas pris part au vote des sujets n<sup>os</sup> 1 et 2.*

*Arrivant à 18h59, Madame Pascale ROBIN n'a pas pris part au vote des sujets n<sup>os</sup> 1 et 2.*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **FINANCES**

### **3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

**Monsieur le Président** invite Monsieur Olivier CUBAUD à présenter le budget primitif 2023.

**Monsieur Olivier CUBAUD** salue l'assemblée, et présente ses meilleurs vœux aux élus. L'adoption du budget est un moment important dans la vie de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu, il y a peu. Un débat fourni, parfois passionné et qui a conduit à proposer le budget présenté ce soir, avec des évolutions assez sensibles. Tous l'ont ressenti, nous sommes sur une année 2022 particulièrement complexe. Il a l'impression de dire cela tous les ans puisqu'il y a eu l'année du Covid, l'année de l'après-crise, l'année de la crise de l'énergie, l'année de la guerre en Ukraine... en tout cas une période qui n'a pas toujours été sereine. Monsieur CUBAUD avoue n'avoir pas été toujours serein lui non plus, voire anxieux. Anxiété qu'il a largement partagée avec ses collègues et avec les élus. Des travaux ont permis de faire évoluer le document, d'entendre les élus, d'entendre les préoccupations sur les capacités de la collectivité à porter ses projets, à continuer à développer le territoire. Des inquiétudes que Monsieur CUBAUD juge légitimes et qui demandent à travailler de façon serrée. Il présente ses excuses si parfois il peut y avoir de la confusion sur des évolutions de chiffres, mais il y a eu aussi à prendre en compte des éléments sur le bouclage de l'année 2022, plutôt meilleurs d'ailleurs que ce qu'ils craignaient, mais mieux vaut un excès de prudence qu'un excès d'imprudence. Et ce soir, il présente le budget avec un optimisme parcimonieux. Avant de commencer cette séance, qui s'annonce riche et qui suscitera des débats, il souhaite remercier Michèle HÉRAULT, Directrice du Service financier, présente ce soir, pour laquelle il s'agit du dernier budget qu'elle va voir voter, le dernier sur lequel elle a travaillé avec le dévouement et la loyauté qu'on lui connaît, avant son départ à la retraite. Monsieur CUBAUD a beaucoup appris lors de ces quelques années de travail avec elle. Et il tenait à saluer cela.

Il voulait également saluer l'implication des agents de la collectivité, car, quand en cours d'année, ils ont senti que l'exercice allait être compliqué à boucler, ils ont mis les deux pieds sur le frein et ont sollicité chaque agent, dans l'exercice de son métier, pour ne pas dépenser tout ce qui avait été voté ; Alors que déjà, ils savent que sur des projets nouveaux, ils ont du mal à assumer de nouveaux moyens. Chacun l'a fait avec bonne volonté, sans doute avec résignation, mais ça a porté ses fruits, il y reviendra un peu plus tard. Monsieur CUBAUD voulait également remercier les membres du Bureau, mais plus largement, les élus communautaires pour ce travail, cette implication dans cette collectivité, et les membres de la commission « finances et optimisation financière » qui n'ont pas « chômé ». Il y a parfois eu de longues séances, mais c'est la vie, et il reste persuadé, comme il l'a toujours dit, que le budget, c'est l'exercice collectif, s'il en est, parce que c'est ce qui trace la route et donne les moyens et que tout ce qui procure du débat, finit par améliorer la copie.

Lui et ses collègues du Bureau vont essayer d'expliquer les évolutions entre le DOB et le budget présenté et à son sens, ils sont dans l'esprit de la loi, car s'il y a un débat d'orientation budgétaire, c'est pour tenir compte de ce débat. Il pense que ce n'est pas le cas partout en France et tout le temps de considérer que le DOB est l'antichambre du vote du budget et qu'il est quasiment prêt, que le débat a lieu avant parce qu'il faut le faire, et que la copie est présentée un mois après. Pour lui, ce n'est pas tout à fait cela.

La présentation va se faire à plusieurs voix. Monsieur CUBAUD rappelle que ce n'est pas le compte administratif qui est voté ce soir, ce n'est pas le bilan de l'année 2022, mais pourtant, 2022 éclaire 2023. Il sera donc, intéressant, assez rapidement, d'évoquer ce qui a été fait cette année, en réalisations, mais également tous les axes de travail qui ont pu être portés sur : l'énergie, sur l'organisation des services de façon à mieux maîtriser la machine qui a un budget de fonctionnement assez important, de façon à pouvoir garder des marges de manœuvre pour financer les investissements. La présentation va donc se faire à plusieurs voix.

**Monsieur Alexandre MARTIN** indique que les faits marquants, notamment sur le fonctionnement, c'est la création d'un service jeunesse. Jeunesses au pluriel, puisque dans le cadre du parcours du jeune enfant, toute la partie accueil de loisir a rejoint un nouveau service qui a été créé. Avant la partie jeunesse 15/30 ans était portée par le service « Territoire et proximité ». Ce qui montre l'ambition de la collectivité sur cette partie, en mettant en place ce tout nouveau service piloté par Isabelle SOTO. Sur les projets d'investissement, il y avait les ouvertures précédemment des campus de Ménigoute et de Thénézay, celui de Secondigny a été inauguré en fin d'année, en même temps que « Pomm'Expo » avec beaucoup de monde présent et des jeunes qui étaient là pour mettre en valeur tout l'accompagnement qui leur est destiné. C'est l'avancée du campus de Parthenay avec tout ce qui va avec, avec l'implication de tous les acteurs dans la construction de ce projet. C'est un poste de référent jeunesse qui a été conforté. Monsieur MARTIN rappelle qu'au tout départ, il y avait deux postes de référents jeunesse, jusqu'en 2020 sur le secteur Parthenay-Gâtine et aujourd'hui, ce sont quatre postes. Avant, il y avait quatre mi-temps, et aujourd'hui, ce sont quatre ETP, sur chaque territoire, portés par quatre structures différentes. Il y a tout un travail de réseau qui est fait et ils ont pu constater que ça confortait dans plein de belles choses, notamment, tout le travail fait sur la coordination de la journée citoyenneté avec un peu plus de cent jeunes présents ce jour-là. Ensuite, sur la partie un peu plus « accueil de loisirs », ça a été la continuité sur l'organisation des séjours labellisés « Colos apprenantes » et également tout l'accompagnement fait au niveau des adolescents, les rencontres parents/ados. Ils ont pu aller un peu plus loin dans ce domaine et ça va continuer sur 2023, avec des programmes d'investissement et surtout la confirmation que ce service soit mis en place pour les jeunes du territoire.

**Monsieur le Président** ajoute, concernant les séjours « Colos apprenantes » ou la labellisation AVIP, que ce sont aussi des projets pour lesquels, sans dévoyer ce qui se faisait auparavant mais plutôt en le confortant, ils ont pu obtenir des financements complémentaires, de façon à améliorer les recettes et ils en reparleront tout à l'heure.

**Monsieur Jérôme BACLE** évoque la « Petite enfance » (*pour le compte de sa collègue Chantal CORNUAULT-PARADIS victime d'une extinction de voix*) et rappelle des temps très forts, des débats en commission générale qui ont été présentés puis débattus et qui ont amené à organiser le réseau des relais « Petite enfance » et puis un temps très important qu'est la labellisation AVIP qui est unique dans le département et a fait la une de la presse nationale. C'est une continuité mais aussi une amélioration des services aux usagers.

Ce qui a caractérisé le secteur des parcours éducatifs et apprentissages, c'est la signature et la validation par les partenaires et un maximum d'acteurs locaux d'un projet éducatif local et d'un plan « mercredi ».

Concernant la ludothèque, la médiathèque, l'école de musique et le service des sports, Monsieur BACLE préfère insister sur ce projet éducatif local et la manière dont il teinte la conduite de leurs actions. L'équité territoriale est au cœur de leurs préoccupations, ils l'ont réaffirmée, la coopération et l'innovation également, à travers les projets qui sont présents au niveau des établissements d'enseignement et du service des sports. La collectivité est vraiment dans cette dynamique avec la grande visibilité à venir du partenariat avec le Cap-Vert (*Ndlr : dans le cadre des Jeux Olympiques 2024*) qui offre une singularité au territoire.

**Monsieur Philippe ALBERT** explique que dans le domaine scolaire, quelques toitures ont été refaites, mais il voudrait souligner la réhabilitation de sanitaires de l'école d'Azay-sur-Thouet, car ce sont des employés de la collectivité qui ont réalisé les travaux. Ce n'est pas commun, ce sont des choses qu'ils faisaient auparavant faire par des entreprises extérieures.

Ensuite, la construction d'une école temporaire à Pompaire, à la suite d'un incendie, n'était pas prévue, mais là aussi, l'élu souligne la réactivité des agents, qu'ils soient scolaires ou techniques, parce qu'ils sont allés à une vitesse assez phénoménale avec des enseignants qui étaient sous le choc. Il remercie également Jean-Paul CHAUSSONEAUX, maire de Pompaire, et son équipe, car les élus de Pompaire ont aussi bien aidé dans cette opération.

Concernant la réorganisation des locaux de l'école Jules Ferry, tout a été mis en place fin d'année dernière comme prévu pour la partie scolaire et ensuite pour les associations en début de cette année. Là aussi, les services ont été très réactifs, malgré la charge de travail qu'a représenté la mise en place de l'école temporaire de Pompaire.



**Monsieur Jérôme BACLE** ajoute, qu'à travers ces différentes lignes, les élus perçoivent aussi tous les fonds extérieurs qui sont sollicités auprès du Pays de Gâtine, auprès des partenaires avec le CARUG, avec le Ministère de la Culture, avec les associations locales. Monsieur BACLE reprend l'exemple du partenariat avec le Cap-Vert pour illustrer les opportunités dont il faut se saisir pour réussir à mener à bien des projets, soit à moindres coûts, soit avec des appuis financiers de partenaires que la collectivité continue de fidéliser puisqu'ils sont, de longue date, proches de la communauté de communes.

**Monsieur Emmanuel ALLARD** souhaite dire un mot sur l'équipement informatique. Comme le disait Jérôme BACLE, la collectivité a participé à des projets pour aller chercher des financements et ils ont pu, comme cela équiper à nouveau des écoles. Ce remplacement de matériel informatique est toujours quelque chose qui est pensé avec une écoconception. C'est-à-dire que s'ils achètent du neuf, ils pensent toujours à recycler en 2<sup>ème</sup> vie tout ce qui est remplacé, pour voir jusqu'à quel niveau il peut être utilisé et ils ne se séparent des appareils obsolètes que vraiment s'ils sont en fin de vie et qu'ils ont exploité toutes leurs potentialités et souvent, ce sont des dons proposés à d'autres structures qui en auraient besoin. Ils essayent de penser au remplacement de matériel dans une approche écologique.

**Monsieur Olivier CUBAUD** concernant la partie coopération territoriale et sur la partie ressources humaines et intendance, dans les faits marquants, sur l'année 2022, il y a eu :

La création du service intendance ;

La mise en place du protocole sur le télétravail, après la période de Covid, donc télétravail institutionnel ;

Un fait marquant et important pour les agents, l'augmentation du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> juillet, même s'ils savent que d'un point de vue budgétaire, ce n'est pas neutre, mais néanmoins important dans un contexte d'inflation ;

La revalorisation du SMIC et un travail d'optimisation mené sur la gestion des ressources humaines.

En matière de finances, les faits notoires et marquants et souvent indépendants de la volonté de la collectivité ont été :

L'augmentation du coût de l'énergie ;

L'augmentation de l'alimentation ;

L'augmentation des matières premières ;

L'augmentation des fournitures ;

L'augmentation des prestations... ils ont eu beaucoup de sollicitations, y compris de partenaires, sur des avenants modifiant des marchés dans le contexte de forte inflation ;

Un travail de fond collectif avec les services et responsables de service sur le pilotage et le suivi des budgets avec des indicateurs qui ont été mis en place pour avoir une vue, la plus panoramique possible. Ils ont coutume de dire que le budget d'une collectivité est un gros paquebot, il est important de voir un peu partout, de cette vigie-là.

**Monsieur Patrice BERGEON** aborde le sujet sur le service déchets. Il rappelle que l'année a été une année de transition entre les gros travaux de déchetteries qui se sont terminés en 2022. Ça a été aussi un moyen pour les agents de s'approprier cette nouvelle structure qui a été construite.

Il y a eu également la mise en service d'un nouveau logiciel métier pour la gestion des bacs roulants qui a été réalisée en mars 2022, pour remplacer un logiciel défaillant que possédait la collectivité et qui a provoqué beaucoup de retards dans cette gestion.

Et comme l'élu l'a déjà présenté, la poursuite de la distribution des composteurs individuels à titre gratuit pour certains et payants pour d'autres. C'est le début d'un gros travail, notamment par rapport aux biodéchets qui sera poursuivi en 2023 pour entrer dans le vif du sujet et préparer l'année 2024.

La représentation dans les instances telles que le SMITED, Uni'Tri et le SMC, représente beaucoup de travail, parce que de gros projets s'annoncent et il faut les suivre de près.

**Monsieur Emmanuel ALLARD** rappelle les faits marquants concernant le service commun informatique (Mise en place du projet de service, poursuite de la dématérialisation des procédures internes, accélération des outils pour le télétravail). Monsieur ALLARD souligne tout particulièrement qu'en 2022, le service informatique a connu un gros changement, puisque le DSI historique François FOUILLET a pris sa retraite et le service a été réorganisé avec le nouveau DSI : Alexandre HÉNIC, ce fut un gros challenge, car beaucoup de choses reposaient sur les épaules de François et la transition s'est faite en douceur pour avoir un travail en continu et avec Alexandre HÉNIC, la collectivité a maintenant quelqu'un qui a pris

pleinement possession de ce service qui est à même de proposer des évolutions et une belle structure sur le travail qui se met en place. Avec une approche forcément différente, mais qui est dans la continuité, c'est-à-dire qui apporte un maximum de services à l'ensemble des usagers.

**Madame Marina PIET**, concernant le service tourisme et patrimoine, indique qu'il a proposé en 2022 un programme riche en animations. Le bilan sera présenté en Conseil communautaire.

Des actions diversifiées autour de :

L'exposition du CIAP : le vitrail, l'art de la couleur. Une belle saison riche en animations ayant attiré un public nombreux ;

L'inauguration d'une base VTT dans le cadre de la stratégie touristique d'activités de plein air.

Concernant le FLIP : une très belle édition a eu lieu en 2022, avec un retour à un festival hors Covid et avec un nombre d'éditeurs de jeux en augmentation et une très belle fréquentation.

**Monsieur Claude BEAUCHAMP** salue l'assemblée et explique que concernant le développement économique, il y a la gestion des zones : la zone de Secondigny qui est maintenant complète. Trois terrains vont pouvoir être revendus qui ne faisaient pas partie de la zone, mais qui vont venir en complément.

Sur la zone de la Bressandière, il y a la construction de la station de gaz par SEOLIS ;

REXEL également, construit un bâtiment ;

Et la collectivité a eu l'occasion d'inaugurer les structures de l'ADAPEI (la Blanchisserie) ;

Des visites d'entreprises ont été organisées sur Thénézay, Azay-sur-Thouet... avec Monsieur le Président.

Concernant la partie plus agricole, ils ont travaillé sur la valorisation du site du Champ de Foire et sur le forum qui a eu du succès. À la suite du forum, il y a eu deux projets bénéficiant du dispositif régional des usines du futur. Et au niveau de l'énergie, ils travaillent sur des commandes groupées avec les communes, pour travailler sur les énergies renouvelables, en particulier, sur le photovoltaïque.

Enfin concernant l'aménagement du territoire, une inter-commission a été organisée autour du PLUI au cours de laquelle les participants ont travaillé sur les énergies renouvelables, à La Peyratte, la semaine précédente.

**Madame Magaly PROUST** indique que sur le pôle solidarités, elle a eu l'occasion à deux reprises en commission générale de présenter en détail, le travail fait au sein du CIAS. Pour le redire brièvement, ils ont continué à travailler sur l'optimisation des services, à mettre en lien avec le travail sur le plan de retour à l'équilibre qui a été travaillé à la rentrée autour de quatre axes :

L'optimisation fiscale dans le traitement des contrats de travail ;

La diminution des coûts de structure avec la suppression d'un certain nombre de postes et de missions ;

La diminution des temps qualifiés d'improductifs ;

La remise en ordre de l'indemnisation des kilomètres.

Ils se sont réunis avec les homologues des CIAS publics du Département, avec une rencontre tous les deux mois qui permet de s'enrichir des bonnes pratiques des uns et des autres.

2022 a aussi été l'année de la labellisation du service polyvalent de soins à domicile, ce qui veut dire une reconnaissance du panel de services proposés par le CIAS, qu'ils soient infirmiers, ou d'aide à domicile.

Et c'est aussi l'année, des échanges amorcés avec le Département sur les nouvelles modalités de financement des services d'aides à domicile impulsés par l'État et tout ce travail, du moins l'espère-t-elle, va porter ses fruits sur l'année 2023.

**Monsieur Olivier CUBAUD** explique que là, ils viennent de présenter l'essentiel, ou les faits marquants des actions portées sur 2022. Il aurait aimé insister sur un travail spécifique qui est aussi très en lien avec le budget, puisqu'ils savent que garder des marges de manœuvre pour investir sur le territoire, c'est aussi pouvoir améliorer la gestion du fonctionnement, de rationaliser, mais pas rationner. L'année 2022 a été mise à profit pour un certain nombre de travaux : en mesure d'urgence, ça a été la sollicitation de tous les services pour réduire ou redimensionner leurs dépenses dès le mois de juin. Dès qu'ils ont senti que 2022 risquait d'être compliqué à boucler, avec pour objectifs de diminuer les dépenses prévues, donc inscrites, d'au moins 5 %.

Il y a eu un travail également sur la réduction et la mise en commun partielle du parc de véhicules puisqu'il y avait beaucoup de véhicules attribués individuellement, et donc, un nombre de kilométrages qui était parfois faible. Et donc, l'idée d'en avoir moins, mais d'avoir un système de gestion partagée, comme ça se fait à beaucoup d'endroits pour réduire ce poste de charge courante ;

Une formation qui a été menée sur l'innovation frugale, l'idée est de faire évoluer l'orientation d'un service ou améliorer son efficacité, ce n'est pas qu'une question de moyens supplémentaires, mais d'une organisation du travail différente.

La mise en place d'indicateurs, à terme, sur les délais, sur l'absentéisme, sur les demandes en cours, avec une palette plus large de vision de la vie de la collectivité.

Des mesures prises sur la stabilité des effectifs RH et pas de nouveaux recrutements sur la collectivité.

Là, c'était l'organisation, l'autre volet, évidemment majeur sur l'impact de 2022, c'est cette crise de l'énergie. Elle n'est pas ponctuelle cette crise de l'énergie, elle est apparue là, mais elle était pressentie. Il y a eu un défaut d'anticipation, mais pas forcément localement plutôt nationalement. Ce n'est pas que conjoncturel et c'est un travail durable à mener sur l'énergie, de façon à avoir une consommation frugale de l'énergie. Donc, un pilotage serré, avec la mise en place d'un point interservices tous les quinze jours, depuis le mois de septembre. Ils ont des comptes-rendus très précis sur les actions plus ou moins importantes qui sont menées. Des démarches de sensibilisations et d'informations, car ils mesurent parfois ce qu'un poste représente financièrement et donc, ensuite, des évolutions techniques avec suivi des compteurs et des rapprochements avec les fournisseurs.

Tout cela mis bout à bout, c'est ce qu'ils devraient faire au quotidien, a eu un effet important, c'est-à-dire qu'alors qu'ils pensaient que le poste énergétique, sur l'année 2022 allait exploser et que la dépense allait largement dépasser le budget prévisionnel, ils terminent sur des chiffres provisoires, mais quasiment définitifs sur ce poste-là, sur un bilan où le coût de l'énergie, le total des dépenses, est légèrement inférieur à ce qui avait été inscrit au budget prévisionnel. Ils ont joué de chance, la météo a été favorable à certains moments et a permis d'économiser, mais ce n'est pas que la chance de la météo et il ne faut pas compter que sur cela. Mais s'ils terminent l'année plutôt mieux que ce qu'ils craignaient, c'est aussi parce que sur ce poste énergie, ils terminent dans l'épure du budget prévisionnel de 2022.

Autre travail mené, c'est celui sur le coût des fournitures et les matières premières avec l'ensemble des fournisseurs, mais également avec un travail important sur DALKIA qui est un des montants très importants pour la collectivité, avec un dossier qui a pu être soldé, plutôt avantageusement, même s'il a fallu « montrer les crocs, rouler des mécaniques ou hausser la voix », Monsieur CUBAUD n'a pas participé aux discussions, mais il sait que ça s'est parfois situé à ce niveau-là. En attendant, une porte de sortie honorable a pu être trouvée avec eux. Et ils minimisent l'impact financier de ce contrat.

En toile de fond de tout cela, le débat, ils ont pu l'avoir, ici en Bureau, il n'a pas été porté au niveau de l'ensemble du Conseil communautaire, mais ils auraient pu, comme d'autres collectivités l'ont fait en disant : « Ça va être compliqué, on réduit les services, on ferme des équipements, on ferme les piscines à certains moments ». La collectivité a tenu bon, les équipements sont restés ouverts, il y a eu un travail fait sur les températures. Car, partout, dans les Deux-Sèvres comme ailleurs, ça a été souvent la solution qui a été proposée. Et donc, pour l'attractivité des territoires, pour la qualité de vie des habitants, l' élu pense avoir réussi au moins, sur cet exercice 2022, il espère qu'il en sera de même pour 2023 et les années à venir, à maintenir ces services et il pense qu'ils peuvent s'en féliciter.

Il n'y a pas de budget sans chiffres. Quand ils ont adopté le budget 2022 sur les dépenses pressenties, ils étaient à 23,19 M€, sur le résultat provisoire de clôture, le compte administratif n'étant pas bouclé, ils terminent sur des dépenses à un peu plus de 25 M€.

C'est le cas pour les recettes également : ils partaient d'un prévisionnel de 24,27 M€ et ils terminent l'année avec des recettes réelles de fonctionnement de 25,7 M€.

Sur ce résultat, l'équilibre est plutôt bon.

Sur l'investissement, le budget prévisionnel était de 3,7 M€, il termine sur une réalisation à 2,9 M€, ce n'est pas spécifique à l'année 2022, ça a été vrai sur l'ensemble des exercices budgétaires avant celui-là et depuis très longtemps, où, pour des raisons, parfois de marchés, d'organisation de travaux, d'imprévus, on termine sur une réalisation plus faible que le budget prévisionnel.

Monsieur CUBAUD cite ce chiffre, parce que 2,9 M€, c'est ce qui a été réalisé cette année, et c'est à peu près ce qui est prévu, voir même légèrement moins sur l'exercice 2023. S'il le dit, c'est que ça renvoie au débat qu'ils ont pu avoir sur les orientations budgétaires où ils étaient sur un format un peu plus haut, mais les élus ont attiré l'attention de l'exécutif sur le fait que ça allait peut-être être compliqué à financer, sans devoir recourir fortement à l'emprunt. La copie a donc été revue sans annuler de projet, mais en les revoyant, en les étalant, en les décalant de façon à avoir, sur cet exercice encore incertain de 2023, un niveau d'investissement qui permet de parler d'avenir du territoire, mais qui ne perturbe pas les grands équilibres.

Évidemment, les recettes d'investissement suivent l'effet et sont plus faibles que celles inscrites au budget prévisionnel par rapport à la réalisation.

Tout cela, on en parle beaucoup et c'est logique puisque c'est un ratio qui est suivi de près et dont ils savent que sur la collectivité, il n'est, structurellement, pas très important. Et il le reste, il ne s'agit pas de dire que tout est rose et que la situation est miraculeuse. Loin de là et ça ne garantit pas complètement une sérénité d'avenir.

La collectivité avait un autofinancement brut qui était dans le budget prévisionnel estimé à 1,08 M€ et ils termineraient l'année, selon un chiffre provisoire, à 1 183 000 €. Donc, une CAF brute légèrement supérieure au BP 2022. Il en est de même pour la CAF nette puisqu'ils étaient sur 387 000 € et ils termineront à 482 000 €, ce n'est pas énorme. Si on se réfère à l'année 2021, où ils étaient à plus de 1 M€, mais c'était l'année où avait été décidée une augmentation des taux de fiscalité, ce qui avait donné un surplus de recettes de 500 000 €, qui s'est érodé en raison de la crise, en raison de dépenses supplémentaires. Donc, le montant n'a pas été « mangé », mais s'ils n'avaient pas eu le courage d'augmenter les taux, la situation aujourd'hui serait bien plus périlleuse. Ils verront un peu plus loin que pour le budget prévisionnel 2023, ils sont sur une capacité d'autofinancement brute et nette, à peu près dans l'étiage de ce qu'ils auraient réalisé en 2022. L' élu ajoute que ce qui sera intéressant et ils le verront un peu plus loin, ça sera de comparer de BP à BP, mais aussi de comparer la réalisation 2022, qui a été singulière parce qu'augmentation des RH, augmentation de l'énergie, même si ce n'est pas l'année la plus impactante. Ils verront qu'ils construisent 2023 sur quelque chose qui est assez proche en volume de ce qu'a été 2022. Ce qui n'est pas une mince affaire, puisque malgré tout, même si l'inflation ralentit, elle reste encore sur des taux plutôt supérieurs aux années précédentes.

Monsieur CUBAUD insiste sur le côté provisoire des résultats, mais il fait remarquer qu'ils savent aujourd'hui, qu'ils ne sont pas loin d'avoir tous les éléments et qu'ils terminent sur un déficit de fonctionnement, ce qui n'est jamais bon, de 648 000 €. Il faudrait avoir un excédent de fonctionnement et le meilleur excédent de fonctionnement qu'ils pourraient avoir serait celui qui permettrait d'investir pour des années.

Mais sur ces 648 000 €, ils ne retrouveront pas un certain nombre de dépenses.

2002 a été aussi l'apurement d'un certain nombre de dossiers qui auraient pu être lourds pour l'avenir :

L'indemnité pour SODERIF ;

L'indemnité de ce que la collectivité devait à Deux-Sèvres Aménagement pour des travaux retravaillés d'une autre façon ;

Ils ont également en dehors de l'apurement dû dans le cadre du transfert de la compétence au SMEG Assainissement, fait un versement d'un peu plus de 264 000 €.

Rien que ces trois dossiers, ça représente un peu plus de 700 000 €. S'ils n'avaient pas eu ces opérations un peu exceptionnelles, sur l'exercice budgétaire, ils termineraient avec un fonctionnement équilibré.

Ce qui en est n'est pas suffisant pour dégager des marges, mais qui n'est pas préoccupant, comme ils auraient pu le craindre.

Concernant l'investissement, ils terminent sur un chiffre positif, et finalement, le cumul des deux, fait qu'ils sont à -163 000 €, ce qui, sur un budget de 25 M€, est « quelque chose de plat ».

Ce n'est pas notoirement différent pour les budgets annexes d'autant que depuis qu'il n'y a plus la compétence assainissement, ça représente 4 ou 5 % du budget total. Et là, on retrouve un déficit de fonctionnement, et donc, un excédent d'investissement avec un cumul de 209 000 €.

C'est une situation qui est peut-être moins alarmante que ce qui a pu être évoqué. Monsieur CUBAUD a coutume de dire que dans ce sens, c'est mieux que dans l'autre. Il est prudent à un moment du débat de se dire : « Ça va être chaud de construire le budget, soyons prudents, soyons mobilisés. » Et finalement, souvent et de plus en plus, il y a, sur les fins d'années, de bonnes ou de mauvaises nouvelles, mais en tout cas des chiffres qui dans les derniers jours de l'année, font, assez sensiblement modifier les grands équilibres. Il était en Bureau la semaine dernière et en cours de Bureau des chiffres avaient évolué. L' élu estime « qu'ils s'en tirent plutôt bien » parce qu'ils ont travaillé tous ensemble, et une fois de plus, il salue le travail et la mobilisation des agents de la collectivité.

Concernant les propositions, elles sont synthétiques, il y a des documents bien plus complexes. Quelques éléments d'abord, sur le cadre que s'est fixé la collectivité pour la construction du budget 2023 :

- Travailler avec la garantie d'un service public de qualité, ce qu'il a évoqué et réalisé en 2023, ce qu'ils ont pu faire en 2022, et dire que Parthenay-Gâtine continue à proposer à ses habitants un service public qui donne envie de continuer à vivre ou de venir vivre sur le territoire ;

- Contenir est indispensable, et ils devront « y mettre le paquet », y compris en investissant aussi sur ces éléments-là, il faut que durablement, ils puissent contenir la hausse des coûts énergétiques. D'un point de vue financier, mais aussi d'un point de vue militant parce qu'il faut aussi que la collectivité prenne sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique et mieux travailler sur l'énergie en fait partie. De plus, quand ça améliore la situation financière, ils peuvent être doublement contents ;
- Rechercher des investissements productifs, Claude BEAUCHAMP l'a évoqué tout à l'heure, s'ils ne vont pas chercher de nouvelles recettes, s'ils ne font que des investissements qui génèrent du fonctionnement ou du surcroît de fonctionnement, ils n'amélioreront pas les équilibres. Il faut aussi avoir cet œil vigilant et privilégier les investissements qui rapportent ;
- Maintenir le niveau des taux d'imposition. Pour Monsieur CUBAUD, il n'y a pas de sujet tabou. Peut-être seront-ils, à un moment, amenés à redébattre de cette question, mais ce n'est pas le cas pour le budget 2023, il ne sait pas si ça sera le cas pour les budgets suivants. En tout cas, c'est l'objectif qu'ils continuent à se donner, sachant qu'il y a déjà eu une augmentation. Il rappelle que ce qui les sauve, dans un contexte inflationniste à 6 ou 7 %, c'est aussi parce que les bases fiscales augmentent de 7,1 %. Il y aura donc, mathématiquement, une hausse de l'imposition sur les feuilles des contribuables. Ça ne sera pas dû aux taux et au contexte local, mais ça sera simplement, l'évolution des bases fiscales qui apportent des recettes à la collectivité ;
- Maîtriser la dette. Ce qui a été fait sous cette mandature comme ça a pu être fait sous d'autres mandatures ne pas sacrifier l'avenir en actionnant tout de suite le levier de la dette pour répondre à la crise. Ça peut arriver, peut-être que ça arrivera à un moment, de façon très ponctuelle, mais aujourd'hui, la collectivité reste vigilante sur cette responsabilité, qui est de ne pas trop engager les générations suivantes sur une dette qui leur serait laissée « en cadeau » ;
- Optimiser le parc immobilier et le patrimoine communautaire : il y a déjà eu des éléments, des discussions sont en cours, c'est un travail à continuer qui peut générer des diminutions de charge de fonctionnement ;
- Renforcer la coopération avec les communes, de façon générale, mais peut-être aussi des discussions qu'il y aura peut-être à ouvrir sur des partages de richesses entre communes et intercommunalités, il faut qu'il y ait la possibilité de se regarder collectivement et de décider collégalement ;
- Poursuivre la réflexion sur les statuts : il y a déjà eu des évolutions, il y en aura d'autres. Aujourd'hui, elles ne créent pas de richesses, en tout cas, pour l'avenir, il faudrait arriver à ajuster ces compétences : il y a les attributions de compensation, qui redonnent les moyens, mais en tout cas, ça neutralise des compétences qui ne sont pas forcément à la bonne échelle sur la collectivité et qui, à long terme, susciteraient des dépenses supplémentaires.

Ce sont des mots, mais derrière ces mots, il y a aussi des actions.

Avant de donner la projection et la traduction concrète, ce qu'ils vont faire de façon un peu différente des budgets précédents, où ils donnaient la proposition budgétaire et à la fin ce que ça allait permettre de faire. Là, ils vont essayer d'inverser, selon la même méthode qu'ils viennent d'employer pour faire le bilan, à savoir, de faire état des projets, des commissions, des élus dans leur délégation et que chacun présente un peu ce qu'il y a dans les cartons.

Les tableaux, les chiffres qui seront présentés ensuite, seront la transcription de ces projets.

**Monsieur Alexandre MARTIN** explique que sur la partie jeunesse, cette année, il y aura, bien sûr, le lancement des travaux du campus de Parthenay, ça sera l'investissement majeur de cette année 2023 et ensuite, il y a tous les dispositifs d'accompagnement pour les jeunes qui ont été créés, mis en avant, de nouveaux arrivent, il pense notamment au « soutien à l'initiative jeunes », au dispositif « argent de poche » qui sera présenté juste après, la « journée citoyenneté », le « BAFA citoyen » c'est-à-dire l'accompagnement financier des jeunes qui souhaitent passer leur BAFA. Tous ces dispositifs qui aident les jeunes. Si le budget est voté, il y aura également l'accompagnement des postes de référents jeunesse sur le territoire qui sera renouvelé cette année.

**Monsieur Jérôme BACLE**, concernant le domaine de la Petite enfance, indique qu'il y a un temps fort en juillet 2023, un autre en novembre 2023 et la poursuite du projet pôle enfance, en lien aussi avec l'accueil de loisirs Maurice Caillon et les discussions avec le partenaire « le Relais des petits ». C'est une structuration qui se poursuit. L' élu rappelle que 2022 a été l'année de la formalisation d'un projet éducatif local, 2023 est l'année de la mise en route effective et opérationnelle en particulier avec les acteurs locaux, en lien avec une thématique qui a été choisie : Terre de jeux 2024 à transcrire dans tous les domaines et le partenariat avec le Cap-Vert.

Monsieur BACLE enchaîne avec la partie culturelle et sportive. Ils sont dans la continuité, la nouveauté étant le déploiement de « orchestre à l'école » ce qui illustre ce qu'il a évoqué tout à l'heure. C'est la mise en œuvre effective sur l'ensemble du territoire, d'actions artistiques et sportives et le service des sports, en particulier, va s'attacher à faire vivre « Terre de jeux » dans le plus de lieux possibles à travers des programmes d'actions éducatives et d'événements.

Concernant les médiathèques, c'est la délibération qu'ils ont prise le mois dernier avec la volonté de renforcer l'efficacité et l'accès à la lecture publique en travaillant en partenariat avec les communes.

**Monsieur Philippe ALBERT** explique que concernant le scolaire, ce sont les travaux de réhabilitation sur l'école de Pompaire qui avancent bien pour la première partie qui devrait s'achever en mars ou avril 2023, la seconde tranche concernera ce qui a brûlé et ils espèrent que d'ici fin 2023, ils seront opérationnels sur cette partie.

Sur Viennay, une présentation sera faite bientôt aux enseignants, ils vont également pouvoir avancer sur ce projet qui est maintenant bien finalisé.

Sur Thénézay, le projet a été présenté cette semaine aux enseignants. Il y a encore quelques petites finalités à voir sur le bâti en lui-même, et chacun est d'accord sur ce qui va être fait du moins dans la partie bâtie. Ce sont juste des aménagements intérieurs.

Concernant l'installation d'une 3<sup>e</sup> classe spécialisée en inclusion sur le territoire, ils n'en ont pas encore parlé en commission scolaire. Ils ont besoin d'avoir une rencontre avec l'ARS sur le sujet, car il faut que ça coûte peu ou pas à la collectivité. Ils doivent trouver les financements les plus intéressants.

Il y a toujours la finalisation des conventions avec les écoles privées. Ils doivent les rencontrer prochainement avec le Président sur le sujet relatif au vote du dernier Conseil communautaire du mois de décembre.

**Madame Marina PIET**, concernant les services tourisme et patrimoine, indique que la principale priorité est le renouvellement et l'extension du label « Pays d'art et d'histoire » qui aura lieu durant le second semestre.

De nouvelles actions autour de l'exposition du CIAP ;

La mise valeur du patrimoine local à travers diverses actions de médiation, en lien avec les communes, notamment avec la proposition d'une exposition itinérante, toujours sur le vitrail ;

Le projet de création d'une station trail dans le cadre de la stratégie touristique d'activités de plein air ;

Et en ce qui concerne le service jeux, évidemment, la préparation de la prochaine édition du FLIP.

**Monsieur Claude BEAUCHAMP** indique qu'en économie, quelques parcelles vont être vendues, les réservations correspondent à peu près à 1,2 M€ ou 1,3 M€, sur engagements écrits. Ce qui pourrait arranger la collectivité au niveau des finances, au moins sa trésorerie.

Il y a l'aménagement de l'Espace 66, une partie des services communautaires va s'installer dans ce bâtiment.

Une réflexion sur les productions d'énergie. Ils ont une réflexion, en particulier sur le marché aux bestiaux pour monter des ombrières et mettre du photovoltaïque.

Ils vont participer également au festival de l'élevage qui est aujourd'hui mené par la Chambre d'agriculture.

Pour tout cela, ils envisagent un recrutement pour remplacer Christophe GUILLET qui prend sa retraite fin février et son remplaçant aura pour mission de travailler sur l'attractivité du territoire, autant pour vendre le FLIP que pour trouver d'autres entreprises qui amèneront un peu de recettes à la collectivité.

Concernant l'aménagement du territoire, Monsieur BEAUCHAMP explique qu'il y aura la finalisation de l'écriture du projet de PLUI, l'approbation des PLH ; la signature de la convention d'Opération de Revitalisation Territoriale « Petites Villes de Demain » qui a été présentée en commission d'urbanisme cette semaine.

**Madame Magaly PROUST** rappelle que l'année 2023 verra également la réforme nationale de la tarification des services d'aides à domicile, le « 23 + 3, + peut-être 1 » pour les familles les moins riches. Et potentiellement, la mise en place d'une tarification qui commence à ressembler un peu plus au véritable coût d'un service de cette nature, à compter du 1<sup>er</sup> mars.

C'est aussi la création nationale du service « Autonomie à domicile », ça change de nom, ce n'est plus SAAD, c'est SAD, ça ne change pas grand-chose, c'est juste pour information.

Dans un autre domaine, il y aura les travaux 2023 de réhabilitation de l'Aire de passage des gens du voyage.

**Monsieur Olivier CUBAUD** concernant le pôle coopération territoriale en matière de ressources humaines et intendance :

- Poursuivre la réduction du taux d'absentéisme ;
- Mise en œuvre du plan d'égalité femmes/hommes ;
- Valorisation de la collectivité dans le processus de recrutement. Il devient un enjeu assez important que d'arriver à recruter des agents sur ce territoire et plein d'autres ;
- Promotion et information sur les métiers territoriaux, qui ne sont, on le sait, pas les métiers les mieux rémunérés, mais qui permettent un épanouissement, Monsieur CUBAUD en est certain.

**Monsieur Emmanuel ALLARD** concernant les bâtiments, explique qu'il y a tous les projets déjà énoncés à suivre ; En plus, la collectivité a un regard très particulier sur tout ce qui est chauffage. Actuellement, ils mettent en place au maximum un système de pilotage à distance des chaudières.

Il y a également un travail avec les communes, pour avoir un relais encore plus efficace au niveau de ce contrôle de chauffage. Des rencontres ont été initiées pour avoir un travail très complémentaire. Les deux premières rencontres ont déjà été très positives, Monsieur ALLARD ne doute pas que les suivantes seront du même acabit et permettront, aux endroits où il n'y a pas de pilotage à distance, au moins des gens en proximité, qui auront une réponse très efficace, en tout cas plus efficace que lorsqu'on est loin du bâtiment. L'autre idée est de remplacer des installations coûteuses ou vieillissantes. Des études sont lancées et ils pensent à des chaudières à bois, pour remplacer les vieilles chaudières au fuel qui restent encore.

Pour le service informatique : le matériel a été changé, ils font actuellement des migrations et pour l'année 2023, c'est le service de gestion électronique des documents qui va migrer.

Il y a, bien sûr, un accompagnement vers de nouveaux outils collaboratifs qui se mettent en place.

Un accompagnement également sur le développement de l'intranet qui reprend une nouvelle forme et une nouvelle vie, pour apparaître plus simple à utiliser. Les outils sont plus accessibles.

Poursuivre le soutien qui est donné à l'ensemble des services et à l'ensemble des communes, puisqu'ils travaillent beaucoup, avec une vue complémentaire sur tout ce que le service en groupement commun peut apporter aux communes. Monsieur ALLARD y tient beaucoup.

**Monsieur le Président** ajoute, concernant les chaudières à bois, qu'ils ont effectivement bien identifié une différence entre les deux piscines : celle de Saint-Aubin-le-Cloud étant équipée d'une chaudière à bois, le coût énergétique est bien moindre que GatinéO qui est au gaz et électricité. L'idée, ils le verront tout à l'heure, serait de se doter sur GatinéO d'une chaudière à bois, de façon à pouvoir limiter les coûts. Ça fait partie des mesures extrêmement importantes de réduction de charges de fonctionnement.

**Monsieur Patrice BERGEON**, rappelle qu'il y aura, pour 2023, la finalisation de l'étude sur les biodéchets à la source, et la tarification incitative. Il y aura donc une orientation politique par rapport à la tarification incitative à prendre. L'étude a été portée au sein du SMC. Le gros chantier à suivre est toute la mise en œuvre de la collecte sur les secteurs agglomérés qui va poser des problèmes, mais des pistes commencent à émerger. Il rappelle que c'est une obligation pour 2024.

Ensuite, il y aura l'approbation et la mise en application du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, donc le PLPDMA. C'est là aussi une obligation, qui aurait dû se mettre en place depuis pas mal d'années.

Il y aura aussi le début des travaux de la transformation de l'usine du SMITED et Uni'Tri.

Il est à noter la fermeture d'une usine du SMITED au mois de février, pour raser l'ancienne usine et installer une nouvelle usine. En attendant, les déchets seront mis en enfouissement à Amailloux, et ce, pour toutes les collectivités, ce qui n'est pas neutre.

Pour terminer : le début des travaux du centre Uni'Tri, c'est un chantier qui a pris beaucoup de retard par rapport à des contraintes environnementales et qui verra le jour en 2023 pour une mise en service en 2024.

**Monsieur le Président** ajoute qu'il y a une étude qui permettra de savoir si le territoire doit toujours être partagé entre deux structures : le SMC et Parthenay-Gâtine. Il y a eu un certain nombre de travaux et d'actualités important depuis le début de la mandature sur les déchets, car c'est un secteur qui est en évolution extrêmement forte depuis de nombreuses années. Mais cette année, ils ont pour objectif de travailler sur SMC, Parthenay-Gâtine : vont-ils continuer de cette façon ? Parthenay-Gâtine va-t-il aller entièrement au SMC ce qui pourrait les faire devenir majoritaires au sein de ces structures et y voir aussi plus clair ? C'était un souhait d'un certain nombre d'élus et le souhait que tous peuvent partager. Ou est-ce

qu'à l'inverse, ils récupèrent l'intégralité de la compétence ? Il faut, cette année, y voir plus clair. Ce travail devra associer les quatre intercommunalités à savoir les Communautés de communes au Val de Sèvre, Val de Gâtine, même si son territoire est relativement petit, la CCPG et naturellement le SMC dans la démarche. Il faut absolument mettre ceci en place cette année.

Il y a des enjeux et Monsieur le Président pense que politiquement ce n'est pas très agréable de voir qu'au Conseil communautaire, qui lors des votes des taux se partagent strictement finalement en deux territoires, ça ne participe pas, pour lui, à une bonne évolution. Il faudra poser l'ensemble des choses. Des études ont été faites, il faut réactualiser ces informations et surtout les compléter avec un schéma qui peut intégrer Parthenay-Gâtine totalement dans cette compétence.

**Monsieur Bernard CAQUINEAU** concernant la communication, indique que c'est la continuité de la communication de valorisation des projets et des événements qui sont portés par la CCPG et cela avec la collaboration de l'ensemble des services de la communauté : le développement des réseaux sociaux et une diversité dans les moyens de communication pour informer le plus possible les gens.

Continuer à accompagner les communes dans l'élaboration de leur site Internet, et dans leur communication, avec des rencontres avec des référents communication de chaque commune ; Et le service communication pilote la refonte de l'Intranet au service des agents.

**Monsieur le Président** remercie les élus pour cette présentation partielle des projets et invite Olivier CUBAUD à poursuivre pour la partie chiffrée.

**Monsieur Olivier CUBAUD** commence par le budget principal. Il détaillera un peu plus loin les postes et les variations à la fois du BP 2022 et également du résultat provisoire 2022. Il va rappeler les grands volumes, le montant des dépenses et des recettes et également faire apparaître, dans le BP 2023, une CAF brute de 1,2 M€ qui est en prévision et donc, une CAF nette de 570 000 € et c'est là où c'est un peu plus que ce qui était prévu au DOB. Sur 25 M€, ils avaient un budget de CAF nette 2022, d'un peu plus de 380 000 €, ils réalisent un peu plus de 400 000 € et budgètent 570 000 €, c'est peu par rapport au volume global. C'est peu et pas assez, comme autofinancement net, il préfère voir 570 000 € que d'avoir craint qu'il n'y ait que 300 000 €, car c'est 200 000 € de plus à emprunter ou 200 000 € de plus à ne pas dépenser. Mais ça ne change rien au fait que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine dégage peu d'autofinancement pour ses projets. Et comme elle ne veut pas s'endetter fortement, ça permet des volumes d'investissement qui sont toujours importants quand on les regarde, mais qui sont sans doute très insuffisants par rapport au territoire. C'est, quoi qu'il en soit, ce qu'ils peuvent faire et pas plus.

Il y a donc une toute petite amélioration et une fois de plus, il le rappelle, s'ils n'avaient pas augmenté la fiscalité en 2021, ces chiffres leur permettraient de ne rien faire. C'est donc plutôt une bonne nouvelle par rapport à ce qu'ils avaient estimé il y a quelques semaines et quelques mois, mais ce sont des variations mineures et ça reste sur des montants trop faibles par rapport à ce qu'ils pourraient attendre d'une capacité d'investissement d'une communauté de communes comme la CCPG.

Monsieur CUBAUD propose une comparaison de BP à BP, ce qui n'est pas inintéressant, c'est même indispensable, mais ce n'est pas suffisant, surtout quand l'exercice budgétaire, comme celui de 2022, a contribué avec des variations assez fortes. Il y a eu des décisions modificatives importantes, car ils ont dû intégrer, ce qu'ils ne savaient pas en début d'année, lors de la préparation du budget précédent, qu'a été l'impact des mesures gouvernementales prises sur les ressources humaines et l'élu le dit, sans dire qu'elles étaient mauvaises ou bonnes, elles étaient même sans doute indispensables pour le pouvoir d'achat et la juste rémunération des agents. Mais budgétairement, ces petits plus, mis bout à bout, représentent un gros plus pour la collectivité. Ça a été le cas sur d'autres postes de dépense, moins sur l'énergie que prévu, puisqu'ils ont pu rester dans l'enveloppe, mais ils ont aussi eu des surcoûts sur les matériaux, sur un certain nombre de prestations parce que les coûts ont augmenté dans un système inflationniste de près de 7 %. Contexte inflationniste qui marquera également le budget de 2023. L'élu regrette que le ministère de l'Économie et des Finances continue à penser que l'inflation était juste pour l'exercice 2022 et qu'elle allait s'arrêter en 2023 « Il met des cols roulés, mais par contre, il n'a pas une bonne boussole pour voir que l'inflation va perdurer » et sans doute pour quelques exercices de façon assez structurelle parce que les ratios et la situation nationale d'endettement par rapport au PIB va conduire à des phénomènes inflationnistes, mais aussi à l'évolution des taux d'intérêt.

S'ils regardent les grands postes sur la partie recette, sur les produits de services, ils avaient un BP qui était à 2,8 M€ et finalement, ils ont réalisé 3,2 M€, et ils travaillent sur un BP 2023 à 3,3 M€.



Les propositions qui sont faites ce soir vont globalement ressembler à ce qu'il s'est passé en 2022. Ce n'est pas phénoménal, ce n'est pas sensationnel, mais s'ils arrivent à tenir sur cette ligne de crête, ça sera déjà bien.

En matière d'impôts et taxes, il y a une évolution entre le BP et le CA provisoire, ils sont à un peu plus que prévu et pour 2023, ils trouvent cette augmentation, ils savent qu'en matière d'impôts et taxes, ils ont des recettes qui sont plutôt en progression.

C'est moins le cas avec les dotations et participations de l'État, avec une tendance à long terme, plutôt à la baisse. Là aussi, ils ont été prudents et ont situé 2023 plutôt près du BP que ce qu'ils ont finalement eu en CA provisoire. Ils peuvent espérer que cet indicateur, prudent, leur donne un peu de marge si jamais ils avaient, sur d'autres charges, moins de capacités à les maîtriser.

Concernant la fiscalité 2023, ce qui alimente le budget de la Communauté de communes, un poste « saute aux yeux » de Monsieur CUBAUD, il s'agit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, parce que c'est un peu particulier, mais la compétence déchets est dans le budget principal, mais ça a été dit et redit, ce service s'équilibre par la taxe. C'est une part importante pour la Communauté de communes, mais il faut voir que les charges qui vont avec s'équilibrent. Elles doivent s'équilibrer, avec une tolérance néanmoins, ça peut être un peu plus ou un peu moins, ce n'est pas à l'euro près. Sur un budget annexe, ça serait plus strict. Ça peut faire partie des interrogations. L'élu ne sait pas si c'est une bonne solution, mais aujourd'hui, c'est intégré, ils le traitent dedans, mais à part.

Et ils retrouvent les autres sources principales : les taxes ménage, la contribution foncière des entreprises, la fraction de TVA qui est une partie importante et d'autres éléments : l'IFER, la TASCOM, la taxe de séjour, la GEMAPI sur les milieux aquatiques, et la CVAE qui fait partie d'une des zones grises, puisque l'État a confirmé la suppression de la CVAE sur plusieurs exercices avec le principe de compensation pour les collectivités qui aujourd'hui sont un peu dans l'inconnue des mécanismes de compensation, dont elles savent que l'État compense une année, mais que dans la dynamique, ce sont toujours les collectivités qui sont perdantes sur ces décisions d'État.

Pour les dépenses de fonctionnement 2023 : là aussi, on retrouve dans la présentation, le budget primitif, les chiffres provisoires pour l'année 2022 et ce qui est prévu pour 2023 et là aussi, le budget proposé ressemble peu ou prou, à ce qui a pu être réalisé en 2022 :

Sur les charges de personnel, il y a, évidemment, une augmentation, mais ils ne sont pas à l'abri non plus d'une décision qui fait qu'à un moment, il y a une revalorisation du point d'indice comme cette année. Mais pour l'instant, ce n'est pas en débat. Ce n'est pas de l'anticipation et Monsieur CUBAUD trouve que pour un pilote qu'est l'État et qui doit donner une vision à long terme, devoir s'interroger sur ce qu'il va faire ou pas et construire un budget sans aucun éclairage ce n'est pas forcément la situation la plus confortable.

Sur les charges de gestion, le BP 2023 est un tout petit peu supérieur : +150 000 €, par rapport au résultat de fin 2022. C'est un pari, mais c'est ce que les élus ont exprimé : maîtriser le plus possible les charges. Ce n'est pas seulement du rationnement, c'est aussi de la rationalisation. Ils ont dû détailler, et peut-être détailleront-ils plus encore, d'autres moyens s'ils ne veulent pas rester à un niveau compliqué, pour pouvoir dégager une épargne brute plus importante.

En dépenses 2023, c'est un budget prudent, raisonnable, qui correspond à ce qu'ils ont pu réaliser, peut-être pas avec la même marge de confort qu'il a pu y avoir, mais c'est peut-être plus près de la réalité d'exécution, plus près de la sincérité également.

Sur la partie investissement, concernant les recettes, on retrouve le fonds de compensation de TVA, les subventions d'équipement liées aux projets, le niveau d'emprunt, à noter qu'en 2022 le montant d'emprunt voté apparaît en report. Donc, là, il n'est pas indiqué, mais il n'est pas oublié.

La proposition d'emprunt est de 1 M€. Dans le BP 2022, ils étaient à 1,2 M€, 600 000 € ont été réalisés. Aujourd'hui, ils sont sur 1 M€, ils réaliseront peut-être 600 ou 700 000 € selon le déroulement des projets et c'est sans doute l'évolution la plus significative qu'il y a eu par rapport au débat d'orientation budgétaire puisque certains élus avaient estimé que 1,9 M€ d'emprunt, c'était un peu beaucoup. Certains ont fait remarquer que de plus, ils ne les réalisent jamais. Donc, la copie avait déjà été retravaillée, et lors de la dernière commission des finances, pour ceux qui y participent (Monsieur CUBAUD les remercie encore), ils sont redescendus à 1,5 M€, ils ont retravaillé encore et les derniers chiffres qui permettent d'avoir une meilleure vue sur l'exécution du budget, leur permettent d'estimer que ce niveau d'emprunt est susceptible de répondre aux différentes opérations engagées.

Concernant la partie dépenses : la partie dette en capital, la partie études et logiciels, là, on est à peu près sur un montant un peu inférieur de BP à BP et un peu supérieure si on regarde le compte administratif provisoire, assez proche sur les subventions d'équipement, un peu moins en matériel et mobilier, le poste a

été un peu réduit, ça sera peut-être moins confortable pour la vie quotidienne ; sur la partie travaux, qui est le gros des opérations, les choses sont très sensiblement différentes, c'est-à-dire que si on regarde le BP, on est à 1,2 M€, à la fin de l'année, 1,1 M€ ont été réalisés. C'est aussi pour cela qu'ils empruntent moins, que prévu.

S'ils retravaillent sur les perspectives, ils sont, à une dizaine de milliers d'euros près, sur des montants de travaux qui sont les mêmes qu'en 2022. Donc, dans la moyenne globale des niveaux d'investissements de la collectivité depuis un certain nombre d'années, Monsieur CUBAUD a même en mémoire un exercice où il y avait de grosses opérations, à plus de 3 M€. Mais l'année d'avant, c'était un peu moins. Sans doute qu'ils seront un peu moins en réalisation « puisqu'ainsi va la vie des projets ».

L' élu fait remarquer qu'ils ont su s'adapter, entendre, se dire qu'il y avait un contexte incertain, mais ne pas renoncer à investir sur le territoire. Ne pas renoncer à un certain nombre de projets que tous ici, ou beaucoup, souhaitent : l'école de Viennay, l'école de Pompaire, le pôle enfance, qui est un projet, mais en même temps, c'est projet qui fait place à des services existants qui étaient en fin de vie. Ce n'est pas un projet de plus qui vient de façon pharaonique plomber le budget. La collectivité remplit ses obligations collectives de répondre aux besoins des habitants sur des compétences collectivement choisies. Ça s'appelle de la responsabilité.

Monsieur CUBAUD ne va pas être très long sur les budgets annexes.

Il a listé les différents budgets qui représentent au total 1,4 M€ à porter au budget principal qui est d'un peu plus de 25 M€. On retrouve des budgets un peu spécifiques.

Le marché de Bellevue avec les projets de valorisation du site et des projets qui ne sont pas neutres. Monsieur CUBAUD rappelle que le budget principal verse une subvention d'équilibre à ce marché de Bellevue, ce qui représentait 106 000 € sur l'exercice précédent, grâce aux travaux menés qui ont été faits. C'est un travail qui va se poursuivre, ils arrivent à diminuer la subvention d'équilibre du budget principal à ce budget à 40 000 € ce qui représente un peu plus de 66 000 € économisés sur la subvention d'équilibre. Néanmoins, dans le budget annexe, il y a une variation inverse, un petit delta est plutôt favorable au budget principal, mais ils retrouvent une variation un peu moins bonne, puisque sur le budget annexe « affaires économiques », la subvention d'équilibre était d'un peu plus de 25 000 € en 2022, qui passe à 48 000 €, ce qui fait perdre 23 000 € sur les 66 000 € gagnés et le troisième budget annexe sur la Maison de l'emploi, où la subvention d'équilibre est passée de 15 000 € à 47 000 €. Et donc, là, ce sont 32 000 € perdus. Le delta favorable est donc tout petit. Mais là aussi, Claude BEAUCHAMP l'a évoqué en commission générale, il y a des réflexions à entamer sur la Maison de l'emploi qui a fait l'objet d'un montage, c'est le choix qui a été fait à l'époque. Monsieur CUBAUD n'y revient pas, il n'y a pas participé, mais il sait que la CCPG paye jusqu'en 2040 pour un bâtiment dont elle deviendra propriétaire, mais qui nécessite, d'ores et déjà, en 2023, des travaux. Ce sont des montages qui, au début, sans doute, soulagent un peu la collectivité, mais qui se payent cher à l'usage. C'est un sujet intéressant sur lequel travailler, car ce ne sont pas des bombes à retardement, mais qui durablement sont des charges dont la Communauté de communes se passerait.

Il y a peu à dire sur ces budgets annexes : la Maison de l'emploi va nécessiter quelques travaux ; Pour Bellevue, c'est plus important ; Sur les zones économiques, ça a été présenté, des zones sont quasiment pleines, il reste des terrains à vendre, il faut anticiper, donc quelques emprunts sont prévus. Les budgets annexes entre 2022 et 2023 varient assez peu.

Monsieur CUBAUD pense avoir tout dit, la liste des travaux figure dans le document remis aux élus.

Concernant le budget consolidé : il s'agit, en budget principal et en budgets annexes, d'un budget global de 28 320 610 €, un peu plus de 30 M€ avec les écritures d'ordre budgétaire. Ils voient bien que la part du budget principal écrase la part des budgets annexes qui ont leur propre logique.

Encours de dettes et la capacité de désendettement : les chiffres présentés traduisent des évolutions plutôt favorables qu'il y a eu depuis le débat d'orientation budgétaire. Ce chiffre est imparfait, mais tous les indicateurs sont imparfaits, y compris celui qui mesure la richesse d'un pays. Celui qui mesure l'endettement peut dire que jusqu'à 9 ou 10 ans, c'est une situation « confortable » par rapport à l'endettement. La collectivité a frisé les 9 ans, s'ils avaient maintenu un projet, peut-être un peu trop ambitieux en début de préparation budgétaire. Ils redescendent à 6,64 ans au budget 2023, 7,34 ans avec les budgets annexes, mais ça ne sacrifie pas l'avenir. L' élu indique que l'évolution du capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est indiquée sur le rapport. Ils peuvent retrouver, cette fois, de façon consolidée la CAF brute à 1,3 M€, ce qui est mieux que ce qui était envisagé, et il rappelle que sur un budget de 28 M€ une capacité de 1 M€ les oblige à être prudents dans leurs choix et rigoureux dans la gestion, mais de ne pas

« jeter l'éponge » en se disant : « Finalement, on ferme les piscines, on arrête d'investir, et comme ça, on aura un matelas. » Ils ont un tout petit matelas qui est celui de l'excédent reporté qui s'érode cette année et il ne faudrait pas qu'il s'érode de la sorte tous les ans. Car s'ils le mettent en balance avec les budgets annexes, avec le million d'euros sur la Bressandière, les zones qui vont se terminer dont il va falloir solder les déficits, finalement ce qui est en excédent reporté sur le budget principal, bien sûr il y a des stocks de terrains qui pourront un jour être vendus, mais les élus doivent s'enlever de la tête qu'ils sont « assis sur un tas d'or ».

Concernant les orientations, par rapport aux interrogations qui sont légitimes, il estime que c'est le non-dit qui est plus inquiétant que le dit, et l'important, c'est de faire. Ce sont des pistes et rien ne va se décider aujourd'hui, mais s'ils veulent, à long terme, se doter d'un outil pérenne qui permet d'agir et de développer le territoire sans mettre en péril des équilibres financiers, ils ont des axes de travail. Ils n'ont pas une bonne épargne. Le taux d'épargne brute est actuellement à 4,6 % et c'est deux fois moins que des collectivités de la même strate démographique. S'ils étaient à 8, ça serait bien, mais ils savent aussi que tel que la CCPG est construite, ils gèrent aussi des compétences, des services de proximité, qui sont aussi coûteux qu'essentiels. Mais peut-être faut-il aussi définir des axes de travail se donner un objectif, remonter progressivement ce taux d'épargne brute, non pas pour ce mandat, mais pour le prochain, pour les générations à venir. Peut-être aussi devraient-ils se fixer une capacité d'endettement plafond qui pourrait être cible, parce qu'ils ne sont pas à l'abri, qu'à un moment, un « accident de la vie » fasse qu'une année, ils laissent filer l'endettement, mais pas de façon récurrente et se demander ce qu'il ne faut pas dépasser : 8, 9 ou 10 ans ? Et s'y tenir. Il y a eu des actions menées aujourd'hui, la collectivité est mieux structurée qu'elle a pu l'être pour les recherches de subventions, c'est un travail de coopération entre les services pour retrouver des partenaires. Certains partenaires sont connus des services, mais d'autres sont moins bien connus et qui ont aussi des actions qui permettent, ici et là, d'ajouter des plus qui s'ajoutent à des petits plus et « les ruisseaux font les grandes rivières ». Mais ce ne sont pas que des recherches de subventions, ce sont aussi des recherches de partenaires, ils l'ont dit pour le FLIP, c'est aussi de trouver des acteurs privés qui permettent de réaliser un FLIP qui rayonne, mais qui coûte moins cher.

Il faut aussi optimiser le foncier. Là aussi, on l'a vu, on prend l'exemple de l'immeuble TIPIC, ils ont fait un projet sur les campus et la Villa Parthenay, qui est pour Monsieur CUBAUD mieux adapté aux besoins. Mais ce qu'il sait, c'est que le plan financier, il est moins impactant sur la collectivité et de plus, il a permis de se débarrasser d'un immeuble que Monsieur CUBAUD a eu l'occasion de visiter, il y a de nombreuses années. À l'époque, il y avait des projets, mais il a cru passer au travers de la première planche qui montait à l'étage, tellement c'était vétuste. Tout ce travail a mené, Claude BEAUCHAMP l'a évoqué, sur le marché aux bestiaux, ils ont une surface énorme qui n'est pas valorisée. Ils doivent pouvoir être créatifs et trouver ces solutions. Il y a d'autres pistes qui ont été évoquées avec des communes. On parlait de la Salle de la Guichetière ou de Bois Pouvreau... Il y a sans doute des pistes pour que non seulement, ça soit exercé au meilleur niveau, mais que ça ne plombe pas un patrimoine trop abondant qu'il faut entretenir, chauffer... d'où l'enjeu de diminuer les consommations énergétiques.

Et puis ce sont d'autres chantiers à ouvrir, c'est-à-dire que quand la collectivité s'est dotée d'outils, qui disent : « Là, on s'approche du moment où il faudrait renoncer à un certain nombre d'investissements, donc renoncer ou décaler un certain nombre de projets, ils sont pourtant importants ». C'est réinterroger aussi la proposition. C'est parfois un serpent de mer, peut-être faut-il le prendre poste par poste. Il y a eu une toute petite avancée cette année sur la taxe d'aménagement, c'est *peanuts* diront certains, en termes de montant financier, mais c'était l'idée de dire que quand la communauté de communes aménage, elle reçoit la taxe d'aménagement issue des zones économiques.

Assez naturellement, il faudrait rouvrir rapidement le chantier de se dire que, par exemple, sur les zones économiques aménagées par la Communauté de communes, est-ce que la taxe foncière des entreprises qui sont installées dessus, n'est perçue que par la commune ? Est-elle partagée ? À quel niveau ? Depuis quand ? Les nouvelles entreprises, celles de l'année dernière ? Il y a un travail à mener de façon à redonner des moyens. Si les communes conservent toutes les taxes foncières et les taxes d'aménagement, quand Claude BEAUCHAMP dit en commission générale qu'il y a des zones qui saturent et qu'il faut les développer, ils ne le pourront pas. Et s'ils ne le peuvent pas, les entreprises ne viendront pas, si elles ne viennent pas, ce sont des recettes fiscales qui n'arrivent pas, des emplois qui n'arrivent pas... ils pourraient se dire que du coup, il y a moins d'habitants, moins de services, et ils ferment les équipements... pour Monsieur CUBAUD, ce n'est pas le bon sens de la dynamique.

Se réinterroger sur certains mécanismes, ou sur les attributions de compensation, l' élu sait que certains plaident pour des fonds de concours ; Lui, demande à voir, mais quoi qu'il en soit, il faut que ça soit des

financements, si ce travail est mené, qui ne soient pas année par année, mais pérennes, qui permettent vraiment de financer dans la durée, une compétence et que ça ne soit pas soumis à : « Cette année je peux, cette année je ne peux pas »... sinon, il sera difficile de planifier des opérations ou des programmations, par exemple, sur certaines écoles, si effectivement, chaque année, ils s'interrogent. Il y en a d'autres et ça n'a pas été mentionné là, car c'est parfois un sujet tabou, mais l'élu n'hésite pas à le mentionner, si finalement, dans leurs responsabilités, ils décident de continuer à investir, qu'ils ont exploré des pistes d'économie, qu'ils ont exploré des pistes où les communes redonnent aussi un peu (sachant que les communes, même si c'est compliqué, ont encore un peu plus de marges que les communautés de communes en termes de capacité d'autofinancement), si en finalité ce partage-là n'aboutit pas, pour x raisons, en responsabilité, peut-être faudra-t-il réinterroger les niveaux de fiscalité et un élu responsable, peut aller vers des habitants pour dire : « Pour avoir des services de qualité, il faut aussi modifier la fiscalité. » Ce n'est pas la piste première, M. CUBAUD pense qu'il faut plutôt l'étudier en dernier, mais voilà, elle ne figure pas dans la liste. Il y a des pistes de travail, bien au-delà de ce que l'élu vient de citer. L'équipe est presque à mi-mandat, ils y voient aujourd'hui un peu plus clair, dans un contexte un peu brouillé, mais ils voient mieux se dessiner ce qui se projette, les besoins, et un certain nombre d'opérations, il ne va pas y revenir, elles ont été soldées et un chèque de sortie est fait aujourd'hui, qui pénalise un peu l'exercice du budget, mais dans la balance « Faut-il mieux perdre 200 000 € aujourd'hui pour éviter 5 M€ demain », le choix est vite fait. C'est aussi ce travail-là qu'il pense indispensable. Ce sont toujours des opérations complexes, mais peut-être organiser une commission générale, un peu spécifique sur ce sujet, au printemps. Il faut travailler avant pour avoir les éléments, mais ça fait partie des choses qui doivent accompagner les réflexions au-delà, à son sens, d'un budget 2023 proposé, qui est à la fois sage et responsable et qui correspond à l'optimisme parcimonieux de Monsieur CUBAUD, comme il a voulu le qualifier. Il remercie l'Assemblée pour son écoute.

**Monsieur le Président** souligne que la petite rétrospective de 2022 a montré un certain nombre de travaux qui ont été engagés, non seulement en termes de réalisation, mais aussi en termes de mesures prises, pour essayer d'anticiper, autant que la collectivité pouvait en connaître les éléments, sur les charges de personnel, les charges énergétiques, sur le fait de se doter d'outils de pilotage, service par service, et pour l'ensemble de la collectivité. Monsieur le Président pense que ça leur a permis de dégager la capacité à pouvoir apurer les opérations évoquées tout à l'heure, qu'ils auraient eues à payer aujourd'hui, et qu'ils auraient à payer longtemps et qui pèserait sur leurs charges de fonctionnement, notamment les opérations immobilières. Ça leur permet de pouvoir tourner une page, tout en rendant un service de qualité. Ces éléments ont aussi permis de construire ce budget 2023 avec vraiment cette ambition de pouvoir continuer à proposer un service de qualité sur l'ensemble du territoire sans le dégrader. On le voit un peu partout : des fermetures de services, des baisses de température importantes sur des équipements. Ce sont des réalités aujourd'hui, dans un contexte qui peut faire peur. Donc, pour sa part, il n'est ni apeuré, ni béat d'optimisme, l'équipe est mesurée, tout simplement. Et ces résultats ont pu évoluer, parce qu'on est en début d'année et donc, là aussi, entre la commission des finances et aujourd'hui, ce sont des informations nouvelles qu'ils ont pu intégrer et qui leur permettent d'augmenter cette CAF, en particulier la CAF nette. C'est principalement l'optimisation des bâtiments, évoquée tout à l'heure, qu'ils ont pu mieux mesurer entre ces deux temporalités, donc, des coûts d'énergie en moins, des coûts de maintenance en moins. Ce travail, il faut le poursuivre parce qu'Olivier CUBAUD l'a dit, aujourd'hui, en 2023, la collectivité a la capacité de pouvoir proposer encore un service de qualité à l'ensemble de la population, de pouvoir investir correctement, mais l'effet ciseau existe. On ne peut plus reculer devant ces débats, donc l'idée est bien d'organiser une commission générale, probablement au mois de mars, pour discuter d'un certain nombre d'éléments. À savoir, si la CCPG souhaite se fixer un taux d'épargne brute et jusqu'à quelle hauteur ils souhaitent se le fixer ou le cibler. Cette capacité de désendettement de plafond, ils doivent la choisir ensemble, pour savoir jusqu'où ils sont prêts à aller, pour assurer un service de qualité pour l'ensemble du territoire.

L'ensemble des opérations d'investissement prévues répond à des besoins. Cet exercice a déjà été fait, finalement, si l'on demande à chacun quelle opération la CCPG ne réalise pas, ça sera extrêmement difficile, car toutes ces opérations répondent à de vrais besoins. Les besoins de bâtiments qui sont dépassés, obsolètes pour certains, des besoins d'évolution démographique, et on a pu voir avec un certain bonheur, le maintien et la stabilité depuis fort longtemps des effectifs scolaires sur l'ensemble du territoire. Il pense globalement, même s'ils n'ont pas encore les chiffres, que par rapport à l'évolution démographique du territoire sur les deux dernières années, qu'ils sont certainement sur des chiffres moins alarmants que les années passées en termes de maintien de population. Et tout cela nécessite des services

et de poursuivre des dynamiques qui doivent être mieux maîtrisés, c'est certain. Et donc, ces outils de pilotage, il faut, outre les outils service par service, des outils globaux de pilotage, il faut se les fixer ensemble, les construire ensemble, et en définir des seuils, des cibles ce qui nécessite de pouvoir le discuter très largement.

Sinon, l'ensemble des autres mesures ne seront pas suffisantes. Même si le travail des taxes foncières des zones est extrêmement important. Cette répartition entre communes et intercommunalité, qui se fera au bénéfice de l'intercommunalité si on est d'accord. Et pour sa part, en tant que Maire, Monsieur le Président a ce souhait de partager cette nouvelle taxe foncière. Il parle de nouvelle taxe, car pour chacun des élus, se dire que pour les entreprises existantes, la répartition serait différente, ça pourrait être difficile. Ceci étant, ça sera soumis à discussion et d'échanger sur les attributions de compensation et fonds de concours, ce débat existe depuis un moment et il faudra avancer sur cette question, sachant que c'est tout simplement l'avenir du territoire qui est en jeu. Car, si ici ou là, certaines collectivités ont choisi de dégrader leurs services, très rapidement, elles risquent d'en subir les désagréments avec des populations qui peuvent être moins attirées pour venir habiter, travailler sur le territoire. De nouvelles populations sont accueillies et il faut savoir encourager ce phénomène. L'enjeu est fort dans un contexte que personne ne connaît, mais comme il y a un an, aucun n'aurait été capable de prédire cette situation internationale. De crise en crise, finalement, puisqu'on en est à la troisième année de crise depuis le Covid, avec des crises de nature différente, on apprend à s'adapter sur ce territoire et sur l'ensemble du territoire national. Il faut continuer à s'adapter, mais aussi se doter de ces orientations dans la durée, qui permettront d'avoir une visibilité pour l'ensemble des citoyens, pour l'ensemble des communes. Il est important aussi de savoir quand il faudra construire les budgets municipaux à venir : 2024, 2025, 2026 aussi, il faudra savoir quelles contributions, si contributions il y a envers l'intercommunalité, contributions directes ou indirectes, peu importe, quelles sont les marges de manœuvre dans les communes, pour pouvoir continuer à travailler. Tout comme l'intercommunalité doit savoir aussi de quelle marge de manœuvre elle dispose pour pouvoir continuer à travailler. Ce budget 2023 est un budget qui est mesuré, qui n'est pas sans incertitudes, mais aujourd'hui, personne ne peut faire preuve de certitude complète. Toutes les communes ont travaillé sur des budgets, pour lesquels elles se posent un certain nombre de questions. Maintenant, Monsieur le Président le dit bien, il ne faut pas non plus tomber dans une forme de catastrophisme, car ce ne serait pas un bon signal donné aux entreprises, aux associations, aux populations. Il faut savoir travailler ensemble et relever ce défi. L'écu le redit, en mars, avril au plus tard, il faudra se pencher sur ces éléments-là et faire des choix ensemble, pour l'avenir de ce territoire. Il ouvre le débat.

**Monsieur Nicolas GAMACHE** remercie Monsieur le Président et Olivier CUBAUD pour cette présentation exhaustive. Il remercie les services, et se joint aux félicitations qui ont été données aux services pour le travail effectué. Il souhaite soulever un petit point : dans les projets, il n'a pas vu, pas lu, pas entendu évoquer la question des mobilités. Sujet important lorsqu'on parle de services rendus à la population, c'est une question importante pour ceux qui sont les plus éloignés de là où se trouvent certains de ces services, c'est leur accessibilité. Nicolas GAMACHE ne sait pas si c'est un oubli ou si c'est volontaire, mais la Région a déjà commencé certains conventionnements sur des territoires, il y a du retard sur ce volet, mais pour l'écu, il est important de l'avoir en tête pour ne pas être pris de court tout simplement, pour être proactif, se préparer. Il y aura un impact budgétaire à terme, même si la CCPG n'a pas pris la compétence. L'écu ne souhaite pas relancer ce débat, mais souhaite que la collectivité soit force de proposition et prête lorsque la Région, dans le courant de l'année, va les inviter à réfléchir sur cette convention qui pourra peut-être être prévue l'année prochaine pour les premières actions. Monsieur GAMACHE estime que s'y prendre quelques mois voire un an au préalable, ce n'est pas de trop.

**Monsieur le Président** confirme que, la Communauté n'ayant pas la compétence, il est difficile d'envisager un plan d'action. Il y a une contradiction, une ambiguïté de la loi qui dit que tout en ne prenant pas la compétence finalement, il faut quand même qu'au niveau communautaire, ils puissent discuter avec la Région et d'autres intercommunalités, puisqu'ils devront proposer quelque chose de collectif. Monsieur GAMACHE connaît la mise en œuvre au niveau du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et Monsieur le Président trouve cela un peu paradoxal, mais ne prenant pas la compétence, il leur est difficile de pouvoir s'y pencher. Le sujet ne doit pas être éludé, mais ne peut pas être prioritaire, au regard des moyens humains et des moyens financiers dont dispose la CCPG. En revanche, c'est un sujet important. Il existe aussi une autre façon d'aborder ce sujet, et peut-être ne l'ont-ils pas suffisamment expliqué, dans un certain nombre de projets qui ont pu être présentés, comme, notamment, sur le ménigoutais, entre l'accueil de loisirs, entre la Maison de l'enfance et les familles, chaque territoire ayant une histoire différente, il faut

savoir les respecter, et répondre au mieux aux besoins. Pour lui, l'idéal est d'interroger le centre social pour savoir, notamment pour Saint-Martin-du-Fouilloux, si c'était le meilleur site pour répondre à l'ensemble des besoins des familles.

N'aurait-il pas mieux valu aller sur Ménigoute ou sur Vasles puisque ce sont des communes qui ont, démographiquement, un poids plus important par rapport au nombre de familles desservies ? Ça a été une question et le choix a été fait par le centre social qui a cette connaissance de l'histoire et c'était en considérant l'ensemble des avis des communes qui sont desservies par ce centre que Saint-Martin-du-Fouilloux a semblé être la commune, la localisation la plus pertinente. Et c'est pourquoi ce service a été présenté de cette façon et c'est pour cela aussi que le développement de la Maison de l'enfance et les familles leur semble aussi important sur Ménigoute. C'est une façon de répondre à des questions de mobilité quand on n'a pas la compétence directement. Le positionnement des services est très important. Ils en ont aussi discuté avec Nathalie BRESCHIA sur Amailloux, il y a une fuite sur ce « nord communautaire » vers le bocage bressuirais et ils doivent entamer une réflexion sur Amailloux et le nord du territoire communautaire, pour savoir s'ils sont en capacité d'offrir de meilleurs équipements et d'éviter des fuites. Parce qu'en termes de mobilité, les gens ont des habitudes et il faut savoir s'ils sont capables d'impacter ces habitudes pour que le territoire de Parthenay-Gâtine en profite plus que d'autres. Les territoires étant en concurrence les uns avec les autres. C'est une autre façon de répondre à cette question, mais elle n'est pas suffisante.

**Monsieur Christophe MORIN** relève qu'il y a bien eu du changement depuis le DOB puisqu'ils étaient sur un emprunt de 1,9 M€ et arrivent sur un emprunt de 1 M€, ce qui veut dire que la Communauté a gagné 900 000 € en décalant des investissements. L'enveloppe d'investissement a été diminuée de 630 000 € et 270 000 € ont été gagnés sur le fonctionnement. Pour gagner 270 000 € sur le fonctionnement, on a diminué le poste « énergies » et on a augmenté les remboursements maladie du personnel. Concernant la hausse du poste « énergies », après cette modification, ils vont être de l'ordre de 27 % d'augmentation sur l'exercice. Tant mieux s'ils y arrivent. Ils ont gagné 1 M€, mais il y a 630 000 € d'investissement qui ne sont pas annulés, mais décalés. Lors du DOB, Monsieur MORIN, appuyé par Jean-François LHERMITTE, avait demandé à avoir une vision des investissements jusqu'à la fin du mandat. C'est ce travail qu'ils ont eu en commission des finances et il pense que ça n'a pas été inutile, car des choses vont se précipiter.

En conséquence, ils ont, en prévision d'investissements, sur le plan pluriannuel d'investissement, un peu plus de 14 M€ d'investissements qui sont quasiment actés entre tous les projets validés et les investissements habituels sur le matériel et autres.

Si le FCTVA est déduit, si les subventions sont toutes accordées, ils arrivent à un net de 8 620 200 €. S'ils font une projection de CAF nette, Monsieur MORIN était parti sur 400 000 €, sachant qu'il y a les déficits de zones qu'ils ont vus dans la partie économique qui seront de l'ordre de 600 000 €, divisés par quatre ans, ça va jouer quand même sur la CAF nette à hauteur de 150 000 € en les répartissant.

Il y a toujours en suspens la problématique du CIAS, cette subvention existe, il est compliqué de la maintenir chaque année et il faudra réussir à contrer cet effet ciseau et donc, arriver à maintenir cette CAF nette. Monsieur MORIN est parti sur une CAF nette de 400 000 € sur 4 ans, ce qui fait 1,6 M€. Il reste donc 7 020 000 €. La capacité de désendettement, chaque année, a été d'à peu près 700 000 €, et même un peu moins et généralement est réalisé un emprunt du montant du désendettement, donc environ 700 000 €. 700 000 € x 4 ce qui représente 2,8 M€.

Monsieur MORIN se demande s'ils pourraient aller au-delà de ça. Pour lui, c'est compliqué, ils en ont parlé en commission des finances, avec des banquiers de métier qui étaient présents qui ont bien alerté que compte tenu de la situation, aller plus loin en matière d'emprunts risquait d'être compliqué.

La CCPG a une autre problématique qui est son autorisation de découvert. Actuellement, elle dispose d'une autorisation de crédit qui est de 2 M€ qui est tiré constamment à environ 1,5 M€. Il pense que ce qu'ils pourraient et devraient faire dans les analyses, c'est presque de mettre ce 1,5 M€ dans l'endettement. Aujourd'hui, personne ne les oblige à transformer ces 1,5 M€ en prêt. Mais il se souvient qu'à une époque la Trésorerie disait que ce n'est pas trop normal de garder cette autorisation de découvert de 1,5 M€ et qu'elle devrait être intégrée dans l'endettement, puisqu'elle était tirée constamment. C'est comme s'ils avaient emprunté, puisqu'ils ne la remboursent jamais. Il est donc difficile d'aller au-delà de ces 700 000 €, ça risque d'être compliqué. Donc, il reste 4 220 000 € sur les projets évoqués en commission des finances. Il y a peut-être, à venir, 900 000 € de subventions qu'ils peuvent aller chercher. Mais là, Monsieur MORIN est généreux, puisque dans les discussions, ils disaient que ce n'était pas très sûr. Ce qui veut dire qu'il reste un delta de 3 320 000 € et aujourd'hui, il faut trouver comment les financer. S'ils

divisent par quatre, ça représente 830 000 € par an, en tenant compte de 2023. Or, aujourd'hui, ils vont chercher un emprunt de 1 M€. Par rapport aux 700 000 €, ça ne fait que 300 000 € et il manque encore 500 000 € par rapport aux 800 000 € de chaque année.

Sa question est donc : « Comment faire pour financer ces 3 320 000 € divisés par 4, donc 830 000 € sachant que ça va être compliqué de reprendre sur l'excédent, sachant qu'il est de 1 M€ et avec une autorisation de crédit de 1,5 M€, il ne pense pas qu'il sera possible financièrement d'aller chercher du résultat de fonctionnement. L' élu craint qu'au niveau trésorerie, ils explosent. Donc, que faire ? Quelles sont les pistes ? Diminuer encore les charges de fonctionnement ? Ça va être compliqué sans toucher aux services.

Que reste-t-il ? La fiscalité : 800 000 € en prenant les bases, c'est 2,13 %, ce qui veut dire qu'ils passeraient de 3,25 à 5,35 % en taux de fiscalité, juste pour financer les projets qui sont validés aujourd'hui. Mais ça veut dire que quand Nicolas GAMACHE parle de financer de la mobilité, la collectivité n'en a pas les moyens. Ils parlent éventuellement d'accroître la durée de désendettement. C'est-à-dire emprunter plus, sachant qu'ils mettront plus de temps. S'ils empruntent plus, l'échéance annuelle sera plus forte. Si l'échéance annuelle est plus forte, elle vient diminuer la CAF nette. La collectivité n'a déjà pas assez de CAF nette, donc, ça risque d'être compliqué. Il faut espérer que les travaux envisagés n'ont pas été sous-estimés et qu'il reste une marge de manœuvre suffisante dans l'évaluation des coûts. Il faut espérer avoir toutes les subventions attendues.

C'est là où perdure une différence d'approche sur la méthode entre Monsieur MORIN et le Président : par rapport au fait accompli. Il se souvient quand ils ont voté, la dernière fois, le plan de financement de l'accueil de loisirs Maurice CAILLON, en octobre ou novembre, il avait alors posé la question de savoir si tout était bien financé. Le Président avait répondu que tout était financé, sinon, ils ne le présenteraient pas. Il est donc parti confiant. Or, aujourd'hui, pour Monsieur MORIN, il faut trouver a minima, s'ils restent sur ce type de projets, 3,3 M€, soit 800 000 € par an. Y compris sur 2023. Alors comment faire ? Les impôts ont été augmentés en 2021 et il fallait le faire. À l'époque, il avait dit : « Il faut entamer tout de suite un travail sur les compétences, sur les fonds de concours, sur la fiscalité. C'était début 2021, maintenant, on voit que la situation est compliquée parce qu'ils en ont parlé tous ensemble en commission des finances et là, ça précipite les choses, tant mieux, il faut que ça avance, mais l' élu regrette qu'on ne leur ait pas présenté ce plan pluriannuel d'investissement un peu plus tôt. En commission des finances, ce plan pluriannuel d'investissement n'a pas été travaillé. Il aurait aimé qu'ils puissent l'évoquer tous ensemble et peut-être d'ores et déjà pouvoir avancer plus rapidement. Parce que ce soir, ils sont au vote du budget. Eux ont découvert la situation en commission des finances, mais d'autres ne la découvrent que ce soir et Monsieur MORIN pense qu'il aurait été bien, avant ce vote du budget, de pouvoir faire une commission générale pour en parler tous ensemble. Le Président propose de travailler dès le mois de mars sur des pistes, il estime qu'ils auraient pu le faire avant, mais c'est très bien, il faut le faire. Mais il est gêné ce soir, même si, comme l'a fait remarquer le Président à la radio, « certains élus ont chez eux des travaux qui vont se faire ». Oui, il a sur sa commune des travaux qui vont se faire et malgré cela, ce soir, il s'interroge sur le vote du budget et pense qu'ils pourraient décaler le vote du budget, car il aimerait juste que les élus travaillent sur ce qui a été proposé ce soir, avant le vote du budget. C'est-à-dire savoir où ils vont, l'idée est-elle d'augmenter les impôts ? Les attributions de compensation ? Les fonds de concours ? Il a bien compris que ça ne serait pas les fonds de concours, parce que quand ils ont dit qu'ils préféreraient quelque chose de pérenne et que ça soit tous les ans, ça peut être les fonds de concours, mais tous savent que les fonds de concours sont soumis à vote et que l'attribution de compensation est beaucoup plus pérenne que le fonds de concours. Vont-ils sur autre chose ? Ils parlent de transfert de fiscalité, faut-il augmenter la fiscalité ? Tout ce débat devrait avoir lieu avant le vote de ce budget. Ce soir, en votant ce budget, ils « valident » les projets qui sont lancés. Certes, ils pourront toujours revenir dessus, mais c'est pourquoi il parle de fait accompli, parce qu'aujourd'hui, on dit : « On vous a présenté des projets, et maintenant qu'est-ce qu'on fait ? » Qu'est-ce qu'on enlève ? Maintenant, devant le fait accompli, aucun élu ne dira « Je sacrifie mon école », il n'y a pas d'autre solution que de trouver de l'argent. Travailler les attributions de compensation, c'est très bien. Ils sont à mi-mandat, ce qui veut dire que dans les communes, ils n'ont pas 50 projets en cours mais ces projets sont ficelés et les communes savent comment elles vont les financer. Actuellement, demander aux communes d'aller chercher des attributions de compensation, alors qu'elles ont déjà prévu ce qu'elles vont faire jusqu'à la fin de leur mandat, ça va compliquer les finances des communes. Si ça avait été fait en amont, elles auraient pu adapter leurs projets au montant de ces futures attributions de compensation. Pour Monsieur MORIN, ce soir, puisqu'ils ont l'ouverture de ce chantier de réflexion qui pourrait se faire dès le mois de mars, il serait bien de décaler le vote de ce budget, qu'ils travaillent tous ensemble en commission générale sur des pistes de réflexion

sérieuses, sur la manière de financer ces 3,3 M€ et ensuite revoter le budget dans des conditions sereines. Il pense qu'elles seront sereines et seraient les bienvenues. Il ne peut pas croire qu'au sein du Bureau, ils n'aient pas eu cette discussion sur le report du budget.

S'ils n'avaient pas eu un mail hier soir, à 20h17, de leur DGS, sur la modification budgétaire, certains membres de la commission des finances n'auraient pas vu que le budget avait bougé. Lui s'en est aperçu, parce qu'il avait regardé les chiffres. Mais il sait que certains ne l'avaient pas vu. Il le répète, il pense qu'il serait bien de décaler le vote et c'est pourquoi il avait demandé à avoir les comptes-rendus des deux derniers Bureaux où les élus ont parlé des finances, pour voir s'il y avait eu des échanges sur ce domaine. Il n'a pas eu les comptes-rendus, peu importe, mais ce qu'il propose ce soir, c'est de pouvoir travailler ensemble sur les financements. Pour le vote du budget, ils ont jusqu'au 15 avril ce qui leur laisse encore un peu de temps pour élaborer les grandes lignes de leur financement, jusqu'à la fin du mandat. S'ils ne le font pas, ça veut dire qu'ils envisageraient de décaler les projets après 2026... il ne pense pas que les communes aient envie que ça se décale. 2026 sera une étape municipale et intercommunale au niveau des changements, d'autres vont arriver et ça serait dommage que les projets disparaissent parce qu'ils seront allés trop loin dans le désendettement et qu'une nouvelle équipe dise « Là, on est trop endetté, on fait machine arrière ». Voilà ce que propose Monsieur MORIN qui ne se sent pas, même s'il y a des travaux sur sa commune, de voter ce budget. Surtout, maintenant qu'il sait qu'il y a des pistes de travail et qu'ils peuvent travailler avant le 15 avril.

**Monsieur Olivier CUBAUD** a pris des notes tout le long de l'intervention et va peut-être répondre de façon désordonnée et incomplète, il prie Monsieur MORIN de bien vouloir l'en excuser par avance. Concernant les documents et le message envoyé, en effet, il a échangé hier avec le DGS et a voulu qu'il y ait une alerte pour les membres de la commission des finances pour indiquer que les chiffres avaient changé, même si tous les documents, qui sont présentés aujourd'hui, ont été envoyés vendredi avec la convocation. L' élu a souhaité attirer l'attention des élus sur les documents envoyés, et prévenir qu'il y avait eu des modifications depuis.

Concernant les ajustements, c'est effectivement cela, ils ont, sur certains postes, en matière de recettes supplémentaires et notamment sur les arrêts de travail, prévu 190 000 € au début, ils ont finalement mis 260 000 € parce que sur la réalisation du budget 2022, ils approchaient les 250 000 €... C'était rationnel d'augmenter, donc, c'était juste de la précision budgétaire. Il y a eu des ajustements sur l'énergie, puisqu'effectivement, ils étaient dans une première proposition, au moment du DOB sur un montant d'environ 600 000 €, ils sont revenus sur 470 000 € car il est apparu que la réalisation des dépenses, en fin d'année, était finalement un peu moins élevé que ce qui était budgété, ils se sont alors dit qu'ils pourraient un peu diminuer le prévisionnel du budget de l'énergie.

C'est le cas également sur la maintenance, mais c'est lié aux échanges et aux conclusions de l'accord qu'il y a eu avec DALKIA où là également, ils ont enlevé 70 000 €.

Ce sont bien ces deux ajustements qui donnent les 200 000 €. Mais Monsieur CUBAUD rappelle que 200 000 € sur un budget de 25 M€ ce n'est pas 1 % du budget, c'est une variation mineure et logique dans le cadre d'un travail budgétaire que d'ajuster et d'affiner les chiffres, lors de la construction du budget.

Ce ne sont pas les points les plus proéminents de l'intervention, et Monsieur CUBAUD va apporter une correction. Monsieur MORIN a dit : « On décide aujourd'hui, du programme pluriannuel d'investissement. » Monsieur CUBAUD n'est pas d'accord, ils ne décident pas aujourd'hui du programme pluriannuel d'investissement (PPI). S'ils ont eu cet échange en commission des finances, c'est parce qu'au moment du débat d'orientation budgétaire, plusieurs ont dit qu'il serait bien d'avoir une vision de ce qu'il y a dans les cartons. Tout n'est pas validé, certains projets sont inscrits, mais n'ont pas fait l'objet de délibération, donc, ils ne sont pas du tout sur une enveloppe votée, sur un PPI voté. Ce qu'ils vont voter ce soir engage 2023 et les 14 M€ ne sont pas engagés avec le vote du budget 2023. D'où le travail qui a été présenté et Monsieur CUBAUD remercie Monsieur MORIN d'avoir souligné que l'équipe avait su faire preuve d'écoute des propositions, pour dire que c'est bien collectivement qu'il sera décidé s'ils franchissent ou non le cap du déclenchement des opérations, si elles sont reportées, voire annulées ou si elles sont maintenues que leur financement vienne des ressources internes ou de la fiscalité ou de nouvelles économies de fonctionnement. Monsieur CUBAUD le redit, ce soir, ils n'engagent pas la collectivité à faire toutes les opérations des 14 M€ qui ont été inventoriées. Ce n'est pas un PPI qui a été voté. Peut-être faut-il le remplacer par une feuille de route très précise sur les trois prochaines années. Il pense avoir répondu à une demande de transparence et il entend que cela soit salué. Ils ont mis sur la table tous les éléments demandés. Ils ont organisé une longue commission des finances, ils ont bien travaillé ensemble. Il partage avec Monsieur MORIN certaines inquiétudes, il a même dit, en commission des



finances, que s'il n'y avait pas d'évolution, si on reste sur cette structuration, il sera difficile d'arriver à tout planifier sur le mandat.

Sur les 8 M€ de reste à charge, c'est bien le chiffre, mais avec des subventions qui sont dans le document, qui ne sont que les subventions acquises. Il est d'accord qu'ils peuvent estimer à un moment pourvoir peut-être aller au-delà de ces montants ; Le tableau est prudent et présente que les subventions acquises. Le CIAS, effectivement, reste une inconnue, mais il y a plein d'autres inconnues. C'est d'ailleurs la difficulté que Monsieur MORIN a pu connaître en tant que Vice-président, qui est de construire un budget avec une équation à plusieurs inconnues. Le CIAS, l'énergie, ce sont des inconnues. Même la météo, aujourd'hui, est une inconnue quand ils parlent de réalisation du budget, car ça impacte terriblement les sommes. Il y a plein d'inconnues, mais dans ce monde d'inconnues, le budget 2023 est excessivement prudent et ne met absolument pas en péril la collectivité. Il y aura sans doute des questions à se poser, parce que dans la planification de certains projets, on voit qu'il y a une montée en puissance et qu'ils sont sur des niveaux d'investissement un peu plus impactants et où il faudra, à un moment, décidé d'y aller parce qu'on aura réussi à améliorer l'épargne, parce que des discussions auront permis d'améliorer les recettes de la collectivité : subventions ou partage différent, sauf que ce travail du partage des ressources entre communes et intercommunalité ne se fera pas en un mois. Il faudra même à un moment qu'unaniment, toutes les communes soient d'accord et délibèrent. Il restera une zone inconnue, quand bien même le budget serait reporté d'un ou deux mois ou même de trois mois, ce travail ne peut pas être mené en si peu de temps. Ce travail, aurait-il pu être mené plus tôt ? Oui, sans doute, peut-être même qu'il aurait pu être mené dès 2014. Il n'y a aucune pique dans les propos de Monsieur CUBAUD, il prend pour lui, le fait qu'ils n'aient pas avancé sur ce sujet, mais il entend que tout le monde prenne sa part sur le fait que ça n'a pas avancé non plus depuis la création de la Communauté de communes. Des études ont été faites sur la faiblesse de la capacité d'autofinancement et la fragilité de la trésorerie n'a été découverte ni aujourd'hui ni avant-hier. Quand Monsieur MORIN dit qu'ils sont limités sur la trésorerie, puisqu'ils ont une ligne de trésorerie qu'ils ne reconstituent pas et qu'elle pourrait passer dans l'endettement, oui, mais c'est le cas avec une trésorerie à 2 M€, c'était le cas avec une ligne de trésorerie à 1 M€. Ils ont toujours été au maximum de la ligne de trésorerie, parce qu'il y a une fragilité de trésorerie. L'État n'est peut-être pas regardant, il ne dit pas que ça doit aller grossir l'endettement, mais la seule différence, c'est qu'à un moment, il a été décidé collectivement et unanimement de se donner un peu plus de marge, en augmentant la ligne de trésorerie. Et comme ils sont fragiles, ils sont allés un peu plus haut et s'ils augmentaient encore, à un moment, on les rappellera à l'ordre. La solution ne vient évidemment pas de là. Elle ne vient pas non plus d'une prolongation de l'endettement. Monsieur CUBAUD n'a peut-être pas été clair, mais il pense avoir affirmé que la volonté n'était pas d'augmenter l'endettement et de rester dans des ratios tout à fait supportables pour le mandat et pour les mandats à venir. Donc, cette piste de laisser filer l'endettement, en tout cas, n'est pas une piste qu'il défendra et ce n'est pas celle qu'il a défendue, ce n'est pas celle qui est mise sur la table aujourd'hui. Très clairement, avec le budget 2023, ce qui est proposé est un taux d'endettement qui est plutôt modeste.

Monsieur CUBAUD n'est pas certain d'avoir répondu à toutes les interrogations de Monsieur MORIN, mais oui, il y a un travail à mener, oui, il aurait pu être mené plus tôt et encore beaucoup plus tôt, et il n'est jamais trop tard pour essayer de bien faire.

**Monsieur Christophe MORIN**, sauf s'il a mal compris, pense que Monsieur CUBAUD a dit qu'il fallait voir s'ils pouvaient passer l'endettement de 6 ans à 8, 9 ou 10 ans.

**Monsieur Olivier CUBAUD** explique que, concernant ce ratio du taux d'endettement, la collectivité est toujours restée dans cette zone inférieure à 9 ou 10 ans, sachant qu'au-delà il y a un danger.

**Monsieur Christophe MORIN** rappelle qu'aujourd'hui, ils sont à 6 ans et Monsieur CUBAUD dit qu'éventuellement, ils peuvent réfléchir pour passer à 8 ou 9 ans.

**Monsieur Olivier CUBAUD** indique qu'il est déjà arrivé qu'ils soient au-delà de 6 ans, ça peut arriver ponctuellement, mais la tendance n'est pas de laisser filer l'endettement. Jusqu'à 9 ou 10 ans, ça ne met pas en péril la collectivité, mais il n'a pas dit qu'il fallait aller au bout, comme sur la ligne de trésorerie, s'ils peuvent rester à 7 ans, tant mieux. Mais 8 ans ne seraient pas insurmontables. En revanche, pour lui, au-delà de 9 ou 10 ans, si ces ratios sont bons, il ne faut pas le faire. Et donc, on ne laisse pas filer la dette, on reste dans les capacités de la collectivité, ce chiffre a souvent varié à Parthenay-Gâtine entre 6 et 9.

**Monsieur Christophe MORIN** est d'accord, mais s'ils veulent être constamment sur une durée éventuellement de 8 ou 9, à CAF brute équivalente, il multiplie par huit et il augmente automatiquement l'endettement.

**Monsieur Olivier CUBAUD** n'a pas dit qu'il voulait que la collectivité monte à 8 ou 9. Il a mesuré aussi que les taux d'intérêt avaient augmenté et que s'ils montent à 8 ou 9, effectivement, ils ont un impact, tous les ans, Monsieur MORIN a raison, où ils vont aussi réduire leur capacité d'autofinancement. S'ils peuvent rester à ce niveau, il faut y rester.

**Monsieur Christophe MORIN** ajoute que tout n'est pas forcément acté, mais il y en a quand même une grande partie dans les APCP, ils peuvent, évidemment, clôturer une APCP et ne pas aller au bout. Honnêtement, pour lui, ils ne sont pas « dans ce trip-là ». Et quel projet enlever ? Jean-Michel PRIEUR et Olivier CUBAUD le disaient, le but n'est pas d'enlever des projets, même s'ils ne sont pas actés définitivement, sauf dire qu'on ne peut pas faire autrement, il va être compliqué de revenir en arrière. Il pense qu'il va être compliqué, à un moment de donner de décider d'enlever un projet. Où l'enlever ? Ils n'ont pas d'autres choix que de trouver des pistes. Certes, ils peuvent toujours remonter très loin, il l'a bien compris, mais quand l'ex-majorité est arrivée à la fin de son mandat, elle avait commencé un travail sur le pacte fiscal et financier, ils avaient trouvé des pistes et Monsieur MORIN pense qu'ils n'étaient pas si loin de trouver un accord, sur des fonds de concours. Des communes étaient à l'écoute. Ils ont perdu ce temps-là. Mais oui, ils avaient commencé le travail avant la fin du mandat. Ce travail a été stoppé. Les impôts ont été augmentés, certes, il fallait le faire, il ne remet pas cela en question, il a juste dit, à l'époque, qu'il fallait que ça soit accompagné d'autres choses tout de suite. Ça n'a pas été fait et maintenant, ils se retrouvent un peu aux abois parce qu'ils ont validé des projets et que le choix, maintenant, serait peut-être d'en annuler. Mais c'est dommage.

**Monsieur Olivier CUBAUD** fait remarquer qu'il y a peu d'écart entre leurs deux discours. Lui a simplement dit qu'avec un programme d'investissements tel qu'il est pressenti, même si aujourd'hui, ils ne valident pas le PPI, ils savent que ce sont des choses qui sont dans les cartons. Son souhait n'est pas qu'elles ne voient pas le jour, si ces projets ont été étudiés, c'est qu'ils répondent à un besoin. Il dit juste qu'avant de décider de les enclencher, si le risque est trop important et qu'ils n'ont pas trouvé de solution, peut-être qu'il faudra les reporter ou les annuler. Mais c'est l'ultime choix. Dans ce qui est proposé comme travaux, ce n'est pas la priorité. La priorité est de se redonner un meilleur autofinancement, s'ils arrivent à réduire des charges. Certes, ils n'ont pas été assez vite là-dessus, mais c'est long, et ça sera plus long que ne le pense Monsieur MORIN. Celui-ci pense qu'ils vont trouver une solution en un mois s'ils reportent le vote du budget, ce n'est pas le cas.

**Monsieur Christophe MORIN** est d'accord, mais aujourd'hui, ils ont des chiffres, c'est 3 M€. Il faudra trouver des solutions rapidement, les projets commencent, à Viennay le permis de construire est lancé, le centre de loisirs Maurice Caillon est lancé, c'est dans les APCP. Ils pourront toujours dire qu'ils vont revenir en arrière, mais ils ne reviendront pas en arrière. Les 3 M€, sauf si on gagne sur le coût de l'investissement, seront là. Il veut juste savoir quelles sont les pistes et comment s'en sortir.

**Monsieur Olivier CUBAUD** entend très bien quand Christophe MORIN dit qu'ils ne peuvent pas revenir en arrière, mais en revanche, quand on est au bord du gouffre, on se dit que l'on peut revenir en arrière. On ne fait pas le pas s'on sait que c'est un pas dans le vide. Il pense qu'ils sont suffisamment intelligents, si les projets leur tiennent à cœur, pour trouver des solutions pour les financer. Et c'est peut-être un cocktail de plusieurs choses : regagner sur de l'épargne, d'une forme ou d'une autre. Monsieur CUBAUD n'exclut aucune solution, contrairement à l'étude qui parlait de fonds de concours, mais pas d'attribution de compensation. Alors que ce soir, ils se disent que ce n'est pas une piste à négliger, ils sont déjà dans un état d'esprit différent. Ce n'était pas dans les conclusions de l'étude Exfilo, ça avait été écarté pour des tas de raisons que comprend Monsieur CUBAUD parce que ça semblait raviver des plaies. Mais il y a aussi d'autres outils, il y a la fiscalité sur le foncier, l'immobilier et si au bout, au moment de prendre la décision de lancer le projet, ils s'aperçoivent qu'ils vont sauter dans le vide, il n'est pas d'accord, il ne sautera pas dans le vide.

**Monsieur Didier GAILLARD** fait remarquer que la discussion est très intéressante depuis plus de 2 heures. Ce que lui aimerait, c'est que l'on arrête de parler du passé et que l'on parle du futur, il n'y a rien de plus agaçant que de remettre en cause ce qui s'est passé avant. Ce soir, ils vont clore le passé avec la délibération pour Deux-Sèvres Aménagement. Monsieur GAILLARD ne reviendra pas sur le pourquoi, le comment, le bien, le mal... on arrêtera là.

En revanche, il souligne que Christophe MORIN a analysé la situation de A à Z, avec tous les détails, avec son professionnalisme de comptable que tous reconnaissent, il pense qu'on ne peut pas remettre en cause ses compétences. Le budget est présenté ce soir avec des pansements, parce que le DOB, comme le travail en commission des finances, a permis aussi d'évoluer, de discuter. Mais il n'est pas certain que ce qui a été dit ait été pris en considération. L'idée a été de dire : « On augmente la CAF », d'environ 300 000 € à un peu plus de 500 000 €, ça fait mieux sur le tableau, on se fait plaisir. Mais pour Monsieur GAILLARD, ce n'est pas suffisant. En commission des finances, un PPI, avec tous les projets jusqu'en 2026, a été présenté. Olivier CUBAUD vient de dire que s'ils ne peuvent pas les faire, ils ne le feront pas alors que certains sont déjà engagés. Le principe a été voté. Concernant les recherches de subventions, il faudra revoir par rapport à la structuration, justement, car quand ils vont tout à l'heure passer le plan de financement de l'espace enfance Maurice Caillon, il y a quelques coquilles importantes. Il rentrera dans le détail plus tard. Pour lui, ce qu'il faut, c'est avoir cette discussion, pour être certain que tout ce qui a été engagé dans ce PPI et qui a été présenté à la commission des finances puisse être réalisé. C'est important, tout le monde a besoin de réalisation et, peu importe si c'est chez Pierre, Jacques ou Henri, ce n'est pas le problème. Aujourd'hui, c'est là, demain ça sera ailleurs et ainsi de suite. Il pense que si les travaux ont été prévus, ce n'est pas par hasard, ce n'est pas du surplus, c'est simplement pour répondre à un besoin. Et surtout, quand on regarde, c'est par rapport à des actions directes vers la population, en matière d'enfance-jeunesse en particulier et c'est important. Ce qu'il faut, c'est absolument avoir un vrai débat, qu'il n'y a pas eu. Lui pensait qu'ils allaient l'avoir, il aurait pu être programmé la semaine dernière. Il est vrai que dans les grandes collectivités, on n'a pas la réactivité comme dans les communes, pour dire « On va faire une réunion rapidement pour essayer de trouver la solution ». Le document qui a été envoyé hier soir, juste à la commission des finances, aurait pu être, selon lui, envoyé à tout le monde. Concernant les 3,3 M€ dont Christophe MORIN a parlé, qui restent à financer pendant les quatre années qui restent, il n'est ni un adepte ni un aficionado des fonds de concours, mais c'est l'une des solutions, une des pistes. Il y en a d'autres qui ont été évoquées, mais s'ils prennent simplement les fonds de concours à 50 %, sur les 3,3 M€ ils récupèrent 1 650 000 € ce qui fait 425 000 € de CAF en plus par an. Pour l'image de Communauté de communes, notamment vis à vis des banquiers dont trois étaient présents à la commission des finances, qui ont pu alerter, comme ils savent le faire, et il est important de les avoir en commission, il pense qu'ils auraient de meilleurs atouts pour aller se présenter devant les banques pour dire : « On a besoin de tel ou tel argent ». Et les attributions de compensation, pour Monsieur GAILLARD, ça s'appelle de la solidarité et aussi la sagesse par rapport aux programmes d'investissement en disant : « On se donne les moyens de faire des choses ». Lui, au lieu de proposer un budget comme ce soir qui va être voté, mais pas à l'unanimité, parce que certains ne vont pas accepter de voter dans ces conditions, la solution de Christophe MORIN le séduit vraiment, disant : « On peut repousser, on a jusqu'au 15 avril », à quoi Olivier CUBAUD répond que ce n'est pas faisable en un mois. Mais ils ont déjà toutes les pistes, elles sont déjà dessinées : attributions de compensation, et d'autres solutions, tout est déjà dessiné. Il a oublié de parler d'un chantier mis en route, il y a un certain temps, sur les retours de compétences. Ils en ont parlé pour certaines depuis six mois, même plus, ça n'avance pas, on les retrouve dans les prévisions du budget. Pour lui, ça n'avance pas assez vite. Peut-être est-il un impatient, mais il pense qu'il faut savoir bouger. Il faut essayer d'enlever cette image des collectivités qui sont vraiment trop lentes. Pour lui, la prudence serait de présenter un budget d'avenir, qui ne serait voté que pour cette année, mais que ce PPI soit acté avec la possibilité de financer tous les projets dont toutes les communes en ont besoin et si la CAF est excédentaire, ça permettra de faire face aux incidents qui peuvent arriver, ils l'ont vu, depuis deux ans. Et ça peut encore arriver. Il est important de provisionner et de pouvoir être réactif. Un report du vote du budget avant le 15 avril permettrait d'avoir un budget voté à l'unanimité, ils sont suffisamment intelligents pour se mettre d'accord dans une commission générale ou plusieurs commissions des finances. S'il faut se mettre à bosser, ils en ont l'habitude, ils le feront. Mais pour l'image de cette collectivité, qui en dehors de ses frontières de Parthenay-Gâtine n'a pas une belle image selon lui, il est temps de lui redonner une belle image et une image de cohésion. Ils peuvent réussir à faire des choses tous ensemble pour ce territoire en se donnant les moyens de les financer.

**Monsieur Olivier CUBAUD** note l'optimisme de Monsieur GAILLARD, mais il va répondre par une question : « Est-ce que là, tous autant qu'ils sont, ils pensent que les 38 conseils municipaux de nos communes vont tous décider, comme ça, du jour au lendemain quasiment, de redonner ce chèque à la Communauté de communes ? »

Quel élu ne se dit pas que dans sa commune, avant que tout le monde soit d'accord, il va falloir apporter des arguments ? Parce que ce n'est pas la lourdeur de l'administration, mais les dispositifs qui ont été difficilement mis en œuvre, c'est qu'ils supposent l'unanimité. Ce n'est ni la commission des finances, ni la commission générale, ni même le Conseil communautaire, c'est que ça suppose l'unanimité des 38 conseils municipaux. Et sur la moindre révision des statuts, même modeste, où il faut qu'il y ait une délibération dans toutes les communes, il faut quatre, cinq ou six mois pour les avoir. Et ça n'a pas d'impact. Alors que là, il y en a un et pas des moindres. Monsieur Olivier CUBAUD est élu au Tallud, il regarde sa collègue qui s'occupe des finances : demain, imaginons un débat au Conseil municipal au Tallud, qui conclurait qu'il faut redonner 100 000 € à la Communauté de communes, il ne pense pas que ça se fasse comme ça en disant : « Il faut faire vite parce que comme il y a un report du budget de la Communauté de communes, il faut vite décider avant le 15 avril ... ». Ça va être difficile, mais Monsieur CUBAUD ne veut pas jouer les rabat-joie.

**Monsieur Didier GAILLARD** ne parle pas de demander à toutes les communes, il parle de celles qui ont des travaux prévus dans le PPI avec l'impact qu'il peut y avoir, dans certaines communes, où les enfants intègrent ces nouveaux équipements qu'il va y avoir sur le territoire. Il pourrait y avoir une quote-part à trouver, mais c'est tout à fait possible. Au lieu que Parthenay paye 50 % de l'espace enfance Maurice Caillon, ça pourrait peut-être être un peu moins, c'est ce qu'il veut dire. Mais s'ils ne font rien, ils vont continuer à se titiller, à toujours être les uns contre les autres. Et là, tous les engagements qui ont été mis dans le PPI, la population les connaît et les attend. Il y a aussi l'obligation par rapport à la réglementation, par exemple celle de la PMI pour la maison Enfance-Famille. Ça, ils ont l'obligation de le faire. Il le redit, il faut s'en donner les moyens. Dans sa commune, il a deux projets et lui est prêt à aider 50 % des projets qu'il va y avoir sur sa commune. Ce n'est pas un problème. Et au moins, ils avanceront, et on dira : « Les projets se font ». La Communauté en sortira grandie. Là, ils sont en train de débattre et ils n'y arrivent pas.

**Monsieur le Président** reprend les propos d'Olivier CUBAUD, il pense que Monsieur GAILLARD est très optimiste. Ils peuvent l'être, mais la réalité des choses, il pense simplement à la taxe d'aménagement, qui est une mesure qui est quasiment sans incidence pour les quelques communes qui étaient concernées. Une commune, qu'il ne citera pas, aujourd'hui se pose la question de revenir sur sa délibération. Sur quelque chose qui quasiment, ne l'impactait pas. Sur une autre commune, il y a eu un nombre important de refus et d'abstentions. Les choses ne sont pas aussi simples que cela. Tous les élus le savent, dans les conseils municipaux, il y a un travail de préparation qui est important, parce que le fait communautaire est encore un fait nouveau qui a du mal à être vécu. Souvent une image négative est véhiculée, c'est comme les matchs de foot, si on a gagné, ils ont perdu, c'est comme l'Europe, quand ça va bien, c'est grâce aux communes, grâce au Maire, et quand ce ne va pas bien, c'est la faute de l'intercommunalité. C'est souvent ce qui est véhiculé dans les communes. Donc, convaincre les communes de faire un geste financier qui n'est pas négligeable, quand même sur un certain nombre de projets, ça ne se fera pas aussi facilement. Tous les maires qui sont ici présents et lui, le premier, ne vont pas s'engager au nom de leur Conseil municipal pour savoir en l'espace d'une réunion ou d'un mois, si tout le monde est OK. Et surtout, comme le disait Monsieur GAILLARD, ça va nécessiter de le revoir dans toutes les communes concernées par un équipement. Si on prend le projet de l'espace enfance Maurice Caillon, ce sont des enfants qui viennent de 25 communes différentes. Ça veut dire qu'ils vont devoir demander de l'argent à 25 communes différentes. Sur le ménigoutais, de la même façon, s'ils veulent comparer les échelles, les périmètres de projet, il faudra réinterroger toutes les communes qui aujourd'hui, utilisent ce service auprès du centre social, c'est bien un travail qui concerne les 38 communes et donc, les 38 conseils municipaux. Aujourd'hui, la CCPG a un budget 2023 qui est un budget équilibré, sincère, parce que ces économies, ils ne les ont pas trouvées comme ça, ils ont travaillé d'arrache-pied, ils ont dû mesurer les choses. Monsieur GAILLARD parlait des compétences de Christophe MORIN et Monsieur le Président n'a aucun problème pour les reconnaître, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas toujours le même avis qu'ils ne doivent pas reconnaître les compétences de l'un ou l'autre. La CCPG a aussi un service financier, ils ont aussi des compétences, ils ont travaillé sérieusement sur ce budget et Olivier CUBAUD a fait la démonstration depuis trois exercices budgétaires d'une vraie compétence aussi. Et avec en plus une connaissance de la

comptabilité publique, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que la comptabilité privée. Ils sont rentrés aussi dans un travail et c'est ce qu'ils ont essayé de démontrer en 2022 et ça a déjà été entamé auparavant, d'économies, d'optimisations foncières, immobilières, la révision des statuts qui effectivement prend du temps, même pour simplement se demander si on se redonne un bâtiment ou pas, ici ou là, des difficultés sont soulevées qui sont soit dans l'affectation du bien, soit dans les moyens de la commune, et ça ne se fera pas comme ça, du jour au lendemain.

Ce travail, il faut pouvoir le porter, se poser un certain nombre de questions lors d'une commission générale, mais il faut être clair, ce n'est pas lors de cette commission générale que toutes les décisions pourront être prises. Avec la certitude que les 38 conseils municipaux vont suivre derrière. Ce que sait le Président, c'est que le budget 2023 est sincère, il est équilibré, il permet de continuer à avancer, donne une certaine visibilité aux services pour qu'ils continuent de travailler, mais il faut poursuivre ce travail avec des critères de pilotage, avec aussi une certaine prudence. Ils se donnent le droit de dire, à un moment qu'un projet ou un autre n'aura pas lieu. Et ça sera dans ce cas une vraie déchirure puisqu'ils savent tous que ces projets répondent à de vrais besoins. Ils ont été pressés par des financeurs pour solliciter des financements, ce qui les a mis dans une situation extrêmement inconfortable, mais ils n'avaient pas d'autres choix et Monsieur le Président rappelle à Didier GAILLARD qu'il faisait partie de ces élus et qu'ils étaient bien d'accord que la date donnée par la Caisse d'Allocations Familiales les a contraints sur trois opérations financières qui doivent représenter un peu plus de 1 M€. Ce n'était pas neutre, mais il fallait le faire dans l'intérêt du territoire et des populations. C'est ce qui s'est fait sur Ménigoute, c'est ce qui s'est fait sur d'autres opérations et il faut continuer d'y travailler. Maintenant, ce budget 2023 est présenté au vote du Conseil communautaire et ça n'est pas le plan pluriannuel d'investissement, qui de toute façon sera amené à évoluer, un PPI, ça évolue, c'est fait pour vivre, pour être débattu, par contre, il faut réfléchir sur les grands outils de pilotage et sur des seuils s'ils ne veulent pas dépasser certains seuils et notamment en termes de désendettement. Comme Olivier CUBAUD, Monsieur le Président pense qu'au-delà de 10 années d'endettement, ce n'est ni supportable ni souhaitable pour une collectivité comme la leur, donc, c'est un élément qui sera proposé à la discussion, à la validation. C'est un élément de pilotage. Il ne faut pas tout confondre. Aujourd'hui, la CCPG a un budget 2023 sur lequel elle est attendue. D'autres collectivités, toutes les collectivités intercommunales, aujourd'hui, prennent ce risque d'avancer en se disant : « On se donne des garde-fous, mais il faut aussi que l'on avance dans l'intérêt de notre territoire. ». Monsieur le Président estime que ça serait un mauvais signal donné à l'ensemble des financeurs et du territoire et des structures associatives et de la population.

**Monsieur Nicolas GAMACHE** pense qu'il y a deux débats en un, mais qui se rejoignent, qui devront de toute façon se rejoindre à un moment donné, selon ce qui sera tranché ce soir. Le premier débat est celui du budget qui est à voter, qui est proposé comme tel. Et puis le deuxième, c'est la manière de faire, la méthodologie, ce sont aussi des solutions à trouver par rapport aux problématiques à régler. Ils sont un peu devant un serpent de mer qui est propre à cette communauté de communes, mais propre à beaucoup de Communautés de communes à caractère rural avec une ville centre. Ce débat est toujours revenu en toile de fond avec le rapport ville centre et communes rurales. Dans les solutions, ce n'est peut-être pas aujourd'hui que ce débat doit avoir lieu, sur les questions du « Comment finance-t-on ? » Pour donner un exemple, concernant les questions du fonds de concours déjà évoquées, il est très dubitatif sur cette solution, car le fonds de concours, aussi séduisant qu'il puisse paraître pour faire avancer les projets plus vite comme Didier GAILLARD a pu l'évoquer, a aussi l'inconvénient d'inviter à faire ces projets sur les communes qui ont le plus d'argent. Donc, en gros, le fonds de concours amène ce risque d'avoir de gros projets qui se retrouvent sur les grosses villes. Là où, en revanche, Monsieur GAMACHE modère ce qu'il vient de dire, c'est que ça signifie, pour la communauté de communes, d'ici la fin du mandat, une très grosse vigilance sur les équilibres qui seront faits sur les projets en termes d'équité territoriale. Pour lui, l'un ne va pas sans l'autre et il faut aller de pair sur cette vision, ce souci d'équité territorial dans le traitement des territoires. Non pas juste là où se positionnent les projets, il parlait tout à l'heure de mobilité, parce que l'accessibilité en fait partie. Monsieur GAMACHE n'est pas certain que ça soit aujourd'hui qu'il faille amener ce débat de fonds de concours, attributions de compensation ... il y a un budget, mais il pense qu'il le faudra quand même ce temps d'échange et bien au-delà de la commission des finances, car il lui semble qu'une commission générale doit être l'objet de cela. Il n'est pas certain qu'il faille que ça se passe dans les deux mois, non plus. Il avait déjà évoqué, lors d'un précédent débat d'orientations budgétaires qu'ils savent qu'ils sont dans un mandat où la réalisation de gros investissements va être compliquée. Déjà, la stabilisation, on le voit, est très compliquée. Il faut rester serein. Il est bien d'accord qu'il faille éviter le plus possible d'avoir une image négative, se disputer, etc.

Mais lui reste confiant, ce n'est pas de la naïveté non plus, il sera toujours le premier à évoquer cette question d'équité territoriale et il faudra trouver le bon outil. Et pour revenir sur cette question de fonds de concours, il n'est pas persuadé que ça soit le bon, même s'il est séduisant.

**Monsieur le Président** est d'accord, c'est ce qui prouve que de régler ce débat en quelques semaines est beaucoup plus compliqué qu'on l'imagine et qu'il faut fixer cet échange lors de la commission générale de mars. Peut-être que lors de cette commission générale, certains éléments pourront être validés. À son avis, ils pourront facilement valider un taux d'épargne brut, une capacité de désendettement plafond. En revanche, il faudra bien avoir en tête qu'il faudra aussi les recettes qui permettront de mettre en place les outils de pilotage, il est d'accord avec Christophe MORIN. Mais pour trouver ces recettes, ils devront tous être d'accord et il a bon espoir et l'optimisme de penser qu'ils ont la volonté tous ensemble de vouloir faire avancer ce territoire, mais ils ne partageront peut-être pas toutes les solutions. Et si les 38 maires et 38 conseils municipaux sont interrogés, il pense que tout le monde n'est pas certain d'avoir la capacité dès cette année, pour un certain nombre de projets engagés, à se dire : « OK, fonds de concours, immédiatement », ou autres choses. Et concernant les attributions de compensation, ils peuvent aussi les voir de façon différente. Il y a des débats sur lesquels il ne faut pas revenir. C'est une chose, et là-dessus, ils se retrouveront assez facilement, mais ça peut être imaginé d'une autre façon.

**Monsieur Didier GAILLARD** craint que s'ils votent le budget ce soir, à la fin de l'année, rien ne sera décidé, ça fait trois ans qu'ils en parlent et en attendant des ACP ont été votés pour tous les projets qui sont tous plus ou moins engagés et ils ne pourront pas les arrêter maintenant. Monsieur le Président a parlé de l'aide de la CAF et des dossiers qu'il fallait monter rapidement. Vont-ils pouvoir se retourner vers la CAF en disant : « Tel projet, on ne le fait pas » ? L'image de la CCPG va être ternie. Or, il est important de garder cette image de confiance avec les partenaires. Monsieur GAILLARD sait que dans une collectivité, les choses ne peuvent pas être faites trop rapidement. Mais il propose de se « retrousser les manches, de se mettre au boulot vraiment rapidement pour que ça avance ». Ils sont à la moitié du mandat, et même pratiquement aux trois quarts du mandat, puisque la dernière année, à partir de fin 2025, plus rien ne se fera. L' élu veut bien être constructif, beaucoup sont constructifs, mais il faut aussi qu'ils soient suivis et écoutés, ils ne sont pas là pour se « tirer dans les pattes ».

**Monsieur le Président** est tout à fait d'accord, le débat s'est bien tenu jusqu'ici et il ne faut pas grossir le trait, ni dans un sens ni dans un autre. Les uns et les autres ont certainement eu des excès, maintenant, concrètement, il faut continuer à avancer, des choses ont été faites, sinon le budget 2022, ils ne l'auraient pas terminé dans les conditions, dans lesquelles il s'est terminé. Ce qu'ils voulaient également démontrer, c'est que le travail qui a été engagé depuis plusieurs années va être soldé, c'est vrai qu'ils n'ont pas été d'accord sur un certain nombre de projets et sur l'arrêt d'un certain nombre de projets, sans avoir à les citer, et certes c'est le passé, mais ce passé a pris du temps, ils y ont travaillé et aujourd'hui ce travail va être soldé. Il rappelle que 1,5 M€ de mise de départ pour un gros projet et 150 000 € de déficit par an, à ce jour, ils l'auraient. Et leur souhait a été de prioriser les investissements qui étaient nécessaires à l'ensemble du territoire, même s'ils ne les connaissaient pas encore tous, il y a encore deux ou trois ans, mais qui concernent la remise en état des bâtiments pour répondre aux besoins des populations et des structures pas seulement communautaires, mais souvent associatives qui les font vivre. Monsieur le Président est d'accord avec Monsieur GAILLARD, il va falloir, de toute façon, se doter des moyens nécessaires, ils n'ont pas le choix. Quand ? C'est en mars pour valider ensemble un certain nombre de principes, mais pour 38 communes, il faudra six mois de discussions, d'échanges, de calcul aussi, puisque ça va impacter tous les PPI pour ceux qui en ont, pour savoir ce que la CCPG, au niveau des communes, ne fera probablement pas parce qu'ils en laisseront la capacité au niveau de l'intercommunalité à porter d'autres projets. Il imagine que toutes les communes ont revu leur copie, ce n'est pas l'évolution des bases fiscales qui leur permettent de triompher, de dire qu'ils vont maintenir les caps partout, aucun ne l'a fait. Il faut donc que 38 conseils municipaux se réunissent, discutent, et qu'il y ait une discussion communautaire, tout simplement en commençant en mars, et en septembre ou octobre, on devrait savoir sur quelle base partir pour la construction du budget 2024 et pour l'ensemble des opérations qui seront à porter. C'est la maturité qui leur permettra de pouvoir poser les choses.

**Monsieur Didier GAILLARD** fait remarquer que des opérations sont parties, comme ce soir où ils vont voter le budget pour le centre Maurice Caillon, ça veut dire qu'il sera mis de côté, et ne sera pas pris en compte dans ce qu'ils évoqueront au cours de cette année. Concernant le financement du centre

Maurice Caillon, les 3 M€ qu'il reste à financer, ça sera parti, l'architecte a été choisi, le projet sera commencé et ça ne sera pas comptabilisé dans le PPI à venir sur les autres années.

**Monsieur le Président** explique que ça peut très bien rentrer... là, ils choisissent une équipe de maîtrise d'œuvre, ils ne sont pas encore en phase de travaux. Il y a du temps avant de rentrer en phase de travaux.

**Monsieur Didier GAILLARD** rappelle que le démarrage est prévu pour cette année.

**Monsieur le Président** confirme, mais plutôt en toute fin d'année, début d'année prochaine.

**Monsieur Didier GAILLARD** insiste sur le fait qu'ils n'auront pas revoté le budget, ils n'auront pas pris les décisions dont parle Monsieur le Président.

C'est ce que **Monsieur le Président** vient de dire : discussions en mars pour décision en septembre/octobre, ils sont dans le même calendrier, sur ce projet, comme sur l'ensemble des gros projets.

**Monsieur Thierry PARNAUDEAU** explique que ce n'est pas possible, puisque des projets sont engagés et qu'il y a une demande auprès de la CAF. S'ils les arrêtent, la CAF va, obligatoirement, demander des comptes.

**Monsieur le Président** demande quels comptes la CAF pourrait demander.

**Monsieur Thierry PARNAUDEAU** développe : c'est la CAF qui vient financer une partie, il faudra bien leur dire pourquoi le projet est arrêté. L' élu s'inquiète de l'image que va donner la collectivité. Il prend en exemple, une demande auprès de la CAF a été déposée pour Saint-Martin-du-Fouilloux, également une demande pour le périscolaire et la maison de l'enfance de Ménigoute. Et comme ils ne peuvent pas financer, ils vont dire à la CAF qu'ils arrêtent les projets, car ils ne peuvent pas financer, tout simplement. L' élu s'inquiète de l'image qu'ils vont donner à la CAF.

**Monsieur le Président** signale qu'ils ont tout intérêt à trouver des solutions ensemble. L'idée sur laquelle ils étaient tous d'accord, n'est pas de dire qu'ils vont arrêter les projets. Ils vont essayer de rechercher la capacité à pouvoir les financer.

**Monsieur Thierry PARNAUDEAU** estime qu'ils travaillent à l'envers. Pour lui, ils ne peuvent pas avancer comme cela en disant : « On va avancer, on va faire des projets et dire au dernier moment, on arrête ! »

**Monsieur le Président** lui propose de ne pas refaire l'histoire. Les projets sont amorcés depuis bien avant la crise, avant ce choc énergétique.

**Monsieur Thierry PARNAUDEAU** indique que lui ne travaille pas comme cela.

**Monsieur le Président** demande à Monsieur PARNAUDEAU s'il savait, il y a un an, que le coût de l'énergie allait augmenter à ce point. Savait-il qu'ils allaient avoir deux revalorisations pour les agents. S'il le savait, il aurait dû le dire. Aujourd'hui, ces projets-là sont lancés, avec des étapes différentes. Ils ont la capacité, s'ils le souhaitent, collectivement, de dire à un financeur : « On n'a pas les moyens de poursuivre cette opération ». C'est tout simplement un exercice de vérité.

**Monsieur Thierry PARNAUDEAU** en déduit que la prochaine fois qu'ils demanderont une subvention, à ces organismes, ils demanderont directement à la Communauté de communes si elle a le budget.

**Monsieur le Président** explique que l'intention n'est pas d'aller chercher d'autres subventions, ils en ont déjà assez à porter. Monsieur PARNAUDEAU pense-t-il vraiment que les financeurs, aujourd'hui, ne savent pas, à commencer par l'État, que toutes les collectivités sont soumises à des difficultés ? Que des projets peuvent être remis en cause ? On est d'accord, il faut s'en donner les moyens, mais ils ne se donneront pas les moyens en une réunion, en un mois, pour savoir si tout le monde est d'accord pour se

partager, soit des attributions de compensation, soit des fonds de concours. Il ne s'agit pas de se mentir : 38 conseils municipaux doivent partager la même décision, dont beaucoup ont déjà voté leur budget...

**Des élus** protestent, peu d'entre eux ont voté le budget.

**Monsieur le Président** reprend, effectivement, sur Parthenay notamment, ils ont plutôt voté le DOB et ont prévu de voter leur budget dans un mois. Et impacter les projets pour 2023, ça ne peut pas se faire comme ça. Mais ils sont bien dans cet exercice de se dire qu'ils vont commencer en mars et en octobre le travail sera terminé. Ils verront fin octobre, ce qu'ils sont capables de faire ou pas pour les années à venir. Mais ce ne sont pas les projets 2023 qui sont impactés, parce qu'ils sont finançables. Et si pour le gros projet dont ils parlent, ce n'est pas le cas, ils le reverront. Pour lui, il n'y a pas de tabou.

**Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER** salue la qualité du débat et ce soir découvre des choses qui sont riches. Et donc, avant le vote, il demande une suspension de séance.

C'est une idée à laquelle **Monsieur le Président** réfléchit, mais il n'a pas encore pris sa décision.

**Monsieur Jean-Marie PARNAUDEAU**, suppléant de Jean-François LHERMITTE, n'a jamais assisté à ce genre de débat, il est extrêmement surpris. Il pensait que parmi les objectifs politiques principaux de la CCPG, il y avait l'attractivité du territoire. Il parle « politique » au sens étymologique du terme, et que, parmi les sous-objectifs, il y avait la jeunesse. Il fait partie de la commission « jeunes et citoyenneté » dont le président est Alexandre Martin et il l'a alerté de nombreuses fois lui disant : « C'est bien jolis tous ces projets, mais où trouve-t-on les sous ? » Avec une CAF de grosso modo 300 000 €, financer des projets très importants, ça lui semble compliqué. De plus, des projets, il y en a plus que ceux qui sont à destination de la jeunesse. Il en vient à l'idée du budget, il est difficile de faire un budget en avançant les yeux bandés, c'est-à-dire tant qu'ils n'ont pas un plan prospectif, stratégique, disant : « On va faire ça l'an prochain, ça dans deux ans, ça, ça va prendre tant de temps ». Avec un tel plan, il est possible, à ce moment-là, d'établir un budget en ayant une vue prospective avec une perspective sur les financements possibles, sur l'autofinancement... et donc, vu les débats qui ont eu lieu, et il en partage certains et moins d'autres, il pense que le vote du budget n'est pas forcément quelque chose à faire immédiatement, puisque ça peut être reporté jusqu'à début avril. Peut-être serait-il plus intelligent, plus raisonnable de se dire : « On se prend un peu de temps, même si on ne résout pas tous les problèmes. » Mais au moins, ils prennent un peu de temps pour réfléchir à la manière de dégager des moyens de financements. Monsieur PARNAUDEAU précise que c'est un avis de néophyte, lui n'est ni financier ni comptable, il donne juste un avis de citoyen basique.

**Monsieur le Président** lui fera la même réponse, ce n'est malheureusement pas en un mois qu'ils pourront trouver et ensemble conclure sur ces moyens financiers, mais ce travail, ils devront le faire.

**Monsieur Nicolas GAMACHE** dit, un peu sur le ton de la blague, pour arriver à contenter tout le monde, que par la force des choses, si les élus votent contre le budget ce soir, ils le voteraient forcément plus tard. Ce qui n'empêchera pas le temps de travail, même si le budget était voté. Il faut qu'ils s'enlèvent la pression d'une sorte de chape de plomb qu'ils auraient sur la tête.

**Monsieur Louis-Marie GUERINEAU** pense que si ce soir, on force la main pour voter ce budget qui ne serait peut-être voté qu'à 60 ou 70 % des présents, en effet, comme le disait Didier GAILLARD tout à l'heure, ça ne donne pas une belle image de la Communauté de communes et ils peuvent faire mieux, à condition d'être informés. Lui ne se sent pas du tout porteur de ce budget, ce n'est pas parce qu'il l'a eu entre les mains il y a huit jours. Actuellement seuls le Bureau et la commission des finances ont un regard assez large et assez pointu sur ce budget, mais les autres élus, lui en particulier, ne se sentent pas du tout porteurs de ce budget, il en est désolé.

**Monsieur le Président** rappelle qu'ils ont eu des débats assez riches lors du débat d'orientation budgétaire. Et au-delà de la commission des finances, c'est bien du débat d'orientation budgétaire qu'ils sont repartis, tout simplement, pour travailler, pour savoir ce sur quoi ils étaient capables d'aller. Sur quoi il fallait retravailler sévèrement. C'est-à-dire moins d'investissement et de reporter pour justement ne pas emmener la Communauté de communes vers une situation qui deviendrait inextricable. Donc, c'est ce



travail, à savoir moins d'investissements et beaucoup moins d'emprunts que ce qui était prévu lors du DOB, qui a été fait pour se donner ensemble confiance, pour justement travailler ensemble pendant quelques mois cette année et se dire à la fin de ce travail s'ils sont capables ou pas de continuer l'ensemble des investissements et comment les porter.

Effectivement analyser un budget quand on a une semaine pour le faire, le Président est d'accord, ce n'est pas simple, mais ils sont bien partis des orientations budgétaires pour retravailler. Depuis plusieurs jours, ils ont vérifié l'ensemble des informations pour se dire : « Ce budget 2023, proposé au vote, peut être porté », mais ensemble, il y a ce travail à faire. Les autres arguments ont déjà été donnés. Monsieur le Président reprend la proposition de Nicolas GAMACHE qui est de se dire : « Je vous propose ce vote du budget 2023, tout simplement, en l'état, avec les orientations sur le financement des projets présentées ce soir (Ndlr : diapositive 46) parce que c'est vraiment le cheval de bataille pour les années à venir. Si ce budget est refusé, il sera représenté dans un mois comme ça a été demandé par d'autres élus et s'il est voté, ils engageront, de toute façon, ce travail qui est absolument indispensable. Ils sont tous unanimes aujourd'hui, ce n'était pas forcément le cas il y a quelque temps encore, pour se dire qu'ils ont vraiment un travail urgent à mener. Mais urgence dans le monde des collectivités, mais aussi et surtout dans une démocratie, ça suppose de poser le temps du débat et de la réflexion et ça, Monsieur le Président pense que c'est important.

**Monsieur Daniel MALVAUD**, considérant la situation des débats, demande s'il serait possible de voter ce budget à bulletins secrets.

**Monsieur le Président** indique que  $\frac{1}{3}$  des présents doivent le demander. Mais personnellement, il pense qu'ils doivent être capables de se dire ouvertement s'ils veulent ou pas. C'est important dans la relation de confiance qu'ils peuvent avoir les uns envers les autres.

**Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER** n'a pas le règlement intérieur sous les yeux, mais il faut faire suite à sa demande de suspension et passer au vote à bulletins secrets comme demandé par le Maire d'Aubigny qui demande un vote à bulletin secret. La demande de Daniel MALVAUD est légitime.

**Monsieur le Président** le répète, il faut que  $\frac{1}{3}$  des présents le demandent.

**Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER** demande également le vote à bulletins secrets et demande aussi une suspension de séance.

**Monsieur le Président** met aux voix la proposition de vote à bulletins secrets. Il constate que 16 présents sont pour ; Le vote à bulletin secret est adopté à une voix.

*Les bulletins blancs sont distribués. Deux assesseurs sont désignés : Alexandre MARTIN et Catherine THIBAUT.*

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

*Le scrutin se déroule sereinement.*

Pendant le dépouillement, **Monsieur le Président** fait remarquer, même s'ils ne sont pas forcément tous d'accord, ce qui n'est pas une nouveauté, qu'il trouve sincèrement qu'ils ont eu un débat de bonne tenue, de bonne qualité. Ils peuvent en être satisfaits les uns et les autres. Et, il le rappelle, le travail engagé doit être poursuivi, quelle que soit l'issue de ce résultat. Et c'est peut-être aussi une occasion de faire un pas les uns vers les autres pour resolidariser cette intercommunalité. Il tenait à le dire et à remercier tous les élus. Ce soir, ils ont fait un pas et peu importe le résultat, ils ont gagné en exercice démocratique, dans l'échange et la qualité des discussions.

Le résultat du scrutin est proclamé :

- |  |                   |
|--|-------------------|
| - Nombre de votants = 55               | - « pour » = 29   |
| - Nombre de bulletins dans l'urne = 55 | - « contre » = 23 |
|  | - blancs = 3      |

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CCPG214-2022 du 15 décembre 2022 relative au débat d'orientations budgétaires pour 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances et optimisation financière » réunie en date du 3 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT la demande, constatée par le Président, émanant d'au moins un tiers des membres présents, de procéder à un vote au scrutin secret ;

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Catherine THIBAUT et de Monsieur Alexandre MARTIN en tant qu'assesseurs ;

CONSIDÉRANT le résultat du premier tour de scrutin secret suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 55
- Nombre de suffrages blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 52
- Majorité absolue : 27
  
- Nombre de suffrages « pour » : 29
- Nombre de suffrages « contre » : 23

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 29 voix « pour » et 23 voix « contre », décide :

- d'approuver le budget primitif de l'année 2023 du budget principal de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**Monsieur le Président** remercie l'assemblée. Comme il l'a dit à l'instant, ils ont eu un beau moment de démocratie. Ils ont pu échanger leurs idées qui ne sont pas tout à fait les mêmes, mais il pense qu'ils ont le même intérêt, la même envie de faire sens pour cette intercommunalité et de faire en sorte qu'elle puisse continuer à travailler et de poser les moyens de ses projets. Il pense qu'ils doivent s'engager et il s'engage avec les élus, à ce que lors de cette commission générale du mois de mars et dans les mois qui suivront, ils puissent poser les bases d'une intercommunalité qui est née, il le dit souvent, d'une obligation légale. Ils ne se sont pas forcément toujours choisis et aujourd'hui, ils vivent ensemble et ont des projets qui sont véritablement des projets de cohésion qui vont dans le même intérêt pour l'ensemble des populations. Ils ont véritablement à travailler ensemble à trouver ce qui va les unir plutôt que ce qui va les différencier. C'est ce qui est à retenir de ce résultat. Peu importe qu'il ait été positif ou négatif, ce que retient le Président, c'est l'envie qu'ils ont tous de travailler ensemble et s'il y a une petite différence sur la façon de faire, il pense qu'ils partagent la même envie de faire progresser l'intercommunalité et c'est une bonne chose. Il espère qu'ils sauront effacer quelques différends. Ce qui ne veut pas dire qu'ils doivent s'obliger à être toujours d'accord, ça ne serait pas respectueux de l'unicité de chacun et d'une règle démocratique, mais ils ont fait un beau pas ensemble ce soir. Il en remercie l'Assemblée. (*Applaudissements*)

### 3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGETS ANNEXES

Dans la foulée du Budget principal, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la proposition d'adoption de chaque budget annexe.

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CCPG214-2022 du 15 décembre 2022 relative au débat d'orientations budgétaires pour 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances et optimisation financière » réunie en date du 3 janvier 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les budgets primitifs de l'année 2023 des budgets suivants :

- Budget annexe Marchés aux Bestiaux, à l'unanimité ;
- Budget annexe Maison de l'Emploi, à l'unanimité ;
- Budget annexe Restaurant Bois Pouvreau, à l'unanimité ;
- Budget annexe Hébergement Collectif, à l'unanimité ;
- Budget annexe Affaires Économiques opérations soumises à TVA, à l'unanimité ;
- Budget annexe ZAE Patis Bouillon, à l'unanimité ;
- Budget annexe ZAE Bressandière, à l'unanimité ;
- Budget annexe ZAC de la Bressandière, à l'unanimité ;
- Budget annexe ZAE de la Peyratte, à l'unanimité ;
- Budget annexe ZAE Bellevue Secondigny, à l'unanimité ;
- Budget annexe Photovoltaïque, à l'unanimité.

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

*Quittant la séance à 22h08, Mesdames Véronique GILBERT et Karine HERVE n'ont pas pris part au vote des sujets n<sup>os</sup> 4 à 25.*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

#### 4 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENTS AP/CP - ACTUALISATION DES AP/CP EXISTANTES

*Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter d'une année sur l'autre le solde des crédits.*

*La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.*

*Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.*

*Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.*

*Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.*

*Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget 2023 ne tient compte que des CP de l'année.*

*Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunts).*

*Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président. Elles sont votées par le Conseil communautaire, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.*

*La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).*

*Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.*

*Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.*

*Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).*

*En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Président jusqu'au vote du budget dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.*

**Monsieur Olivier CUBAUD**, rapporteur, explique que c'est une simple actualisation des AP/CP existantes. Ça concerne la ligne travaux sur les écoles qui a été ajustée pour un montant de 250 000 € sachant que les autres autorisations de programme, à ce stade, ne font pas l'objet d'évolution. Ils l'ont évoqué tout à l'heure, les élus ont la liste complète des autorisations de programme et peuvent voir que tous les projets d'investissement dont ils ont pu parler ne sont pas tous inscrits dans une autorisation de programme actuellement.

Comme **Monsieur le Président** s'y est engagé aussi tout à l'heure, en fonction de l'état d'avancement des projets et de la capacité à pouvoir partager les mêmes solutions de financement dans l'avenir, certaines AP/CP peuvent tout simplement disparaître, s'ils souhaitent reporter ou annuler une opération. Il propose de passer au vote.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9

VU l'avis favorable de la commission « Finances et optimisation financière » réunie en date du 3 janvier 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'actualiser les autorisations de programme existantes comme indiqué dans le tableau ci-annexé ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

#### 5 - CIAS DE PARTHENAY-GÂTINE - SUBVENTION 2023

**Monsieur Olivier CUBAUD**, rapporteur, explique qu'il s'agit du vote de la subvention 2023 au CIAS de Parthenay-Gâtine, pour un montant de 871 785 € qui correspond à ce qui était inscrit sur le budget précédent, plus le budget supplémentaire qui était venu augmenter la subvention. Ça totalise les deux et **Monsieur CUBAUD** se félicite qu'ils votent bien cette délibération ce soir et le budget, sinon, ils n'auraient pas pu aider le CIAS et lui verser une subvention dont on sait qu'il a énormément besoin.

Il rappelle ce qu'il avait indiqué lors de la commission générale, l'idée est de la voter et en fonction de la trésorerie de la Communauté de communes d'essayer d'en verser une partie importante rapidement plutôt que d'en verser un douzième. **Monsieur CUBAUD** n'est pas certain que le CIAS aurait pu attendre un report du budget.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la demande de subvention du CIAS de Parthenay-Gâtine à hauteur de 871 785 € ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances et optimisation financière », réunie en date du 3 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT les besoins de financement du CIAS de Parthenay-Gâtine pour assurer ses missions ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 52 voix « pour » et 1 voix « contre », décide :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 871 785 € au CIAS de Parthenay-Gâtine ;
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'année 2023, chapitre 65-657362 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Dans le cadre de créations de postes ou dans le cadre des évolutions de carrière des agents au titre de l'avancement de grade, il appartient au Conseil Communautaire de créer ou modifier le tableau des effectifs.*

**Monsieur le Président** explique que, dans le cadre du recrutement d'un agent au service Affaires scolaires, il convient de créer le poste suivant, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, temps complet.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2023, chapitre 012,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

*Quittant la séance à 22h11, Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER n'a pas pris part au vote des sujets n<sup>os</sup> 7 à 25.*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## 7 - GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT EN 2023

*Les élèves de l'enseignement scolaire ou les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leurs cursus de formation.*

*La période de stage peut faire l'objet d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification. L'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière.*

*La loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires et le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 prévoient le cadre juridique des stages.*

*Les conditions d'accueil et de gratification des élèves ou étudiants effectuant un stage au sein de la collectivité sont prévues selon les modalités définies par ces textes.*

*Sont concernés les stages effectués à titre obligatoire ou optionnel, par des élèves ou étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement dispensant une formation diplômante ou certifiante. Ces stages doivent être intégrés à un cursus pédagogique scolaire ou universitaire, et ne peuvent avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de la collectivité.*

*Il est nécessaire d'établir une convention de stage tripartite entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et la collectivité dont les mentions obligatoires sont déterminées par décret (D.124-4 du Code de l'éducation).*

*Cette convention précisera notamment l'objet du stage, sa durée, ses dates de début et de fin, les conditions d'accueil du stagiaire (horaires, locaux, remboursements de frais, restauration...), les modalités d'évaluation du stage, les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter et notamment dans le cadre des congés et autorisations d'absence mentionnés à l'article L.124-13 du Code de l'éducation.*

*Le stagiaire bénéficiera d'une gratification dès lors que la durée de stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non. La durée du stage s'apprécie en tenant compte du nombre de jours de présence effective au cours de la période de stage. Le nouvel article D.124-6 du Code de l'éducation précise pour cela que chaque période au moins égale à sept heures de présence, consécutives ou non, est considérée comme équivalente à un jour et chaque période au moins égale à vingt-deux jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme équivalente à un mois. Ainsi, pour pouvoir bénéficier d'une gratification obligatoire, le stagiaire doit être présent dans la collectivité plus de 44 jours ou plus de 308 heures, consécutifs ou non.*

*Le montant de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. La gratification est due au stagiaire à compter du 1er jour du 1er mois de stage.*

*Afin de simplifier le versement des gratifications pour les stagiaires de l'enseignement présents plus de 2 mois au sein de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, il est proposé au Conseil communautaire de permettre le versement automatique de cette gratification, dès lors que le stagiaire remplit les conditions, et sans avoir à délibérer sur chaque situation individuelle.*

**Monsieur le Président** indique que l'idée est de présenter une délibération générique pour ne plus avoir à repasser devant le Conseil à chaque recrutement de stagiaire. Il y aura un certain nombre de sujets comme celui-ci, pour lesquels ils essayeront d'éviter de multiplier les délibérations.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 124-1 à L. 124-20, et D. 124-1 et suivants ;

CONSIDÉRANT les recrutements de stagiaires de l'enseignement au sein des services de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

CONSIDÉRANT l'obligation légale de gratification des stages supérieurs à 2 mois ;

CONSIDÉRANT que le montant d'une gratification de stage ne peut être inférieur à un seuil minimal calculé à partir du pourcentage du plafond de la sécurité sociale ;

CONSIDÉRANT que l'indemnité minimum versée est de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 4.05 € de l'heure au 1er janvier 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le versement en 2023 d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement dès lors que la durée de leur stage est égale ou supérieure à deux mois, consécutifs ou non, d'un montant correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale ;
- de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2023, chapitre 012 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

#### 8 - DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » - ANNÉE 2023

**Monsieur le Président** explique qu'il s'agit d'un programme que tous connaissent et que tous incitent à favoriser, qui est très intéressant pour les jeunes du territoire. Il demande s'il y a des questions par rapport à ce dispositif qui maintenant est bien connu. Il propose de passer au vote.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « jeunesse et citoyenneté » réunie en date du 11 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes Parthenay-Gâtine souhaite adhérer au dispositif « Argent de poche » sur l'année 2023, suivant les modalités suivantes :

- Un déroulement de mission par demi-journée de 3h (dont 30 minutes de pose), uniquement pendant les vacances scolaires, jusqu'à 33 demi-journées par an et par jeune, dont 20 pendant les vacances d'été ;
- Une gratification par demi-journée ;
- Un encadrement par le personnel communautaire et les élus ;
- La signature d'une charte d'engagement entre le jeune et la collectivité.

CONSIDÉRANT que le nombre prévisionnel de demi-journées d'accueil pour l'année 2023 est fixé à 340 ;

CONSIDÉRANT que chaque demi-journée sera gratifiée par la Communauté de Communes à hauteur de 15 € ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la mise en place du dispositif « Argent de poche » en 2023 ;
- d'autoriser le Président à inscrire la Communauté de Communes dans ce dispositif auprès de la Maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay et de Gâtine ;
- de dire que les crédits seront ouverts au budget 2023, chapitre 65-6588 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 9 - RÉALISATION D'UN IMMEUBLE TERTIAIRE – RÉSILIATION DU CONTRAT CONCLU AVEC DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT – APPROBATION ET VERSEMENT DES SOMMES RESTANT DUES

**Monsieur Jany PERONNET**, rapporteur, explique que, par délibération du 29 juin 2017, la Communauté de commune attribuait à Deux-Sèvres Aménagement la concession pour la réalisation d'un immeuble tertiaire sur la commune de Parthenay.

Le projet du pôle tertiaire porté par la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine depuis 2017 a connu de nombreuses évolutions.

Deux-Sèvres Aménagement (DSA) a demandé à la collectivité de se positionner sur l'avenir du contrat.

Par courrier du 29 novembre 2021, la communauté de commune a informé DSA de sa volonté de résilier le contrat pour motif d'intérêt général.

Par courrier du 07 mars 2022, DSA informait la collectivité de la prise en considération de la demande de rupture et s'engageait à fournir les bilans certifiés par l'expert-comptable pour le mandat et la concession de travaux.

Le 25 mai 2022, la collectivité relançait DSA afin de recevoir les documents mentionnés ci-dessus.

Le 30 mai 2022 était prononcée la dissolution de DSA avec la nomination d'un liquidateur (SELARL HUMEAU).

Le 25 juillet 2022, la SELARL HUMEAU a fait parvenir à la collectivité le décompte définitif des opérations.

Par courrier du 09 novembre 2022, la collectivité a demandé à la SELARL HUMEAU de bien vouloir lui faire parvenir le détail et les justificatifs des sommes à verser.

Le 22 novembre 2022, un rendez-vous était fixé dans les locaux de la SELARL HUMEAU afin d'échanger sur le dossier et trouver une issue favorable.

Lors de ce rendez-vous, le mandataire a fait état de 177 040,74 € de prestations réalisées par DSA et non payées par la CCPG.

Le mandataire estime également que la CCPG doit pour 195 000 € d'indemnités pour la rupture du contrat sur la base de loyers non perçus.

La CCPG rappelle que le permis de construire avait fait l'objet d'un refus et que le projet a été estimé déficitaire et trop coûteux au bilan global.

La CCPG doit donc s'acquitter du travail réalisé, réévalué à 170 663,74 € (la différence de 6 377 € correspond aux travaux réalisés par la SARL ARCHIMAG liés à un avenant jamais signé).

Après négociation, l'indemnité est estimée à 76 050 € (39 % de celle estimée initialement).

À la dissolution de la SEM, selon les travaux du mandataire, la CCPG retrouvera sa participation au capital, soit 29 400 €.

Par courrier du 1er décembre 2022, la SELARL HUMEAU actait les montants à savoir :

- 170 663 € pour les travaux réalisés ;
- 76 050 € d'indemnités liées à la rupture du contrat.



**Monsieur le Président** rappelle que ce sujet a été abordé tout à l'heure, en faisant état des résultats 2022. Ils avaient déjà débattu lors de l'acquisition du bâtiment au 66 boulevard Edgar QUINET sur ce sujet, de même que sur le centre Maurice Caillon, puisque c'est lié au transfert du Relais des petits sur le projet Maurice Caillon. Aujourd'hui, l'ensemble des collectivités intercommunales et le Département souhaitent que la collaboration avec Deux-Sèvres Aménagement, société d'économie mixte, soit tout simplement arrêtée et ça devait donner lieu à la mise à jour de ce que les uns et les autres devaient. Les élus ont connaissance du montant des prestations qui ont déjà été réalisées par les prestataires à savoir 170 000 €, il était demandé 177 000 € à l'origine. Mais ils avaient estimé ensemble que 7 000 € n'avaient pas donné lieu à contrat et n'avaient pas à donner lieu à rémunération. Et puis pour les indemnités après discussion, celles-ci ont été ramenées à 76 000 €. Très clairement, la CCPG estimait ne pas devoir d'indemnité au regard du contexte, le représentant de la société, lui, les estimait à 95 000 €. Donc, ils ont le choix entre entamer une procédure judiciaire qui sera longue et qui mettra l'ensemble des intercommunalités, le Conseil départemental et les actionnaires privés en situation d'attente, ou trouver un accord. C'est ce que propose aujourd'hui la CCPG, sur les 76 000 €, elle aura la capacité de retrouver son capital social, sa mise de départ qui est aux alentours de 29 000 €. Il reste une collectivité en attente au niveau de Deux-Sèvres Aménagement pour l'ensemble du département, de façon à « solder » cette société. Ce n'est pas un terme très agréable, mais c'est une société qui a eu, en son temps, le mérite d'exister puisqu'elle a été créée lorsque les intercommunalités étaient petites à l'échelle des anciens cantons et n'avaient pas la capacité à porter des investissements importants. Aujourd'hui, il est vrai que la situation a considérablement évolué. Soumise en plus au code des marchés publics lorsqu'elle n'a pas pu remporter un certain nombre de contrats, cette société a été fragilisée à chaque fois un peu plus et elle s'est retrouvée dans une situation qui était impossible à tenir dans la durée.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération du Conseil Communautaire de Parthenay-Gâtine n° CCPG163-2017 du 29 juin 2017 attribuant à Deux-Sèvres Aménagement la concession pour la réalisation d'un immeuble tertiaire sur la commune de Parthenay ;

VU le courrier du 1er décembre 2022 de la SELARL HUMEAU, liquidateur de Deux-Sèvres Aménagement, actant les montants restant dus suivants :

- 170 663 € pour les travaux réalisés ;
- 76 050 € d'indemnités liées à la rupture du contrat.

VU l'avis de la commission « développement économique industriel et artisanal » du 04 janvier 2023 se prononçant favorablement quant au règlement de ces sommes dues à Deux-Sèvres Aménagement ;

CONSIDÉRANT que les conditions ne sont plus réunies pour la réalisation d'un immeuble tertiaire ;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine de rechercher un accord amiable afin de résilier le contrat engagé par Deux-Sèvres Aménagement ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les montants dus à Deux-Sèvres Aménagement ci-dessus mentionnés ;
- d'autoriser le versement de la somme de 246 713 € à la SELARL HUMEAU, liquidateur de Deux-Sèvres Aménagement ;
- de dire que cette dépense a fait l'objet d'un rattachement sur l'exercice budgétaire 2022 au chapitre 67 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

*Quittant la séance à 22h38, Messieurs Hervé LE BRETON et Richard WOJTCZAK n'ont pas pris part au vote des sujets n<sup>os</sup> 10 à 25.*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## JEUNESSES ET CITOYENNETÉ

### 10 - CONSTRUCTION D'UN CENTRE ENFANCE JEUNESSE MAURICE CAILLON À PARTHENAY – APPROBATION DU LAURÉAT ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

*Dans le cadre du projet de reconstruction du centre enfance jeunesse du site Maurice Caillon, un concours restreint de maîtrise d'œuvre a été lancé par la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine. À la suite de l'analyse des candidatures et conformément au règlement de concours, trois candidats ont été admis à présenter une offre et sont représentés par les groupements dont les mandataires sont :*

- Agence Duclos Riboulot Kester Architectes ;
- SAS TRIADE ;
- Bourgueil et Rouleau Architectes.

*Le 30 septembre 2022, un DCE a été transmis aux trois candidats retenus et invités à remettre une offre pour le 9 décembre 2022 avant 12h.*

*Au terme de la procédure, le jury de concours s'est réuni le 12 janvier 2023. Dans un premier temps, il a procédé à l'évaluation et au classement des prestations remises en conservant l'anonymat des candidats et conformément aux critères de classement des offres définis dans le règlement de concours et correspondants à :*

- *Qualité architecturale ;*
- *Qualité fonctionnelle ;*
- *Respect des surfaces du projet ;*
- *Qualités techniques et environnementales ;*
- *Qualités financières ;*
- *Respect des délais.*

*Suivant l'avis motivé du jury, l'équipe C a été classée en première position avec les conditions financières suivantes :*

- *Montant prévisionnel des travaux défini et affiché par le maître d'ouvrage : 3 300 000 € HT (3 415 500 € HT valeur décembre 2022) ;*
- *Montant des travaux estimés par le lauréat au stade Esquisse + : 3 450 000 € HT ;*
- *Honoraires de maîtrise d'œuvre : un taux de 12,13 % sera appliqué au montant HT des travaux, correspondant à la mission de base, d'un montant provisoire de 418 485.00 € HT.*

*S'ajoutent à la mission de base (forfait de rémunération) :*

- *La mission complémentaire Dossier Loi sur l'eau de 3 000.00 € HT ;*
- *La mission complémentaire Étude des approvisionnements en énergie selon décret 2007.363 de 2 000.00 € HT ;*
- *La prestation supplémentaire DQE pour l'ensemble des lots de 24 380.00 € HT ;*
- *La prestation supplémentaire OPC Ordonnancement Pilotage et Coordination de 32 000.00 € HT.*

*À la suite de la levée de l'anonymat, le jury propose donc de désigner comme lauréat du concours l'équipe composée de :*

- *Architecte mandataire : SAS TRIADE (Thouars) ;*
- *Bureau d'étude structures : SAS ATES (Niort) ;*
- *Bureau d'études fluides : SARL A.C.E (Bressuire) ;*
- *Bureau d'études acoustique : SARL GANTHA (Poitiers) ;*
- *Bureau d'études VRD : SELARL SIT&A CONSEIL (Dompiere sur Mer) ;*
- *OPC : RACINE CUBIC (Bressuire).*

**Monsieur Alexandre MARTIN**, rapporteur, indique qu'il va être particulier de présenter l'approbation du lauréat du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet du centre Maurice Caillon qui était au centre des débats lors du vote du budget, notamment sur les investissements.

Il avait été noté que l'enjeu était de déplacer le regard des élus communautaires sur ce projet, non pas par rapport à une dépense coûteuse, mais à une logique d'investissement responsable. À la suite des débats précédents, Monsieur MARTIN note qu'ils sont au cœur du sujet.

Il voulait juste rappeler que le projet qualifié « Petite enfance, jeunesse » parce que le public concerné par l'équipement est spécifique à l'accueil de cet usager, toutefois, il s'agit aussi d'un projet qui permet le maintien dans l'emploi de nombreux parents, tout autant qu'il permet d'accompagner le parcours éducatif de l'enfant. C'est aussi un projet d'équipement public qui vient de nécessiter deux mandatures, notamment sur le relais des petits, pour être finalisé.

La reconstruction complète de l'équipement existant, trop vétuste pour faire l'objet d'une rénovation, a fait l'objet de deux scénarios de réalisation successifs. L'AMO a été choisi pour finaliser ce programme. Il y avait un enjeu fort d'autonomie énergétique qui devient prioritaire. Monsieur MARTIN rappelle qu'il n'est pas trop tard pour ce projet de traiter cette possibilité et c'est un projet important pour les élus qui se sont investis lors des deux mandatures. Il est encourageant que ça puisse être finalisé.

Le projet est certes coûteux, surtout dans le contexte financier que traverse la Communauté de communes Parthenay-Gâtine. Elle n'est pas la seule à rencontrer des difficultés et à traverser ce contexte financier incertain.

L'enveloppe financière affectée à ce projet s'affine. Monsieur MARTIN a entendu dire qu'il y avait des coquilles sur le plan de financement, ce ne sont pas des coquilles, ce sont des prévisions, des anticipations. Ils en discuteront tout à l'heure.

Le jury de concours était composé d'architectes, de techniciens et d'élus et a été plutôt facilitant, puisqu'il y avait 13 membres du jury et le projet qui va être présenté ce soir à l'adoption a fait l'unanimité auprès des 13 personnes sur les cinq ou six points qui étaient proposés pour départager les trois finalistes.

L'estimation financière est fiable et il y a également une intégration de la hausse dans la durée de la réalisation.

Ils ne vont pas y revenir, mais il faut noter qu'il y a un enjeu économique, territorial, c'est le maintien aussi de certains parents sur ce territoire. Un tel outil peut amener une belle dynamique sur le territoire. 25 sur 38 communes sont concernées avec bien sûr des communes où il y a plus d'utilisateurs que d'autres. 13 communes en dehors de la CCPG l'utilisent également.

Le projet a subi plusieurs bouleversements, mais aujourd'hui, ils peuvent en être fiers et se dirigent vers un investissement écoresponsable. Le coût est important, ils doivent reconstruire, mais c'est aussi un bâtiment durable qui a été pensé et qui est proposé ce soir, pour ne plus avoir à reconstruire, si possible.

Pour rappel, la Communauté de communes gère l'équipement « petite enfance - jeunesse » du Centre Maurice Caillon. La collectivité souhaite déconstruire et reconstruire un établissement comprenant un multi-accueil du jeune enfant, de 26 places pour les moins de 3 ans gérés par l'association des Relais des Petits, qui est la crèche associative.

Il y a le relais petite enfance du secteur Est : secteur Parthenay Thénezay ;

Le relais des parents, il ne faut pas l'oublier, ce sont 70 à 80 parents qui viennent au relais des parents chaque année ;

La direction du service petite enfance ;

Et enfin un accueil de loisirs sans hébergement pour les plus de 3 ans, de 150 places.

Le descriptif du projet, c'est ce qui a été évoqué précédemment :

Le point info famille ;

La reconstruction d'un accueil de loisirs de 150 places.

Ce qui est important, c'est la rénovation des extérieurs avec une mise en accessibilité du site. Et enfin, l'amélioration des conditions d'accès du stationnement, mais aussi des conditions de travail.

Concernant les superficies, ça représente 1 300 m<sup>2</sup> de surface utile, puisqu'il y a 1 600 m<sup>2</sup> de surface de plancher et un peu plus de 4 000 m<sup>2</sup> pour les espaces extérieurs. Chaque structure que ça soit le multi-accueil, le relais des parents ou le RAM, toutes ces structures auront un extérieur indépendant.

Les différentes instances du projet ont été rappelées. Monsieur MARTIN rappelle que c'est un projet à l'échelle communautaire et plus il travaille dessus, plus il est convaincu par cet outil communautaire pour tout le territoire.

Différentes instances ont travaillé sur ce projet :

- Un comité de pilotage avec des représentants élus de la Communauté de communes.

Il n'y a pas que des membres du bureau, il y a aussi différentes communes représentées, avec des Conseillers municipaux qui participent aux différentes commissions : Châtillonsur-Thouet, Pompaire, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germier, Parthenay, Saint-Martin-du-Fouilloux, ... il doit y en avoir d'autres.

Il y a également trois vice-présidents dans ce comité de pilotage.

Des techniciens des différents services impliqués dans le projet.

Les acteurs partenaires du projet, que ce soient les techniciens ou les élus de la crèche associative qui étaient déjà présents lors de ce premier comité de pilotage.

- Un comité technique scindé en deux composé de différents techniciens impliqués dans le projet et qui sont là pour mettre en œuvre et suivre le projet sur le plan administratif, financier et technique. Mais également le comité des usagers. Ils vont vraiment travailler avec les utilisateurs de ce bâtiment, notamment à travers le comité des usagers qui s'était réuni et à qui on a présenté les trois différents projets.

Monsieur MARTIN souhaite rappeler les enjeux forts qui se sont dégagés lors du Comité de pilotage et qui ont été rappelés juste avant le début du jury qui a eu lieu la semaine dernière.

Le comité de pilotage a mis l'accent sur l'enjeu environnemental. Aujourd'hui, la norme RE2020 qui demande une diminution de l'impact carbone. Le confort des bâtiments, avec notamment, la nécessité de diminuer la consommation et le coût énergétique. Le bâtiment actuel est très énergivore.

Ils iront également vers plus d'autonomie énergétique. C'est-à-dire le type de chauffage, les moyens pour rendre le bâtiment autonome au niveau électricité.

Il était préconisé par ce comité de pilotage, que le site actuel, qui présente des qualités paysagères très intéressantes, soit préservé. Le parc est un atout indéniable, que ça soit pour le bâtiment, et par la suite, il faudra réfléchir à ce qui pourra être fait au niveau du quartier. Sachant que sur les trois projets, deux ont tenu compte de ce parc.

La mutualisation et l'optimisation des espaces ne sont pas une surprise non plus.

Tous les espaces sont partagés, c'est à chaque fois le raisonnement qui est fait sur tous les bâtiments communautaires en essayant de mutualiser au maximum les espaces, de les rendre facilement modulables. Avec la nécessité de réfléchir à la mutualisation, chauffer en fonction de l'utilisation...

Monsieur MARTIN cite en exemple le dernier campus de projets qui était à Secondigny, où le chauffage est géré suivant les créneaux de réservation. De réelles économies sont réalisées là-dessus.

Le coût de fonctionnement est important également, aux enjeux liés à la transition énergétique, mais aussi un coût du projet global qui doit être à respecter, d'autant plus avec le débat qu'ils viennent d'avoir précédemment. Tous ces points ont été des points de vigilance pour le jury et n'ont pas manqué d'être réprécisés.

Il s'agissait là du financement prévisionnel du projet. Il y aura une deuxième délibération sur le financement prévisionnel, il pense qu'ils peuvent en parler directement et expliquer les sommes :

La somme des travaux s'élève à 3 590 000 € ;

Les honoraires et aléas de travaux, un peu moins de 800 000 €, c'est tout ce qui est architectes et AMO ;

Les frais divers, sur les actes d'urbanisme. C'est un projet qui hors-taxé est au-delà des 4,5 M€.

Il y a, en face, des recettes :

L'État au titre de la DETR pour un montant maximum de 300 000 €, la demande est en cours ;

Le FEDER a été positionné pour un montant de 200 000 € ;

Lors de la commission finances, ils ont bien entendu qu'il y aurait dix projets pour 1 M€. Ils ont mis 200 000 €, car ils se sont dit que s'ils pouvaient demander plus... Avec tout ce qui a été précédemment, ça serait bien de ne pas avoir à repasser la délibération. C'est vrai que Monsieur MARTIN a entendu le montant de 100 000 €, mais ça pourrait peut-être aussi être 130 000 € s'il reste des crédits disponibles.

Voilà pourquoi ils proposent cela ce soir.

La CAF avec quatre programmes actés. Ce sont les 1 038 000 € sur le plan de relance ;

Et il y a le Département qui a été fléché sur la somme de 300 000 €. Pour l'instant, ce n'est pas acté, ils ont entendu au Département que cette année, au niveau de la solidarité, ce qu'ils appelaient avant le CAP 79 n'existerait plus pour les intercommunalités, mais qu'ils auraient des appels à projets qui sont des Contrats Ambition Deux-Sèvres. 300 000 € ont été fléchés, car il y a quand même des compétences du Département dans ce bâtiment. Donc, ils comptent sur les Conseillers départementaux pour défendre la petite enfance et pourquoi pas les contrats Ambitions Deux-Sèvres à flécher sur ce type de projet.

Il y a ensuite le fonds friches qui sera abordé dans une autre délibération, sur lequel la CCPG peut être éligible notamment sur les travaux de démolition qui représentent 183 000 € HT, avec un taux de subvention qui peut osciller entre 20 et 80 %, il est donc, difficile aujourd'hui de donner un montant, mais ils ont une veille là-dessus.

Il y a également le fonds de chaleur renouvelable. Ils sont en train de prendre les renseignements auprès du Département.

Il y a aussi quelques dépenses du projet qui seront éligibles, notamment sur tout ce qui est réseaux de chaleur.

Le calendrier prévisionnel du projet :

En janvier a eu lieu la réunion du comité des usagers ;

Le choix de l'architecte par le jury.

Du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> trimestre, il y aura la phase étude. Il explique qu'ils sont sur une préparation du déménagement : un groupe de travail a été constitué entre les élus et les techniciens sur le déménagement, parce que ce n'est pas simple de trouver l'endroit idéal. Pour l'instant, ils ont des pistes, mais rien n'est acté. Ils ont vu par exemple, que ça pouvait poser un problème de déménager sur le mois de décembre 2023. Le déménagement va être décalé d'un mois, car les vacances de décembre sont de plus en plus prisées par les parents au centre de loisirs. Il y a de plus en plus d'enfants.

Sur l'année 2024, ils seront sur la suite du déménagement ;

Le début des travaux est prévu pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024

Et les travaux en 2025.

Choix de la maîtrise d'œuvre :

Retour sur le comité des usagers avec la présentation des 3 projets des 3 différents architectes par l'AMO ACOBA le 4 janvier et le comité était en accord avec le projet du candidat lauréat sur les aspects fonctionnels et la qualité architecturale. Et également la possibilité de faire évoluer le projet.

Un jury de concours a été réuni pour la première fois le 30 décembre 2022 pour retenir 3 candidats sur 29.

Il indique qu'il n'est pas facile de se mettre d'accord. Les trois retenues ont été :

Agence Duclos Riboulot Kester qui se trouve à Poitiers ;

SAS TRIADE qui est à Niort ;

Bourgueil et Rouleau Architectes qui est à Tours.

Le 12 janvier 2023, le jury s'est réuni pour faire le choix définitif du maître d'œuvre.

Il y avait une évaluation et un classement avec différentes prestations :

Qualité architecturale ;

Qualité fonctionnelle ;

Respect des surfaces du projet ;

Qualité technique et environnementale ;

Qualité financière ;

Respect des délais.

Les deux critères les plus importants qui représentaient 50 % de la note étaient la qualité fonctionnelle ainsi que la qualité technique et environnementale.

Le projet présenté ce soir est arrivé très souvent en tête sur l'ensemble des critères de choix.

Le choix de la maîtrise d'œuvre s'est porté sur la SAS TRIADE qui propose un montant prévisionnel des travaux définis et affichés par le maître d'ouvrage à 3,3 M€. La valeur en décembre était à 3,415 M€ et le lauréat a fait une proposition au stade Esquisse + : 3 450 000 €.

Dans le chiffrage, les élus peuvent voir la toiture végétalisée qui est un réel atout notamment sur les périodes estivales qui sont de plus en plus compliquées et c'est là où il y a le plus d'enfants accueillis.

C'est donc un réel avantage.

Un ensemble de panneaux photovoltaïques est inclus dans le chiffrage de l'architecte, qui correspond à l'autonomie du bâtiment en électricité. Pas en chauffage, assuré par une chaudière bois, mais sur toute la partie électrique.

L'accès au parc pourrait très bien être mutualisé pour les riverains et une réflexion pourra être faite là-dessus. Dans les différents comités, COTECH et COPIL, une réunion publique sera prévue pour les usagers, mais aussi, ce qui avait été mis en avant lors du COPIL, c'est une réunion avec les riverains pour voir ce qu'il est possible de faire.

Au niveau de l'intérieur, ce qui est important, c'est la hauteur de plafond qui est raisonnable, les architectes ont essayé de convaincre l'équipe que pour conserver la fraîcheur l'été, c'était mieux. La toiture végétalisée devrait largement compenser le fait que le toit soit haut et qu'il soit assez énergivore, notamment l'hiver au niveau du chauffage et de l'entretien des baies vitrées.

Pour terminer, l' élu donne lecture du détail des honoraires du Maître d'œuvre.

**Monsieur le Président** le remercie pour cette présentation exhaustive, même si c'est un projet qui a été vu et revu. Ils en ont parlé tout à l'heure et le Président respectera ses engagements par rapport à ce qu'il a dit.

Un très gros travail a été fait sur cette qualité fonctionnelle du bâtiment. Au-delà du geste architectural, c'est vraiment la qualité fonctionnelle, la maintenance, les charges énergétiques qui prédominent ce choix. Monsieur le Président ne serait pas surpris qu'ils soient amenés à revoir cette délibération, car les financeurs n'ont souvent pas les mêmes calendriers. Et ils rechercheront toutes les optimisations de financements extérieurs, naturellement. Ils doivent avoir une discussion avec le Conseil départemental, ça fait partie des choses sur le FEDER 10 projets de 100 000 € est-ce qu'éventuellement, ils peuvent se dire qu'à un moment donné sur ce territoire, 2 projets de 100 000 € plutôt qu'un projet de 200 000 €, ça fait le même résultat à la fin. Il y a des choses de ce type que les uns et les autres sont en capacité de discuter. Ils seront ou pas, d'accord, mais le proposer peut avoir du sens.

**Madame Magaly PROUST** indique que, vu l'origine géographique des candidats retenus, on voit que l'investissement public, c'est aussi du soutien à l'économie et en l'occurrence, quand c'est possible, du soutien à l'économie locale. C'était aussi un élément de discussion sur ce qu'est l'investissement public.

**Monsieur Claude BEAUCHAMP** voulait simplement ne pas oublier les clauses sociales.

**Monsieur Alexandre MARTIN** indique qu'il n'a pas manqué de le rappeler, notamment sur le campus de Parthenay.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU les articles L.2125-1 et L.2172-1 du Code de la commande publique ;

VU les articles R.2162-15 à R.2162-21 du Code de la commande publique ;

VU l'article R.2122-6 et R.2172-2 du Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 22 juillet 2021 n°CCPG128-2021, actant notamment le projet de réhabilitation du site Maurice Caillon, comprenant la création du multi accueil « Le Relais des Petits » de 25 places minimum, ainsi que l'accueil de loisirs en régie communautaire, le RAM du secteur de Parthenay, le Relais des Parents et l'accueil des permanences des partenaires ;

VU la délibération n° CCGP160-2021 du Conseil communautaire du 21 octobre 2021, approuvant le plan de financement du Pôle Enfance ;

VU la délibération n° CCGP6-2022 du Conseil communautaire du 20 janvier 2022, ouvrant une autorisation de programme pour la construction d'un pôle multi-accueil Maurice Caillon à Parthenay ;

VU la délibération n°CCPG123-2022 du Conseil communautaire en date du 16 juin 2022 approuvant le préprogramme, autorisant l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse +, approuvant le nombre maximum de candidats admis à concourir établi à 3 et fixant le montant de la prime versée aux trois candidats retenus après présentation de leur projet à 15 000 € HT ;

VU la délibération n°CCPG151-2022 du Conseil Communautaire en date du 21 juillet 2022 approuvant la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre ;

VU l'avis du jury réuni en date de 9 septembre 2022 afin de sélectionner les 3 meilleures candidatures admises à concourir ;

VU la délibération n°CCPG165-2022 du Conseil communautaire en date du 22 septembre 2022 approuvant la liste des candidats admis à concourir ;

VU l'avis du jury réuni en date de 12 janvier 2023 afin d'émettre un avis quant au lauréat du concours.

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a lancé un concours restreint de maîtrise d'œuvre le 23 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que les trois candidats admis à remettre une offre sont les groupements dont le mandataire est :

- Agence Duclos Riboulot Kester Architectes ;
- SAS TRIADE ;
- Bourgueil et Rouleau Architectes.

CONSIDÉRANT que la date limite pour remettre une offre était le 9 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que les critères de classement des offres établis dans le règlement de concours étaient :

- Qualité architecturale ;
- Qualité fonctionnelle ;
- Respect des surfaces du projet ;
- Qualités techniques et environnementales ;
- Qualités financières ;
- Respect des délais.

CONSIDÉRANT que, à la suite de l'examen des prestations remises, le jury propose au maître d'ouvrage de désigner l'équipe C comme lauréate ;

CONSIDÉRANT que, à la suite de la levée de l'anonymat le jury propose de désigner comme lauréat du concours l'équipe composée de :

- Architecte mandataire : SAS TRIADE (Thouars) ;
- Bureau d'étude structures : SAS ATES (Niort) ;
- Bureau d'études fluides : SARL A.C.E (Bressuire) ;
- Bureau d'études acoustique : SARL GANTHA (Poitiers) ;
- Bureau d'études VRD : SELARL SIT&A CONSEIL (Dompierre sur Mer) ;
- OPC : RACINE CUBIC (Bressuire).

CONSIDÉRANT les conditions financières suivantes :

Pour la Mission de base :

- Montant prévisionnel des travaux défini et affiché par le maître d'ouvrage : 3 300 000 € HT (3 415 500 € HT valeur décembre 2022) ;
- Montant des travaux estimés par le lauréat au stade Esquisse + : 3 450 000.00 € HT ;
- Honoraires de maîtrise d'œuvre : un taux de 12,13 % sera appliqué au montant HT des travaux, correspondant à la mission de base, d'un montant provisoire de 418 485.00 € HT.

S'ajoutent à la mission de base :

- La mission complémentaire Dossier Loi sur l'eau de 3 000.00 € HT ;
- La mission complémentaire Étude des approvisionnements en énergie selon décret 2007.363 de 2 000.00 € HT ;
- La prestation supplémentaire DQE pour l'ensemble des lots de 24 380.00 € HT ;
- La prestation supplémentaire OPC Ordonnancement Pilotage et Coordination de 32 000,00 € HT.

CONSIDÉRANT que le jury propose de verser aux deux candidats non retenus, mais ayant remis une offre une prime de 15 000 € HT ;

CONSIDÉRANT que les deux candidats non retenus sont constitués du groupement dont le mandataire est l'Agence Duclos Riboulot Kester Architectes pour l'un et Bourgueil et Rouleau Architectes pour l'autre ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la proposition du jury de concours et de désigner comme lauréat le groupement dont le mandataire est le Cabinet Triade ;
- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement constitué des sociétés TRIADE – ATES – A.C.E – GANTHA – SIT&A CONSEIL – RACINE CUBIC pour les montants d'honoraires précités, sous réserve de l'application des articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la Commande Publique ;
- d'attribuer la prime prévue aux candidats non retenus et ayant déposé une offre, représentés par les groupements dont les mandataires sont l'Agence Duclos Riboulot Kester Architectes et le mandataire Bourgeuil et Rouleau Architectes ;
- d'autoriser le Président à lancer un marché sans publicité ni mise en concurrence avec le lauréat mentionné ci-dessus conformément à l'article R.2122-6 et R.2172-2 du code de la commande publique ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**Monsieur Alexandre MARTIN** souhaite juste souligner la qualité de travail des techniciens. Il y a plusieurs services et vraiment une collaboration qui fait plaisir entre le service bâtiment, le service finances, le service petite enfance, le service enfance jeunesse. Pour lui, c'est à souligner et s'ils arrivent à avoir d'aussi beaux projets à présenter, c'est grâce à leur travail.

**Monsieur le Président** ajoute ses remerciements aux partenaires.

#### 11 - PROJET PÔLE ENFANCE JEUNESSE MAURICE CAILLON - DEMANDES DE SUBVENTIONS

*Par délibération CCPG160-2021 du 21 octobre 2021, le Conseil communautaire a validé le plan de financement prévisionnel concernant le projet de réhabilitation du site Maurice Caillon, comprenant la création multi accueil de loisirs en régie communautaire, le RAM du secteur de Parthenay, le relais des parents et l'accueil des permanences des partenaires.*

*Le coût prévisionnel global du projet a évolué et est estimé à 4 553 161 € HT.*

*La CAF participe à hauteur de 1 038 000 €. Les services de l'État, l'Europe, et le Département pourraient également allouer des subventions.*

<b>PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL</b>			
<b>DÉPENSES (HT)</b>		<b>RECETTES</b>	
<i>TRAVAUX</i>	<i>3 590 000 €</i>	<i>DETR 2023</i>	<i>300 000 € (6.6 %)</i>
<i>HONORAIRES</i>	<i>799 334 €</i>	<i>FEDER</i>	<i>200 000 € (4.4 %)</i>
<i>FRAIS DIVERS</i>	<i>163 827 €</i>	<i>CAF</i>	<i>1 038 000 € (22.8 %)</i>
		<i>DÉPARTEMENT</i>	<i>300 000 € (6.6 %)</i>
		<i>CCPG</i>	<i>2 715 161 € (59.6 %)</i>
<b>TOTAL</b>	<b>4 553 161 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 553 161 € (100 %)</b>

**Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération n°CCPG160-2021 en date du 21 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT le coût global du projet à hauteur de 4 553 161 € HT ;

CONSIDÉRANT que la CAF participe à hauteur de 1 038 000 € ;

CONSIDÉRANT que les services de l'État, l'Europe et le Département pourraient attribuer des subventions ;



CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL</b>			
<b>DÉPENSES (HT)</b>		<b>RECETTES</b>	
TRAVAUX	3 590 000 €	DETR 2023	300 000 € (6.6 %)
HONORAIRES	799 334 €	FEDER	200 000 € (4.4 %)
FRAIS DIVERS	163 827 €	CAF	1 038 000 € (22.8 %)
		DÉPARTEMENT	300 000 € (6.6 %)
		CCPG	2 715 161 € (59.6 %)
<b>TOTAL</b>	<b>4 553 161 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 553 161 € (100 %)</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessus,
- d'autoriser le Président à déposer toutes les demandes de subventions nécessaires à l'élaboration de cette opération,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération,
- d'autoriser le Président à signer toute autre demande de subvention auprès de financeurs non mentionnés dans le plan de financement prévisionnel.

## **PETITE ENFANCE**

### **12 - ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE – ACOMPTE SUR SUBVENTIONS 2023**

#### **Rapport de présentation :**

*La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine réorganise progressivement ses modalités de fonctionnement et de partenariat avec le milieu associatif d'intérêt communautaire.*

*L'enjeu collectif est de simplifier les démarches pour tous et de permettre le temps nécessaire au bon déroulé d'un dialogue de gestion.*

*En novembre dernier, le Conseil a délibéré pour actualiser le règlement d'attribution des subventions aux associations, qui invite désormais à ce que l'ensemble des demandes des associations soient recueillies, au plus tard au 15 octobre de l'année N-1, pour permettre l'installation des temps d'échanges dédiés entre élus, commissions et représentants associatifs pendant la période de préparation budgétaire de la collectivité, soit de novembre à janvier.*

*Par ailleurs, pouvoir délibérer, globalement et annuellement sur l'ensemble des aides financières accordées au réseau associatif, et ce, au moment du vote du budget dès janvier, consolide la gestion partenariale de l'offre de services proposée par le territoire.*

*Ce soutien financier direct avoisine actuellement le million d'euros. C'est pourquoi, et pour cette année 2023 de transition, compte tenu des contraintes de délais à concilier avec l'importance du choix des montants d'aides à attribuer, il est proposé de reporter au Conseil communautaire de février, le sujet d'attribution des aides financières 2023 aux associations.*

*Toutefois, pour assurer la continuité de financement pour les associations, avec lesquelles une mensualisation est effective, le versement d'un acompte (1/12ème du réalisé 2022) est proposé.*

**Monsieur Jérôme BACLE**, rapporteur, supplée Chantal CORNUAULT-PARADIS qui souffre d'une extinction de voix. Il explique que c'est une délibération qui prolonge une délibération prise au mois de décembre. Depuis plusieurs mois, il y a un travail qui est fait par l'ensemble des services et des différents élus délégués, avec des structures qui agissent dans le champ de l'enfance, de la jeunesse et de la petite enfance, de la culture et que la collectivité soutient plus globalement pour l'ensemble de leurs activités

associatives. Au mois de décembre, le principe d'une convention pluriannuelle d'objectifs a été arrêté. Cette convention a pour but de sécuriser les liens qu'ils ont avec ces structures associatives, en structurer le suivi aussi, en créant des espaces de dialogue et à sécuriser le lien à travers les modalités financières. Donc, il était entendu et les élus l'ont adopté, le principe d'une mensualisation des versements. Ce soir, le budget est tout juste approuvé, il y a encore un travail à affiner avec ces structures pour déterminer les sommes précises des subventions versées en 2023.

Il est donc proposé de verser pour le mois de janvier 1/12 de la subvention de fonctionnement accordée en 2022. Les 11 autres mois seront consacrés à 1 onzième du restant dû sur la base de ce qui sera acté en subvention 2023.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le règlement général d'attribution de subventions aux associations de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine adopté par délibération n° CCPG201-2022 du 17 novembre 2022 ;

VU les conventions pluriannuelles d'objectif adoptées avec les associations par délibération n° 202-2022 du 17 novembre 2022 ;

VU l'avis favorable de la commission « petite enfance » du 11 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT les demandes de versement d'un acompte, avant attribution de la subvention pour l'année 2023, et dans la limite du 1/12ème du montant de la subvention accordée en 2022 ;

CONSIDÉRANT que les associations concernées sont les suivantes :

- Centre Socioculturel du Pays Ménigoutais ;
- Familles Rurales de Thénezay ;
- Maison Pour Tous de Châtillon-sur-Thouet ;
- Relais des Petits ;
- Familles Rurales de Secondigny.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le versement d'un acompte sur subvention 2023 pour les associations suivantes :

Associations bénéficiaires	Acomptes sur subventions 2023 (1/12 <sup>ème</sup> )	Subventions accordées en 2022
Centre Socioculturel du Pays Ménigoutais	12 291,66 €	147 500 €
Familles Rurales de Thénezay	10 450,00 €	125 400 €
Maison Pour Tous de Châtillon-sur-Thouet	8 086,91 €	97 043 €
Relais des Petits	3 416,66 €	41 000 €
Familles Rurales de Secondigny	2 916,66 €	35 000 €

- de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2023, chapitre 65 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## PRATIQUES ET APPRENTISSAGE CULTURELS ET SPORTIFS

### 13 - ÉCOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, par son service École de Musique, accueille des usagers pour dispenser un enseignement musical.*

*Effectuant des missions de service public, l'école de musique a pour objectifs :*

- De donner à tous accès à une formation artistique ;
- De participer à l'Éducation Artistique et Culturelle ;
- De rayonner sur la communauté de communes et de s'ouvrir vers les publics empêchés en menant des actions dans et hors les murs.

**Monsieur Jérôme BACLE**, rapporteur, explique que le règlement intérieur tel qu'il a été revu figure dans les documents reçus avec la convocation. Il nécessitait un toilettage, ce qui a été l'occasion d'y remettre du contenu, du sens. Ça a été travaillé, ça a été discuté en commission. L'élu veut juste rappeler les éléments clés qui sont dans le contexte de la délibération, à savoir :

L'accessibilité à l'enseignement musical ;

Le tournant repris vers les parcours d'enseignement culturel et le lien avec les scolaires, déjà en cours ;

Les actions hors les murs, qui se développent de plus en plus : l'Orchestre à l'école le symbolise, mais aussi d'autres actions dont il parlera tout à l'heure.

L'autre élément déterminant, c'est que le règlement intérieur intègre ce qui a été évoqué en tout début de Conseil, à savoir le partenariat avec les autres acteurs locaux de l'enseignement artistique, musical.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Pratiques et apprentissage culturels et sportifs », réunie en date du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement du service et du respect du personnel enseignant, de la Direction et de l'administration, il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le règlement intérieur de l'école de musique communautaire ci-annexé ;
- de dire que ledit règlement est applicable à compter du 30 janvier 2023 ;
- d'autoriser le Président à signer ledit règlement ainsi que tout document relatif à ce dossier.

### 14 - ÉCOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

*La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, par son service École de Musique, accueille des usagers pour dispenser un enseignement musical.*

*Effectuant des missions de service public, l'école de musique a pour mission d'enseigner la musique au plus grand nombre, et ce dès l'âge de 3 ans.*

*Le Conseil Départemental 79 accompagne les structures d'enseignement qui favorisent l'apprentissage des arts par tous.*

**Monsieur Jérôme BACLE**, rapporteur, poursuit avec les aides nécessaires au fonctionnement de l'école de musique.

Un dispositif du Conseil départemental prévoit une aide à toute organisation qu'elle soit publique ou privée qui organise l'enseignement de la pratique musicale. Il espère que ses collègues seront d'accord, pour solliciter cette aide auprès du Conseil départemental pour continuer le bon fonctionnement de l'établissement.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « pratiques et apprentissage culturels et sportifs », réunie en date du jeudi 1<sup>er</sup> décembre ;

CONSIDÉRANT le plan de financement de l'activité 2023 de l'école de musique ci-annexé, pour un montant global de 324 500 euros, comprenant l'ensemble des charges au bon fonctionnement de l'activité, qui permet à la Communauté de communes de solliciter une aide de 10 000 euros auprès du Conseil Départemental ;

CONSIDÉRANT le calendrier de dépôt des demandes via la plateforme mise en place par le Conseil Départemental nécessite de compléter le dossier dans les meilleurs délais ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement de l'activité de l'école de musique communautaire pour 2023 ci-annexé ;
- d'autoriser le Président à solliciter toute subvention pour financer le fonctionnement de l'école de musique communautaire en 2023 et notamment déposer une demande de soutien financier à hauteur de 10 000 euros auprès de Conseil Départemental des Deux-Sèvres ;
- de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2023 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

#### 15 - PROJET « ORCHESTRE À L'ÉCOLE » - INTÉGRATION D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE SAINT-PARDOUX-SOUTIERS AUX EFFECTIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE

*La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine accueille par son service École de Musique des usagers pour dispenser un enseignement musical. Dans le cadre d'un projet de coopération intercommunautaire, elle déploie un projet « Orchestre à l'école » sur l'école de St Pardoux-Soutiers.*

*La délibération, en date du 24 juin 2021, a approuvé le programme d'actions du dispositif « Orchestre à l'école » visant à promouvoir et à valoriser l'accès à la pratique musicale sur le territoire.*

**Monsieur Jérôme BACLE**, rapporteur, indique que cette délibération est plus symbolique, mais que c'était l'occasion de reparler de ce dispositif dans un contexte très particulier, c'est que là, ils sont vraiment sur un partenariat avec le CARUG, avec le Pays de Gâtine à travers le financement et une commune d'un autre territoire. Symboliquement, la CCPG propose de remettre une carte d'élève à l'école de musique aux élèves qui vont suivre ce parcours pendant au moins un an et sans doute trois ans. C'est assez conséquent, c'est un enseignement qui se qualifie et symboliquement aussi, pour justifier de l'activité de l'établissement d'enseignement musical, il est proposé de remettre des cartes avec un statut particulier aux élèves qui suivent ce dispositif. Et pour rassurer ou conforter l'idée que c'est dans l'intérêt du territoire, l'élu annonce que l'action se développe autrement dans le territoire et un autre orchestre à l'école qui a été nommé « Orchestre nomade », pour aller à la rencontre d'un maximum de public, a commencé sa tournée, il interviendra pendant dix semaines à Viennay et ensuite dix semaines dans une autre école et a priori, durant trois ans, ils tourneront chaque trimestre pour aller voir tous les élèves de toutes les écoles du territoire avec le parc instrumental que ce projet a permis d'acheter. La délibération porte sur les cartes pour Saint-Pardoux-Soutiers.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CCPG115-202,1 en date du 24 juin 2021, approuvant le programme d'action du dispositif « orchestre à l'école » ;

VU l'avis favorable de la commission « Pratiques et apprentissage culturel et sportifs », réunie en date du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que le Projet « Orchestre à l'École » est un projet de coopération intercommunautaire entre la Commune de St Pardoux-Soutiers et la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

CONSIDÉRANT que 30 élèves des classes de CE1/CE2, de l'école de St Pardoux-Soutiers bénéficient d'un enseignement musical, à raison de 2 H/semaine, et ce pendant 3 années scolaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'intégrer les élèves de l'école de St Pardoux-Soutiers visés par le projet « Orchestre à l'École » dans les effectifs de l'École de Musique communautaire ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## **TOURISME - VALORISATION DU PATRIMOINE**

### **16 - FLIP 2023 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

**Madame Marina PIET**, rapporteur, explique que le FLIP propose chaque été, des concours nationaux qui attirent des intervenants nommés de toute la France : créateurs de jeux de société, des éditeurs, des créateurs indépendants de jeux vidéo et des distributeurs de jeux éducatifs.

La mise à jour des règlements des concours suivants est proposée aux élus :

Trophée FLIP créateurs 2023, qui a été lancé en 2004 ;

Trophée FLIP Éditeurs lancé en 2004 également ;

Trophée FLIP Jeux vidéo lancé en 2013 ;

EducaFLIP 2023 lancé en 2015.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis de la commission « Animation et valorisation du patrimoine historique culturel, environnemental, matériel et immatériel », réunie en date du 14 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du FLIP, organisé du 12 au 23 juillet 2023, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine organise des concours pour différentes catégories de jeux :

- Trophée FLIP créateurs de jeux de société (existant depuis 2004) ;
- Trophée FLIP créateurs de jeux vidéo (existant depuis 2013) ;
- Trophée FLIP Éditeurs de jeux de société (existant depuis 2004) ;
- Label EducaFLIP (jeux à fort potentiel pédagogique, existant depuis 2015).

CONSIDÉRANT la nécessité d'encadrer l'attribution de ces trophées, labels et concours par des règlements déposés chez Maître Joanna IBARBOURE, Huissier de Justice à Parthenay ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'organisation et les règlements des concours ci-annexés ;
- de dire que les règlements s'appliqueront du 12 au 23 juillet 2023 ;
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'année 2023, chapitre 011 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## 17 - FLIP 2022 - APPROBATION DE LA LISTE DES GAGNANTS DU CONCOURS DE CRÉATION DE COURTS-MÉTRAGES D'ANIMATION

**Madame Marina PIET**, rapporteur, explique que, dans le cadre du FLIP 2022, il a été organisé un concours de création de courts-métrages d'animation intitulé « WOOP'ANIM CHALLENGE ».

Conformément à l'article 5 du règlement du concours, les gagnants sont les 3 participants ayant totalisé le plus de votes du public.

Conformément à l'article 6 du règlement, le concours est doté des lots suivants qui feront l'objet de virements par mandat administratif :

- 1<sup>er</sup> : 1 000 euros
- 2<sup>ème</sup> : 500 euros
- 3<sup>ème</sup> : 250 euros

**Monsieur le Président** ajoute que c'est là où l'on voit que le FLIP, entre Clermont-Ferrand, Montpellier et Sète, est bien un objet qui permet d'avoir de l'attractivité au-delà du territoire.

**Monsieur Bernard CAQUINEAU** indique que le père de Juliette ROUSSEAU est originaire de La Peyratte.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération n° CCPG204-2021 du 16 décembre 2021 approuvant le règlement du concours de création de courts-métrages d'animation dans le cadre du FLIP 2022, intitulé « WOOP'ANIM CHALLENGE » ;

VU l'avis favorable de la commission Animation et valorisation du patrimoine historique culturel, environnemental, matériel et immatériel, réunie en date du 14 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'approuver la liste des gagnants désignés par les votes du public, conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement de concours ;

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la liste des gagnants du concours de création de courts-métrages d'animation intitulé « WOOP'ANIM CHALLENGE », organisé dans le cadre du FLIP 2022, qui s'établit comme suit :

1<sup>er</sup> – Juliette ROUSSEAU (63 000 Clermont-Ferrand) avec « Woopi'Mat » (plus grand nombre de votes en n° 1 : 36)

Dotation : 1 000 €

2<sup>ème</sup> – Chloé DELORD (34000 Montpellier) avec « Dragon à Bord » (plus grand nombre de votes en n° 2 : 19)

Dotation : 500 €

3<sup>ème</sup> – Solam DEJEAN (34200 Sète) avec « Les aventures de Tatouffe » (plus grand nombre de votes en n° 3 : 17)

Dotation : 250 €

- d'autoriser le versement des dotations aux bénéficiaires ci-dessus mentionnés ;
- de dire que ces dépenses ont fait l'objet d'un rattachement budgétaire sur l'exercice 2022 au chapitre 67-6714 dest 332 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*Dans le cadre du FLIP, il est adopté pour son bon déroulement depuis de nombreuses années, des tarifs de location d'espaces et d'offres de partenariats pour les différents éditeurs et autres types de partenaires.*

**Madame Marina PIET** indique que vu les enjeux de maîtrise budgétaire dans un contexte économique inflationniste, il est proposé une revalorisation des tarifs pratiqués par le festival à l'attention de ses partenaires : les boutiques spécialisées, les exposants vente, les éditeurs de jeux et de jouets, food-truck, organisations privées, hôtellerie, restauration.

Le document FLIP 2023 « proposition de tarifs » présente les différents tarifs concernant : les locations d'espaces, les offres de partenariat, les partenariats d'animations extérieures et le tarif d'entrée au casino. C'est le document qui servira à Étienne DELORME pour le Festival de Cannes qui se déroulera fin février et qui lui permet de démarcher les éditeurs qui seront présents par la suite sur le festival des jeux à Parthenay.

Le tarif d'entrée au Casino doit également être déterminé. Bien que ce dernier pourrait être porté par une autre organisation.

Par rapport aux tarifs, il y a un document très long avec tout le détail. Ils avaient repris ce document en commission. Il faut retenir qu'il y a une augmentation entre 10 et 15 % sur certains postes, pas tous. Tout a été calibré par Étienne DELORME qui a besoin de ce document pour Cannes en février.

**Monsieur le Président** ajoute que c'est effectivement lors de ce festival qu'ils ont le plus de contacts avec les éditeurs. L'an dernier, ils se sont dit qu'ils feraient un premier FLIP « normal » sans réévaluer pour pouvoir attirer le plus grand nombre d'éditeurs et que cette année, en revanche, ils réévaluaient les coûts de mise à disposition du matériel et des animateurs qui ont une formation reconnue dans ce milieu professionnel. Ça fait partie des petites mesures, mais qui doivent faire évoluer ce festival.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis de la commission « Animation et valorisation du patrimoine historique culturel, environnemental, matériel et immatériel », réunie en date du 14 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de donner au Service des Jeux les moyens de commencer à engager l'ensemble des activités nécessaire au bon déroulement de 37ème édition du FLIP qui aura lieu du 12 au 23 juillet 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la grille tarifaire ci-annexée comprenant :
  - Les tarifs des principales offres de partenariats et de location d'espaces et les droits d'entrée ;
  - Les tarifs des offres de partenariats « animations extérieures ».
- de dire que les tarifs des offres de partenariats « animations extérieures » sont applicables du 1er février au 31 décembre 2023 ;
- de dire que tous les autres tarifs sont applicables du 12 au 23 juillet 2023 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

*Quittant la séance à 22h57, Madame Bérengère AYRAULT n'a pas pris part au vote des sujets n<sup>os</sup> 19 à 25.*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

### 19 - CENTRE AQUATIQUE GATINÉO ET PISCINE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD – AVENANT N° 2 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION TECHNIQUE

*Suite à une mise en concurrence, la société DALKIA SA s'est vu attribuer par une Décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 février 2020 le marché public de prestations de services ayant pour objet l'exploitation technique du Centre Aquatique Gatinéo et de la Piscine de Saint-Aubin (passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert) pour une durée de 5 ans.*

*Le Conseil Communautaire de la CCPG a pris acte de la décision d'attribution de la CAO par une Délibération n°CCPG64-2020 en date du 26 février 2020.*

*Le contrat a été notifié à l'entreprise DALKIA le 1er juillet 2020, pour un démarrage des prestations au 1er octobre 2020.*

*Dans un contexte inflationniste, résultant de plusieurs facteurs (crise Covid depuis mars 2020 et guerre en Ukraine depuis février 2022), qui se traduisent notamment par des hausses de prix des matières premières, de certains composants, de l'énergie et par des pénuries d'approvisionnement, la commande publique est fortement impactée, en particulier les marchés publics en cours d'exécution. Dans ce cadre, les titulaires peuvent être conduits à formuler des demandes visant notamment à modifier les prix contractuels initiaux ou certaines clauses financières.*

*Ainsi l'instabilité et l'envolée notamment des prix du gaz et du pétrole constituent une circonstance exceptionnelle de nature à affecter anormalement, dans le secteur du marché 19 S EXPISC, les conditions d'exécution (partie fourniture de gaz « poste P1 ») dudit marché tel que présenté par la société DALKIA à l'occasion de différentes rencontres depuis juillet 2022 (et par courrier reçu le 27 octobre 2022) :*

- *L'impact financier induit pour la société DALKIA un préjudice non supportable tel que :*
  - *Du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021 DALKIA a acheté 40 261,40 € de gaz et a refacturé à la Communauté de communes 39 800,56 € ;*
  - *Du 1er octobre 2021 au 30 juin 2022 DALKIA a acheté 140 193,87 € de gaz et a refacturé à la Communauté de communes 32 431,78 € ;*
  - *Du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022 DALKIA a acheté 82 682,56 € de gaz et a refacturé à la Communauté de communes 37 173,72 €.*

*- L'indice « Commerce de gaz » utilisé dans la formule de révision du marché n'est ainsi plus adapté au marché actuel ;*

*Par conséquent, il est proposé de modifier la clause de révision des prix du marché 19 S EXPISC pour circonstances imprévisibles (sur le fondement de l'article R.2194-5 du Code de la Commande publique).*

*La modification concerne :*

- *Le changement d'indice de révision INSEE Groupe de prix P1 Gaz (indice Gaz vendu en gros sur les marchés spot en remplacement de l'indice Commerce de gaz) ;*
- *L'actualisation de sa formule de calcul (ajout d'un terme fixe égal à 0,68) ;*
- *L'évolution de sa périodicité de révision (révision mensuelle et non semestrielle).*

*Le montant estimatif des modifications s'élève à 67 543,47 € pour la 1ère période initiale de 12 mois, correspondant à la différence entre le montant à facturer estimée pour l'année 2023 sans modification des clauses financières du contrat et le montant à facturer estimé pour l'année 2023 avec modification des clauses financières du contrat (par référence à l'indice connu non provisoire au 1er décembre 2022). Le montant estimé pour la durée de l'avenant reconductions comprises (soit au total 33 mois) est ainsi évalué à 185 744,54 € HT.*

*L'avenant est proposé pour une durée initiale ferme de 12 mois. Il pourra être reconduit de manière expresse 2 fois pour une 1ère période de 12 mois puis une 2nde période de 9 mois.*



*Afin d'assurer le suivi des surcoûts liés aux circonstances imprévisibles, les deux parties s'engageront à réévaluer de manière semestrielle si les conditions imprévisibles justifiant l'octroi de cette compensation des surcoûts perdurent (possibilité de non-reconduction/reconduction).*

*Au plus tard 15 jours avant la date d'échéance du marché, le titulaire fournira à l'acheteur un bilan d'exécution faisant apparaître l'impact des modifications mises en œuvre au titre de l'avenant sur l'équilibre du contrat (possibilité de remboursement par le titulaire du trop-perçu).*

**Monsieur Emmanuel ALLARD**, rapporteur, explique qu'il s'agit d'un avenant pour le marché d'exploitation. DALKIA qui a le marché aujourd'hui, sollicite une modification de la clause de révision du prix P1 gaz, à compter de janvier 2023. En raison de la survenance d'événements imprévisibles liés au contexte économique inflationniste, c'est bien conforme aux articles des commandes publiques.

Il donne juste une information pour avoir une notion des prix du gaz fait : d'octobre 2020 à septembre 2021, DALKIA a acheté pour environ 40 000 € de gaz, il en a refacturé à la Communauté de communes pour 39 000 € ; Du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 juin 2022, ils en ont acheté pour un peu plus de 140 000 €, ils ont refacturé 32 000 € ; Et du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre, ils en ont acheté pour 82 000 € refacturé pour 37 000 €.

Leur demande d'avenant se comprend, c'est une situation qui ne pouvait pas durer. Il y a eu de belles négociations et ils arrivent à un montant estimatif sur plusieurs périodes, mais sur une première période de douze mois, qui serait à 67 000 €, puis une deuxième période de douze mois et une troisième période de 9 mois où à chaque fois, les coûts pourront être renégociés.

Le but de cet avenant est donc d'établir des modalités sur lesquelles la CCPG et DALKIA s'entendent sur la variation du prix P1 gaz et la périodicité de révision.

**Monsieur le Président** ajoute que les premières discussions ont été assez difficiles puisque la CCPG a refusé toute négociation du fait des montants demandés et estimant que d'une part, ils avaient gagné de l'argent auparavant et d'autre part, qu'il y avait un défaut de conseil de leur part, puisqu'aucune économie d'énergie n'avait été proposée par leurs services. Seuls les agents de la CCPG, service technique et service des sports avaient amélioré la consommation énergétique. Donc, après, il y avait le risque de voir DALKIA rompre le contrat et qu'ils ne puissent pas, ou difficilement trouver un nouveau prestataire qui aurait été sur des prix beaucoup plus importants. Donc, après cette première absence de discussion, ce compromis a été trouvé qui globalement épargne à la CCPG 172 000 € de dépenses supplémentaires s'ils avaient suivi la demande initiale de DALKIA. Ce sont des dépenses supplémentaires, mais bien moindres que ce qui était demandé auparavant. Et en termes de projets, l'idée est de louer une chaudière à bois qui permettra de réaliser des économies substantielles sur cet équipement, car c'est une dépense importante, tout en permettant l'ouverture de la piscine et une qualité de services publics qui soient à la hauteur des attentes des scolaires, des associations et des usagers.

**Monsieur Didier GAILLARD** trouve que l'idée de passer au chauffage au bois est bonne. En revanche, il s'interroge sur l'idée de la location de chaudière.

**Monsieur le Président** explique que la rapidité d'exécution entre en compte, puisque s'ils construisent ça ne sera pas pour demain. Et donc, la location permet une économie importante et de pouvoir temporiser le temps de penser à la construction d'une chaudière à bois.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'article R.2194-5 du Code de la commande publique ;

VU l'avis du Conseil d'État du 15 septembre 2022 NOR : ECOM2217151X, relatif aux possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et aux conditions d'application de la théorie de l'imprévision ;

VU la Circulaire de la Première Ministre n° 6374/SG du 29 septembre 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n° 6338/SG du 30 mars 2022 ;

VU la fiche technique de la Direction des Affaires Juridiques relative aux possibilités offertes par le droit de la commande publique de modifier les conditions financières et la durée des contrats de la commande publique pour faire face à des circonstances imprévisibles et articulation avec la théorie de l'imprévision ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°CCPG64-2020 en date du 26 février 2020, attribuant le marché public de prestations de services ayant pour objet l'exploitation technique du Centre Aquatique Gatinéo et de la Piscine de Saint-Aubin (passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert) à la société DALKIA pour une durée d'exécution de 5 ans à compter du 1er octobre 2020 ;

VU l'avenant n° 1 au marché 19 S EXPISC notifié le 30 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la demande de modification de la clause de révision du prix P1 Gaz à compter de janvier 2023 formulée par la Société DALKIA en raison de la survenance d'un événement imprévisible lié au contexte économique inflationniste ;

CONSIDÉRANT qu'une modification pour circonstance imprévisible peut être envisagée par les parties sur le fondement de l'article R 2194-5 du Code de la commande publique lorsque les conditions suivantes sont remplies : l'existence de circonstances imprévisibles dont les conséquences onéreuses excèdent ce qui pouvait être raisonnablement prévu par les parties, une modification limitée à ce qui est nécessaire pour y faire face, et qui ne peut excéder 50 % de la valeur du contrat initial ;

CONSIDÉRANT que ces conditions ont été justifiées par la société DALKIA par notamment la hausse exceptionnelle du gaz constatée depuis la fin du premier trimestre 2021 et dont l'ampleur a été accentuée par la guerre en Ukraine, et par l'appréciation des charges extracontractuelles subies lors de l'exécution du marché par rapport au coût estimé initialement pour des conditions économiques normales (partie fourniture de gaz, poste P1) ;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît en conséquence nécessaire d'établir un avenant pour modifier les dispositions de l'article 7 du CCAP relatives aux modalités de variation de prix P1 gaz et de périodicité de sa révision ;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant n° 2 ci-annexé, portant modification de la clause de révision des prix P1 Gaz ;

CONSIDÉRANT que l'avenant est conclu pour une durée initiale ferme de 12 mois et qu'il peut être reconduit de manière expresse 2 fois pour une 1ère période de 12 mois puis une 2nde période de 9 mois ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 au marché d'exploitation technique du centre aquatique Gatinéo et de la piscine de Saint-Aubin-le-Cloud ci-annexé ;
- de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2023 chapitre 011 ;
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et tout document relatif à ce dossier.

## 20 - CENTRE AQUATIQUE GATINÉO ET PISCINE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ AU TITULAIRE DU MARCHÉ D'EXPLOITATION TECHNIQUE

*À la suite d'une mise en concurrence, la société DALKIA SA s'est vu attribuer par une décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 février 2020, le marché public de prestations de services ayant pour objet l'exploitation technique du Centre Aquatique Gatinéo et de la Piscine de Saint-Aubin-le-Cloud (passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert) pour une durée de 5 ans.*

*Le Conseil Communautaire a pris acte de la décision d'attribution de la CAO par une délibération n°CCPG64-2020 en date du 26 février 2020.*

*Le contrat a été notifié à l'entreprise DALKIA le 1er juillet 2020, pour un démarrage des prestations au 1er octobre 2020.*

*À l'occasion de différentes rencontres courant 2022 (21 juillet, 17 août, 4 octobre, 30 novembre) et par courrier reçu le 27 octobre 2022, le titulaire a informé les services de la CCPG ne plus être en mesure de supporter seul la totalité des charges extracontractuelles du marché qu'il subit du fait de la hausse de certaines matières premières (notamment gaz) constatées depuis la fin du premier trimestre 2021 et dont l'ampleur a été accentuée par la guerre en Ukraine.*

*C'est dans ce contexte exceptionnel que le titulaire sollicite une indemnité à l'acheteur, sur le fondement de la théorie de l'imprévision conformément aux recommandations de la Direction des affaires juridiques (DAJ) du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance sur les marchés publics confrontés à la flambée des prix et au risque de pénurie des matières premières.*

*Cette indemnité a pour objectif de compenser une partie des charges visées qui déséquilibrent l'exécution du contrat (partie fourniture de gaz « poste P1 ») sur la période d'avril à décembre 2022.*

*L'article L.6 - 3e du Code de la commande publique prévoit en effet, en ces termes « lorsque survient un événement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité ».*

**Monsieur Emmanuel ALLARD**, rapporteur, explique qu'il s'agit de la même logique que le sujet précédent et même négociation par rapport à ce qu'il s'est passé en 2022, pour la période d'avril à décembre, une négociation d'indemnité par rapport aux sommes engagées. La signature de l'avenant a été négociée aussi avec une indemnité en revenant sur les montants. Un accord a été trouvé qui est proposé ce soir, avec une indemnisation de 50 398 € correspondant à 75 % du montant des charges extracontractuelles supportées par DALKIA.

**Monsieur le Président**, en complément, souhaite remercier les services techniques, le service des sports et le service finances puisqu'à chaque fois, ils étaient sur des éléments juridiques pour lesquels on n'a pas toujours de certitudes et donc, l'apport des trois services a été, pour les élus, un vrai support pour discuter, négocier, parfois difficilement, mais d'arriver aussi à un compromis avec la société DALKIA.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'article L.6 - 3e du Code de la commande publique ;

VU l'avis du Conseil d'État du 15 septembre 2022 NOR : ECOM2217151X, relatif aux possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et aux conditions d'application de la théorie de l'imprévision ;

VU la Circulaire de la Première Ministre n° 6374/SG du 29 septembre 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n° 6338/SG du 30 mars 2022 ;

VU la fiche technique de la Direction des Affaires Juridiques relative aux possibilités offertes par le droit de la commande publique de modifier les conditions financières et la durée des contrats de la commande publique pour faire face à des circonstances imprévisibles et articulation avec la théorie de l'imprévision ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°CCPG64-2020 en date du 26 février 2020, attribuant le marché public de prestations de services ayant pour objet l'exploitation technique du Centre Aquatique Gatinéo et de la Piscine de Saint-Aubin-le-Cloud (passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert) à la société DALKIA pour une durée d'exécution de 5 ans à compter du 1er octobre 2020 ;

VU le projet de protocole établi en vertu des articles 2044 et suivants du Code civil valant convention d'indemnisation ;

CONSIDÉRANT la demande d'indemnisation de la Société DALKIA en raison de la survenance d'un événement imprévisible sur le fondement de la théorie de l'imprévision portant sur la période d'avril à décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de la théorie d'imprévision, réunie trois conditions cumulatives à savoir : l'imprévisibilité, l'extériorité de l'événement aux parties du contrat, le bouleversement de l'économie du contrat ;

CONSIDÉRANT que ces dernières ont été justifiées par la société DALKIA par notamment la hausse exceptionnelle du gaz constatée depuis la fin du premier trimestre 2021 et dont l'ampleur a été accentuée par la guerre en Ukraine, et par l'appréciation des charges extracontractuelles subies lors de l'exécution du marché par rapport au coût estimé initialement pour des conditions économiques normales (partie fourniture de gaz, poste P1) ;

CONSIDÉRANT les éléments justificatifs fournis portant le montant de l'indemnisation à la somme de 50 398 € correspondant à 75 % du montant des charges extracontractuelles supportées par la société DALKIA ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la demande d'indemnisation de la société DALKIA ;
- d'approuver les termes de la convention d'indemnisation ci-annexée ;
- de dire que cette dépense a fait l'objet d'un rattachement sur l'exercice budgétaire 2022 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## **VALORISATION ET GESTION DES DÉCHETS**

### **21 - FOURNITURE DE MATÉRIELS DE COLLECTE POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS - SIGNATURE DU MARCHÉ**

*La Communauté de Communes a lancé un appel d'offres ouvert pour la fourniture et la livraison de matériels de collecte pour les déchets ménagers.*

*Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande monoattributaire d'une durée de 48 mois constitué de deux lots pour un montant maximum de 300 000 € HT :*

- Lot n° 1 : Fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des Ordures ménagères et la collecte sélective des emballages ménagers pour un montant maximum de 250 000 € HT ;*
- Lot n° 2 : Fourniture et livraison de colonnes aériennes pour la collecte du verre pour un montant maximum de 50 000 € HT.*

*À la suite de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres, après l'absence de quorum constaté le 13 janvier 2023, la commission d'appels d'offres se réunira le 19 janvier 2023 pour attribuer le marché.*

**Monsieur Patrice BERGEON**, rapporteur, explique qu'un nouveau marché a dernièrement été lancé pour la fourniture de matériels de collecte pour les déchets ménagers. Le dernier marché se terminait en 2022 et là, il y a des besoins réels, ils ont donc dû conclure un nouveau marché. Faute de quorum, la CAO de la semaine précédente a été reportée à ce matin. Ce qui explique que les élus n'aient pas reçu les informations auparavant.

Monsieur BERGERON précise que le marché a été attribué à l'entreprise QUADRIA avec laquelle la CCPG travaille déjà et entretient de bons rapports.

Le lot n° 1 a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général, insuffisance budgétaire et modification du besoin.

**Monsieur le Président** confirme que les prix augmentent et la taille de la collectivité, aujourd'hui, pour gérer cette compétence peut aussi parfois poser des difficultés avec des prestataires qui jouent sur les prix.

Ils obligent, par exemple, à commander un camion entier de bacs verts, là où, il y a quelques années, on pouvait ne commander qu'un demi-camion. C'est-à-dire qu'ils doivent commander plus et ne peuvent pas étaler leurs besoins sur deux années. Il y a un certain nombre de choses comme celle-ci à prendre en compte et quand Monsieur le Président disait tout à l'heure qu'il fallait absolument réfléchir par rapport à l'évolution des compétences, c'est aussi un besoin en termes de périmètre. Plus les communes sont nombreuses à commander la même chose et plus ils ont la capacité d'avoir des fournisseurs qui proposent des prix différents. Aujourd'hui, ils sont un peu pieds et poings liés et peuvent arriver à ce type de situation où un lot peut être déclaré plus facilement infructueux puisque les prestataires savent qu'ils sont seuls sur le marché.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU les articles R 2124-2, 1° et R 2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique ;

VU l'absence de quorum à la commission d'appel d'offres réunie le 13 janvier 2023 ;

VU la 2<sup>e</sup> convocation à la commission d'appel d'offres prévue le 19 janvier 2023 pouvant statuer sans obligation de quorum ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie en date du 19 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'en date du 28 novembre 2022, la Communauté de Communes a lancé un marché pour l'acquisition de matériels de collecte pour les déchets ménagers ;

CONSIDÉRANT que le marché est passé en procédure d'appel d'offres ouvert sous forme d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande ;

CONSIDÉRANT que le marché est passé pour une durée de 4 ans à compter de sa notification ;

CONSIDÉRANT que le montant maximum de commande sur la période est de 300 000 € HT répartis comme suit : 250 000 € HT pour le lot 1 et 50 000 € HT pour le lot 2 ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la validation des candidatures et de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, en séance du 19 janvier 2023, a pris les décisions suivantes :

- Attribution du lot n° 2 comme suit :

Intitulé	LOT	Entreprise	Devis quantitatif estimatif annuel en € HT
Fourniture et livraison de colonnes aériennes pour la collecte du verre	Lot n° 2	QUADRIA	12 664,00

- Déclaration sans suite concernant le lot n° 1 pour motif d'intérêt général (insuffisance budgétaire et modification du besoin)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte de la décision de la Commission d'appels d'offres ;
- d'autoriser le Président à signer le marché pour l'acquisition de matériels de collecte pour les déchets ménagers avec les entreprises indiquées ci-dessus ;
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts sur les différents exercices budgétaires ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

22 - MARCHÉ DE LOCATION DE BENNES, CHARGEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE - LOT 6 « DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES » - APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1

*La délibération du Conseil communautaire de Parthenay Gâtine, en date du 24 septembre 2020, a autorisé le Président à signer le marché 20 S DECHT 06 de location de bennes, chargement, transport et traitement des déchets issus des déchetteries de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine LOT n° 6 -Déchets diffus spécifiques- avec la SARL PROTEC, conformément aux décisions de la commission d'appel d'offres du 08 et 17 septembre 2020.*

*Le prix indiqué au BPU concernant la collecte et le traitement des huiles minérales était le suivant :*

N°	Produits	Mode de collecte	Unité	Collecte et transport Prix unitaire HT (1)	Filière de traitement	Traitement Prix unitaire HT (2)	Total après traitement Prix unitaire HT (3) = (1)+(2)
1	Huiles minérales	Pompage	Tonne	0.00	CALCIA (79600 Airvault)	330.00	330.00

*La loi N° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) prévoit la mise en place d'une filière de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les producteurs d'huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles.*

*CYCLEVIA, éco-organisme de la filière huiles minérales et synthétiques, a été agréé par arrêté du 24 février 2022, pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2022. En pratique, l'éco-organisme perçoit des écocontributions de la part de ses adhérents metteurs en marché. À l'aide de ce financement, il vient notamment soutenir les opérateurs de gestion des déchets d'huiles usagées afin de permettre une reprise sans frais pour les détenteurs. La Communauté de communes Parthenay Gâtine peut donc bénéficier d'une reprise des huiles usagées sans frais.*

*Une convention entre la SAS CYCLEVIA et la Communauté de communes de Parthenay Gâtine qui sera signée prochainement actera de cette disposition (janvier 2023).*

*De ce fait, le prix de la ligne 1 du BPU est modifié comme suit à compter du 1er janvier 2023 :*

N°	Produits	Mode de collecte	Unité	Collecte et transport Prix unitaire HT (1)	Filière de traitement	Traitement Prix unitaire HT (2)	Total après traitement Prix unitaire HT (3) = (1)+(2)
1	Huiles minérales	Pompage	Tonne	0.00	CALCIA (79600 Airvault)	0.00	0.00

*Il est à noter que la convention avec la SAS CYCLEVIA prévoit le remboursement rétroactif des frais engagés par la collectivité pour la collecte et le traitement des huiles usagées depuis le 1er janvier 2022 jusqu'à la signature de la convention.*

**Monsieur Patrice BERGEON**, rapporteur, explique qu'il s'agit d'un avenant qui n'a pas d'impact budgétaire.

**Monsieur le Président**, fait remarquer que pour une fois qu'ils ont un truc gratuit, ils ne vont pas s'en priver.

**Monsieur Louis-Marie GUERINEAU** indique qu'en fait, ce n'est pas gratuit. C'est simplement que, maintenant, on paye une écotaxe à l'achat de l'huile qui permet de financer l'éco-organisme.

**Monsieur le Président** en déduit que c'est l'utilisateur qui paye, mais que pour une fois, la collectivité ne repaye pas.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération du Conseil Communautaire de Parthenay Gâtine, en date du 24 septembre 2020, autorisant le Président à signer le lot n° 6 « Déchets diffus spécifiques » du marché 20 S DECHT de location de bennes, chargement, transport et traitement des déchets issus des déchetteries de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, avec la SARL PROTEC, conformément aux décisions de la commission d'appel d'offres du 08 et 17 septembre 2020 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Valorisation et gestion des déchets » réunie en date du 13 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes peut bénéficier de la reprise des huiles minérales usagées sans frais dans le cadre d'un conventionnement avec la SAS CYCLEVIA ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le prix unitaire pour la collecte et le traitement des huiles minérales usagées ;

CONSIDÉRANT que le nouveau bordereau de prix unitaires annule et remplace le BPU précédemment appliqué, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 du lot n° 6 « Déchets diffus spécifiques » du marché 20 S DECHT de location de bennes, chargement, transport et traitement des déchets issus des déchetteries de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, ci-annexé ;
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant avec la SARL PROTEC et toutes pièces afférentes à ce dossier.

### 23 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

*Depuis 2018, l'Agglomération du Bocage Bressuirais, les communautés de communes du Thouarsais et de Parthenay-Gâtine ainsi que le Syndicat Mixte Valor3e sont associés pour la passation de différents marchés publics de tri des déchets ménagers recyclables.*

*Ces marchés s'organisent de la manière suivante :*

- *Marché de transport des déchets depuis les quais de transfert vers les centres de tri ;*
- *Marché d'exploitation du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels ;*
- *Marché de prétri des multimatériaux ;*
- *Marché de surtri du flux plastique ;*
- *Marché de délestage du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels ;*
- *Marché de gestion des refus de tri.*

*Initialement le surtri des plastiques issus du prétri des multimatériaux devait avoir lieu sur le site de Saint-Laurent-des-Autels, propriété de Valor3e. Ce site a été rapidement saturé par les volumes d'emballages à trier suite aux extensions de consignes de tri. Il a donc été nécessaire de prévoir un marché pour externaliser cette prestation de surtri et de mettre en place un second marché pour délester les tonnes d'emballages dépassant la capacité de tri de Saint-Laurent-des-Autels.*

*Ces différents marchés rendent complexe, peu lisible et coûteuse l'organisation de la fonction tri des déchets ménagers recyclables sur notre territoire.*

*Un grand pas vers un fonctionnement unifié et clair sera accompli avec la prochaine ouverture du centre de tri de la SPL Uni'Tri. Mais le retard pris durant la phase administrative va nécessiter de relancer une procédure de consultation en vue de la passation de nouveaux marchés. En effet, les actuels marchés vont prendre fin durant l'année prochaine (soit au 30 juin 2023 soit au 31 décembre 2023).*

*C'est pourquoi il apparaît judicieux de poursuivre la mutualisation des tonnages pour optimiser la mise en concurrence de ces marchés et assurer une organisation coordonnée de ces prestations.*

*Il est ainsi proposé de mettre en œuvre un nouveau groupement de commandes, en application des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique, entre les diverses intercommunalités citées ci-dessus et le Syndicat Mixte Valor3e.*

*Ce groupement de commandes prendra ainsi la suite de l'actuel groupement. Ce nouveau groupement de commandes aura pour objet la passation des marchés portant sur les missions suivantes :*

- Tri des emballages avec la gestion des refus issus du process de tri ;*
- Tri des multimatériaux avec la gestion des refus issus du process de tri ;*
- Transport des déchets ménagers recyclables.*

*La constitution et le fonctionnement du groupement seront formalisés par une convention constitutive du groupement de commandes. Le Syndicat Mixte Valor3e sera le coordonnateur de ce groupement avec la qualité de Pouvoir Adjudicateur, comme précédemment.*

*La convention constitutive du groupement de commandes entrera en vigueur à la date d'acquisition du caractère exécutoire de celle-ci.*

*Il est proposé de confier à Valor3e en tant que coordonnateur les missions suivantes :*

- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation ;*
- Élaborer le dossier de consultation des entreprises ;*
- Procéder à la constitution des dossiers de consultation ;*
- Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence ;*
- Diffuser des dossiers de consultation aux candidats ;*
- Collecter les candidatures et les offres ;*
- Adresser les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres ;*
- Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la commission d'appel d'offres lors de ses séances ;*
- Informer les candidats retenus et non retenus des choix de la commission d'appel d'offres ;*
- Mettre en forme les marchés après attribution par la commission d'appel d'offres ;*
- Informer les établissements membres du groupement des candidats retenus ;*
- Transmettre une copie des pièces du marché à chaque membre du groupement ;*
- Procéder à la publication de l'avis d'attribution.*

*Il est possible conformément à l'article L.1414-3 II du code général des collectivités territoriales de laisser l'attribution des marchés à la commission d'appel d'offres du coordonnateur. Sinon une commission d'appel d'offres ad hoc doit être mise en place. Dans ce dernier cas, elle sera composée d'un membre de chaque commission d'appel d'offres de chaque structure participant au groupement de commandes. Concrètement, cela signifie que le choix final peut reposer sur un nombre d'élus plus restreint que la commission d'appel d'offres du coordonnateur (4 membres au lieu de 5). C'est pourquoi il apparaît plus favorable de prévoir que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement.*

*Néanmoins, le groupement de commandes doit rester l'expression de choix partagés et communs. Ainsi, à côté des missions et du rôle assuré par le coordonnateur du groupement de commandes, il est indispensable de prévoir une instance paritaire qui assure la définition des objectifs à atteindre, le suivi de la bonne exécution des marchés.*



*Pour remplir ces missions, il est proposé de créer un comité de pilotage. Ce dernier serait composé de la manière suivante :*

- deux élus pour chaque structure membre du groupement de commandes avec voix délibérative ;
- Un ou deux techniciens de chaque structure membre du groupement avec voix consultative.

*Il sera présidé par l'un des deux élus représentant le Coordonnateur, lequel dispose d'une voix prépondérante en cas de partage des voix.*

*Le comité de pilotage aura pour mission de :*

- Se prononcer sur les conditions techniques et administratives des consultations à lancer ;
- Définir les orientations à suivre en matière de marchés publics de tri ;
- Préparer l'analyse des offres pour soumettre à la décision de la commission d'appel d'offres ;
- Suivre l'exécution technique et financière des marchés publics ;
- Approuver les termes des avenants potentiels qui pourraient survenir durant l'exécution des marchés.

*Ce comité de pilotage sera accompagné par un COTECH composé des techniciens de chaque structure membre du groupement de commandes.*

*Le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint en annexe est rédigé pour déterminer l'ensemble des modalités de fonctionnement dudit groupement, en fonction des orientations établies préalablement.*

**Monsieur Patrice BERGEON**, rapporteur, indique qu'il s'agit d'un renouvellement de convention pour le groupement de commandes pour le tri des déchets ménagers recyclables. Ce sont un peu les conséquences, dont il parlait tout à l'heure, du retard pris dans le nouveau centre UNI'TRI.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU les articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique ;

VU l'article L.1414-3 II du code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission « Valorisation et gestion des déchets », réunie en date du 13 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt, pour assurer la mission de service public en matière de tri des déchets issus des collectes sélectives, d'adhérer à un groupement de commandes dont les membres sont :

- La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;
- La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ;
- La Communauté de Communes du Thouarsais ;
- Le Syndicat Mixte Valor3e.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe de mise en place d'un groupement de commandes pour le tri des déchets ménagers recyclables entre les structures intercommunales ci-dessus nommées ;
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, ci-annexée ;
- de désigner Patrice BERGEON et Louis-Marie GUERINEAU comme membres du comité de pilotage,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de ce groupement de commandes ;
- d'autoriser le Président de Valor3e ou son représentant à signer et notifier les marchés conclus dans le cadre de ce groupement de commandes.

## 24 - REPRISE DES LAMPES USAGÉES - CONTRAT AVEC ECOSYSTEM

*Dans le cadre du service public de la gestion des déchets, la Communauté de communes Parthenay Gâtine a mis en place une collecte séparée des lampes usagées sur les 3 déchetteries du territoire.*

*Par délibération du 25 février 2021, le Conseil communautaire a approuvé la signature, pour la période 2021-2026, d'une convention avec l'organisme coordonnateur de la filière OCAD3E, affilié à l'éco organisme ECOSYSTEM, afin de percevoir une compensation financière pour la reprise des lampes usagées. La reprise des lampes usagées fait partie des filières à Responsabilité Élargie au Producteur, qui par conséquent répercute une écocontribution à l'achat de ces produits et finance entièrement la collecte et le traitement des déchets de cette filière.*

*À compter du 1er juillet 2022, l'organisation des relations contractuelles et financières entre les collectivités territoriales, l'organisme coordonnateur de la filière OCAD3E, et l'éco organisme ECOSYSTEM est modifié selon les principes suivants :*

*OCAD3E n'assure plus que des missions de coordination à l'égard d'ECOSYSTEM en ce qui concerne la catégorie 3 des lampes mentionnée à l'article R 543-172 du code de l'environnement. De ce fait, OCAD3E ne contractualise plus avec les collectivités pour la reprise des lampes usagées. OCAD3E soumet à la collectivité un acte constatant la cessation de la convention signée en 2021, au 30 juin 2022.*

*Le nouveau contrat conclu par la collectivité au titre de la collecte des lampes usagées est avec l'éco organisme ECOSYSTEM. Ce contrat a pour objet de régir les conditions juridiques et techniques entre la collectivité et ECOSYSTEM pour une durée courant rétroactivement à compter du 1er juillet 2022 pour se terminer le 31 décembre 2027.*

**Monsieur Patrice BERGEON**, rapporteur, indique qu'il n'y a pas non plus d'incidence, mais il faut le faire.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU les articles R.543-172 et suivants du code de l'environnement relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements ;

VU l'arrêté du 13 juillet 2006 qui définit tous les déchets issus de lampes, à l'exception des lampes à filament, comme des déchets d'équipements électriques et électroniques ménages ;

VU l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques ;

VU l'arrêté du ministre de la transition écologique et du ministre de l'Économie, des Finances et de la relance en date du 22 décembre 2021, modifié par arrêté en date du 4 mars 2022, portant agrément D'ECOSYSTEM jusqu'au 31 décembre 2027 en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques pour les équipements électriques et électroniques ménagers relevant de la catégorie 3 mentionné à l'article R 543-172 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1er septembre 2022 portant statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine notamment sa compétence en matière de déchets et assimilés ;

VU la délibération CCPG37-2021 du 25 février 2021 approuvant les termes de la convention de la collecte séparée des lampes usagées ;

VU l'avis de la commission « Valorisation et Gestion des déchets » réunie en date du 13 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que depuis le 1er juillet 2022, l'organisation des relations contractuelles et financières entre les collectivités, ECOSYSTEM et l'organisme coordonnateur OCAD3E sont modifiées ;

CONSIDÉRANT l'acte, ci-annexé, à conclure avec OCAD3E, constatant la cessation de la convention de la collecte séparée des lampes usagées ;

CONSIDÉRANT en conséquence qu'il convient de conclure avec ECOSYSTEM un contrat, ci-annexé, relatif à la prise en charge des déchets issus des lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets ;

CONSIDÉRANT que la collectivité développe un programme de collecte séparée des lampes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'acte de cessation, ci-annexé, à conclure avec OCAD3E, constatant la cessation de la convention de la collecte séparée lampes usagées version 2021 ;
- d'approuver les termes de la convention, ci-annexée, à conclure avec ECOSYSTEM concernant la collecte séparée des lampes usagées ;
- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## 25 - REPRISE ET VALORISATION DES HUILES USAGÉES - CONVENTION AVEC CYCLEVIA

*La loi N° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) prévoit la mise en place d'une filière de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les producteurs d'huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles.*

*Cyclevia, éco-organisme de la filière huiles minérales et synthétiques, a été agréé par arrêté du 24 février 2022 publié au Journal officiel du 23 mars 2022, pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

*En pratique, l'éco-organisme perçoit des écocontributions de la part de ses adhérents metteurs en marché. À l'aide de ce financement, il vient notamment soutenir les opérateurs de gestion des déchets d'huiles usagées afin de permettre une reprise sans frais pour les détenteurs.*

*La convention vise à organiser les relations entre l'éco-organisme et la collectivité dans le cadre de la Filière REP.*

*Deux types de soutien sont versés aux collectivités : le soutien à la structure et le soutien à la communication.*

*D'autre part, l'éco-organisme prend en charge les coûts des opérations de collecte, transport et traitement des huiles usagées en versant directement des soutiens aux opérateurs dans le cadre d'un contrat passé avec ces derniers. La collectivité bénéficie donc d'une reprise des huiles usagées sans frais.*

*La collectivité peut décider de faire collecter ses déchets d'huiles usagées par n'importe quel opérateur enregistré auprès de l'éco-organisme et compétent territorialement.*

*La convention prévoit le remboursement rétroactif des collectes effectuées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

**Monsieur Patrice BERGEON**, rapporteur, explique que cette délibération fait suite à celle de tout à l'heure, ils doivent conventionner avec CYCLEVIA étant donné qu'ils ont modifié les termes de l'autre convention.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.541-10, L.541-10-1 – 17°, et R.543-3 et suivants ;

VU le décret n° 2021-1395 du 27 octobre 2021 relatif au recyclage et au traitement des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles ;

VU l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahier des charges des éco-organismes de la filière à responsabilité élargie du producteur des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles ;

VU l'arrêté du 24 février 2022 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles ;

VU l'avis favorable de la commission « Valorisation et gestion des déchets » réunie le 13 décembre 2022 ;

VU la convention type proposée par CYCLEVIA.

CONSIDÉRANT que la convention proposée a pour objet de fixer le cadre juridique et financier entre les parties ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes est compétente pour signer une convention avec l'éco-organisme.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, à conclure avec l'éco-organisme CYCLEVIA pour la reprise et la valorisation des huiles usagées ;
- d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier, permettant notamment de percevoir les soutiens et remboursements correspondants.

O  
O O  
O

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur Jean-Marie PARNAUDEAU** indique que tout le monde sait qu'il y a un parc éolien, du moins deux éoliennes, qui vont être installées sur la Commune des Forges, que toutes les communes ont voté contre. Que le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable, tous les organismes consultés ont émis un avis défavorable, sauf les services de la Préfecture.

Début décembre, Madame la Préfète a pris un arrêté préfectoral autorisant l'installation de ces deux éoliennes. Un certain nombre de communes comme Ménigoute, Saint-Germier, Sanxay ... ont délibéré en Conseil municipal de façon à faire un recours gracieux auprès de la Préfète en annulation de cet arrêté. Jean-François LHERMITTE avait envoyé une proposition de délibération qui s'est discutée au dernier Conseil communautaire au moment du DOB, mais qui avait été reportée. En fait, c'est le Pays de Gâtine qui essaye de faire appliquer une délibération de la CCPG de février 2022 à savoir : que d'une part les éoliennes soient à 600 mètres des habitations. Or, dans le cas des Forges, la plus près est à 595 mètres d'après l'étude faite. Que d'autre part ce que l'on appelle les parcs éoliens soient au moins constitués de quatre mâts, alors qu'à présent, ce sont deux mâts qui sont construits. Monsieur PARNAUDEAU pense que quand on a une volonté politique de faire appliquer des recommandations, il est bon de faire un geste pour montrer sa position. Il demande si la CCPG, d'une façon ou d'une autre, compte s'associer à la démarche du Pays de Gâtine sur ce sujet.

**Monsieur le Président** explique qu'ils avaient, de mémoire, lors d'une commission générale au moins, et lors d'un Conseil communautaire, délibéré pour effectivement adopter cette proposition en termes de critères et il y a eu des échanges avec Jean-François LHERMITTE hier soir (Monsieur PARNAUDEAU était en copie des échanges) et l'idée est d'interroger les services de l'État en disant : « Au regard de l'ensemble des positions de l'ensemble des collectivités locales, de la délibération qui a été prise en Conseil communautaire, comment peut-on matérialiser notre décision dans le document d'urbanisme ? » Donc, quelque part que l'État reconnaisse aussi cette décision. Ils ont également échangé par SMS avec la

Sous-préfète, hier soir, de façon à savoir comment inclure de façon réglementaire leur position. Et donc, de fait, la position de l'intercommunalité sur ce projet-là en particulier dans le cadre du PADD du PLUi qui est en cours de construction. Étant en cours de construction, il n'a pas encore de valeur. Sachant qu'un PADD n'a pas de valeur d'opposabilité à tiers, puisque c'est un projet politique. Mais, néanmoins, c'est d'amener l'État à réfléchir avec nous et à se positionner sur l'ensemble des orientations qui sont celles des élus locaux.

**Monsieur Jean-Marie PARNAUDEAU** indique qu'il a suivi les échanges jusqu'à tard dans la nuit. Ce qu'il veut dire, c'est que marquer le coup lui paraît important, parce que ça fait preuve d'une volonté, tout en sachant très bien que ça ne remettra pas en cause l'arrêté.

**Monsieur le Président** ajoute que la Sous-préfète lui a promis un retour assez rapide. Il espère, au prochain Conseil communautaire, pouvoir avoir des éléments à présenter.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre question, **Monsieur le Président** propose de terminer ce Conseil communautaire. Le débat leur a permis de « mettre de l'huile dans le fonctionnement de la collectivité » et il en profite pour remercier Michèle HERAULT (Directrice financière) pour laquelle c'est le dernier budget (*applaudissements*). L'élu ajoute qu'elle est le profil type d'un agent qui a gravi l'ensemble des échelons. C'est aussi un exemple en termes de promotion dans une collectivité comme la CCPG, elle a fait preuve de fidélité, de loyauté et d'engagement. Monsieur le Président pense qu'elle a bien mérité ces applaudissements, il la remercie beaucoup, sa carrière n'est pas encore complètement terminée, mais merci à elle.

Monsieur le Président remercie l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 23h19.

-----

La liste des délibérations a été affichée le 24 janvier 2023.

Le SECRÉTAIRE de SÉANCE ;



O. CUBAUD

Le PRÉSIDENT ;



J. PRIEUR

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**19 JANVIER 2023**

**SALLE AMPHITHEATRE DU SMEG  
POMPAIRE**

# **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

# INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

# Méli CONCERT

Mardi  
**31**  
janvier  
19h  
2023



**Dans l'auditorium de l'École de musique**



Communauté de Communes  
Parthenay-Gâtine

**Par l'École de musique « Georges Migot »**

19, Avenue du Président Wilson - 79200 PARTHENAY  
05 49 64 03 45  
ecolemusique@cc-parthenay-gatine.fr  
parthenay-gatine.fr

Mobilisation : Service communication de Parthenay-Gâtine.





# **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

# 1 – DECISIONS DU PRESIDENT ET DELIBERATIONS DU BUREAU

Le Conseil communautaire est invité à **prendre connaissance** :

- des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations d'attribution, dont la commande publique,
- des délibérations du Bureau communautaire.

## 2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Il est proposé au Conseil communautaire  
d'**approuver** le procès-verbal de la séance de  
conseil communautaire du 15 décembre 2022.

# 3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

## BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver** le budget primitif 2023 du budget principal et des budgets annexes de la CCPG,
- **d'autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 4 - ACTUALISATION DES AP/CP EXISTANTES

## Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement Conseil communautaire

### BUDGET PRINCIPAL

code	opé	AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME	Durée	Montant de l'AP	Crédits de paiement				Subvention
					CP antérieurs	2022	2023	2024 et après	
<b>AP 2022 -</b>									
1AP22	8028	Travaux école de Viennay <i>Actualisation CP</i>	3	896 700		5 200	300 000	591 500	435 256
2AP22	8029	Pôle multi accueil M. Caillon	3	2 588 900		26 430	50 000	5 387 370	460 000
		<i>Actualisation programme &amp; CP</i> <b>Total programme multi accueil</b>		2 874 900	0	26 430	50 000	5 387 370	460 000
3AP22	8030	Travaux école de Pompaire <i>Actualisation Programme (+104 820 €) et CP</i>	3	434 820		114 820	300 000	20 000	154 095
4AP22	8031	Participation financement Campus des métiers Niort	4	125 000		31 250	31 250	62 500	0
<b>Total AP 2022</b>				6 920 320	0	177 700	681 250	6 061 370	1 049 351
<b>AP 2021 -</b>									
1AP21	8027	Travaux Ecole de Reffannes	2	1 003 000	958 560	84 300			660 100
		<i>clôture du programme au 31/12/2022</i> <b>Total programme Ecole de Reffannes</b>		39 860	958 560	84 300	0		
<b>Total AP 2021</b>				1 042 860	958 560	84 300			660 100

# 4 - ACTUALISATION DES AP/CP EXISTANTES

## Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement Conseil communautaire

### BUDGET PRINCIPAL

code	opé	AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME	Durée	Montant de l'AP	Crédits de paiement				Subvention	
					CP antérieurs	2022	2023	2024 et après		
<b>AP 2020 -</b>										
1AP20	8022	aide économique EURL BLANC clôture du programme au 31/12/2022	2	40 000	20 000	20 000		0		
2AP20	8023	aide économique FAVID	4	100 000	50 000	25 000	25 000	0		
3AP20	8024	aide économique MSI Clôture du programme au 31/12/2022	3	50 000	40 000	10 000		0		
4AP20	8025	Campus Secondigny	4	210 000						
		Actualisation programme		21 063	7 428	190 635	33 000	0	158 400	
		<b>Total programme Campus Secondigny</b>		<b>231 063</b>	<b>7 428</b>	<b>190 635</b>	<b>33 000</b>	<b>0</b>	<b>158 400</b>	
5AP20	8026	Campus Parthenay Actualisation CP	4	1 311 600	3 300	31 909	750 000	526 391	701 924	
<b>Total AP 2020</b>					1 732 663	120 728	277 544	808 000	526 391	860 324
<b>AP 2019 -</b>										
2AP19	8020	PLUI & PLH actualisation programme (+282 €)	5	673 282	378 497	148 285	146 500	0		
3AP19	8021	aide économique ADAPEI	5	255 000	150 000	50 000	55 000	0		
<b>Total AP 2019</b>					928 282	528 497	198 285	201 500	0	

# 4 - ACTUALISATION DES AP/CP EXISTANTES

## Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement Conseil communautaire

### BUDGET PRINCIPAL

code	opé	AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME	Durée	Montant de l'AP	Crédits de paiement				Subvention
					CP antérieurs	2022	2023	2024 et après	
<b>AP 2018 -</b>									
2AP18	8016	Plan Climat territorial Actualisation CP	7	30 000	5 139	3 110	18 000	3 751	
Sous-Total AP 2018				30 000	5 139	3 110	18 000	3 751	
<b>AP 2017</b>									
1AP17	8014	Travaux dans les écoles dont Extension Thénezay Actualisation CP	7	2 588 900	1 685 018	360 575	250 000	293 307	556 596
Sous-Total AP 2017				2 588 900	1 685 018	360 575	250 000	293 307	556 596
<b>AP 2016</b>									
1AP16	8012	AD'AP + mise en sécurité Clôture au 31/12/2022	8	197 600 -191 736	5 864	0			
Sous-Total AP 2016				5 864	5 864	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>				<b>13 248 889</b>	<b>3 303 806</b>	<b>1 101 514</b>	<b>1 958 750</b>	<b>6 884 819</b>	<b>3 126 371</b>

## 4 - ACTUALISATION DES AP/CP EXISTANTES

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'actualiser** les autorisations de programme existantes comme indiqué dans le tableau,
- **d'autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.



# 5 - CIAS DE PARTHENAY-GATINE SUBVENTION 2023

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**accorder** au CIAS une subvention de fonctionnement de **871 785 €**,
- de **dire** que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'année 2023,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre du recrutement d'un agent au service Affaires scolaires,

il est proposé au Conseil communautaire :

- de **créer** 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet, à compter du 01/02/2023,
- de **modifier** en conséquence le tableau des effectifs,
- de **dire** que les crédits sont ouverts au budget 2023,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 7 - GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT EN 2023

CONSIDERANT l'obligation légale de gratification des **stages supérieurs à 2 mois** ;

CONSIDERANT que le montant d'une gratification de stage ne peut être inférieur à un **seuil minimal** calculé à partir du **pourcentage du plafond de la sécurité sociale** ;

CONSIDERANT que l'indemnité **minimum** versée est de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit **4.05 € de l'heure** au 1er janvier 2023 ;

# 7 - GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT EN 2023

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** le versement en 2023 d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement dès lors que la durée de leur stage est égale ou supérieure à deux mois, consécutifs ou non, d'un montant correspondant à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale,
- de **dire** que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2023,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 8 - DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF

## « ARGENT DE POCHE » - ANNÉE 2023

Proposition d'adhésion au dispositif « Argent de poche » en 2023 :

- déroulement de mission par demi-journée de 3h (dont 30 minutes de pose), uniquement pendant les vacances scolaires, jusqu'à **33 demi-journées par an et par jeune**, dont 20 pendant les vacances d'été,
- gratification par demi-journée **(15 €)**,
- encadrement par le personnel communautaire et les élus,
- signature d'une charte d'engagement avec le jeune.

Nombre prévisionnel de demi-journées = **340**

# 8 - DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » - ANNÉE 2023

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** la mise en place du dispositif « Argent de poche » en 2023,
- d'**autoriser le Président** à inscrire la CCPG dans ce dispositif auprès de la MDEE de Parthenay et de Gâtine,
- de **dire** que les crédits seront ouverts au budget 2023,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 9 - PÔLE TERTIAIRE – RESILIATION DU CONTRAT DSA – APPROBATION/VERSEMENT DES SOMMES RESTANT DUES

VU la délibération du 29 juin 2017 attribuant à Deux-Sèvres Aménagement la concession pour la réalisation d'un immeuble tertiaire sur Parthenay

VU le courrier du 01 décembre 2022 de la SELARL HUMEAU, liquidateur de DSA, actant les montants restant dus suivants :

- 170 663 € pour les travaux réalisés,
- 76 050 € d'indemnités liées à la rupture du contrat

# 9 - PÔLE TERTIAIRE – RESILIATION DU CONTRAT DSA – APPROBATION/VERSEMENT DES SOMMES RESTANT DUES

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** les montants dus à Deux-Sèvres Aménagement,
- d'**autoriser** le versement de la somme de 246 713 € à la SELARL HUMEAU, liquidateur,
- de **dire** que cette dépense a fait l'objet d'un rattachement sur l'exercice budgétaire 2022,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.



# 10 - CENTRE ENFANCE JEUNESSE MAURICE CAILLON – APPROBATION DU LAUREAT ET MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Suivant l'avis motivé du jury, l'équipe C a été classée en première position avec les conditions financières suivantes :

- Montant prévisionnel des travaux défini et affiché par le maître d'ouvrage : 3 300 000 € HT (3 415 500 € HT valeur décembre 2022)
- Montant des **travaux** estimés par le lauréat au stade Esquisse + : **3 450 000 € HT**
- **Honoraires** de maîtrise d'œuvre : un taux de 12,13% sera appliqué au montant HT des travaux, correspondant à la mission de base, d'un montant provisoire de **418 485.00 € HT**

# 10 - CENTRE ENFANCE JEUNESSE MAURICE CAILLON – APPROBATION DU LAUREAT ET MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

S'ajoutent à la mission de base (forfait de rémunération) :

- La mission complémentaire Dossier Loi sur l'eau de 3 000.00 € HT
- La mission complémentaire Etude des approvisionnements en énergie de 2 000.00 € HT
- La prestation supplémentaire DQE pour l'ensemble des lots de 24 380.00 € HT
- La prestation supplémentaire OPC Ordonnancement Pilotage et Coordination de 32 000.00 € HT

# 10 - CENTRE ENFANCE JEUNESSE MAURICE CAILLON – APPROBATION DU LAUREAT ET MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

A la suite de la levée de l'anonymat, le jury propose donc de désigner comme lauréat du concours l'équipe composée de :

- Architecte mandataire : SAS TRIADE (Thouars)
- Bureau d'étude structures : SAS ATES (Niort)
- Bureau d'études fluides : SARL A.C.E (Bressuire)
- Bureau d'études acoustique : SARL GANTHA (Poitiers)
- Bureau d'études VRD : SELARL SIT&A CONSEIL (Dompierre sur Mer)
- OPC : RACINE CUBIC (Bressuire)

# 10 - CENTRE ENFANCE JEUNESSE MAURICE CAILLON – APPROBATION DU LAUREAT ET MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** la proposition du jury de concours et de désigner comme lauréat le groupement dont le mandataire est Triade,
- d'**attribuer** le marché de maîtrise d'œuvre audit groupement,
- d'**attribuer** la prime prévue aux candidats non retenus et ayant déposé une offre,
- d'**autoriser le Président** à lancer un marché sans publicité ni mise en concurrence avec le lauréat,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 11 - PROJET POLE ENFANCE JEUNESSE MAURICE CAILLON

## - DEMANDES DE SUBVENTIONS

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES (HT)		RECETTES	
TRAVAUX	3 590 000 €	DETR 2023	300 000 € (6.6%)
HONORAIRES	799 334 €	FEDER	200 000 € (4.4%)
FRAIS DIVERS	163 827 €	CAF	1 038 000 € (22.8%)
		DEPARTEMENT	300 000 € (6.6%)
		CCPG	2 715 161 € (59.6%)
<b>TOTAL</b>	<b>4 553 161 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 553 161 € (100%)</b>

# 11 - PROJET POLE ENFANCE JEUNESSE MAURICE CAILLON - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel,
- **d'autoriser le Président** à déposer toutes les demandes de subventions,
- **d'autoriser le Président** à signer tout document relatif à cette opération.

# 12 - ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE – ACOMPTES SUR SUBVENTIONS 2023

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le versement d'un acompte sur subvention 2023 pour les associations suivantes :

<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Acomptes sur subventions 2023 (1/12<sup>ème</sup>)</b>	<b>Subventions accordées en 2022</b>
Centre Socioculturel du Pays Ménigoutais	12 291,66 €	147 500 €
Familles Rurales de Thénezay	10 450,00 €	125 400 €
Maison Pour Tous de Châtillon-sur-Thouet	8 086,91 €	97 043 €
Relais des Petits	3 416,66 €	41 000 €
Familles Rurales de Secondigny	2 916,66 €	35 000 €

- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2023,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

# 13 - ÉCOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** le règlement intérieur de l'école de musique communautaire,
- de **dire** que ledit règlement est applicable à compter du 30 janvier 2023,
- d'**autoriser le Président** à signer ledit règlement ainsi que tout document relatif à ce dossier.



# 14 - ÉCOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Le plan de financement de l'activité 2023 de l'école de musique s'élève à **324 500 euros**, comprenant l'ensemble des charges au bon fonctionnement de l'activité.

La CCPG peut solliciter une aide de **10 000 euros** auprès du Conseil Départemental.

# 14 - ÉCOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** le plan de financement de l'activité de l'école de musique communautaire pour 2023,
- d'**autoriser** le Président à solliciter toute subvention pour financer le fonctionnement de l'école de musique communautaire en 2023 et notamment déposer une demande de soutien financier à hauteur de 10 000 euros auprès de Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
- de **dire** que les crédits sont ouverts au budget 2023,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

## 15 - « ORCHESTRE A L'ECOLE » - INTEGRATION D'ELEVES DE L'ECOLE DE ST-PARDOUX-SOUTIERS AUX EFFECTIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Le 24 juin 2021, le Conseil a approuvé le programme d'actions du dispositif « **Orchestre à l'école** » visant à promouvoir et à valoriser l'accès à la pratique musicale sur le territoire.

Projet « Orchestre à l'Ecole » est un projet de coopération intercommunautaire entre la Commune de **St-Pardoux-Soutiers** et la **CCPG**.

**30 élèves** des classes de CE1/CE2, de l'école de St Pardoux-Soutiers bénéficient d'un enseignement musical, à raison de 2 H/semaine, et ce pendant 3 années scolaires.

# 15 - « ORCHESTRE A L'ECOLE » - INTEGRATION D'ELEVES DE L'ECOLE DE ST-PARDOUX-SOUTIERS AUX EFFECTIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**intégrer** les élèves de l'école de St-Pardoux-Soutiers visés par le projet « Orchestre à l'Ecole » dans les effectifs de l'Ecole de Musique communautaire,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 16 - FLIP 2023 - ADOPTION DES REGLEMENTS

Dans le cadre du **FLIP**, organisé du 12 au 23 juillet 2023, la CCPG organise des **concours** pour différentes catégories de jeux :

- Trophée FLIP créateurs de jeux de société (existant depuis 2004)
- Trophée FLIP créateurs de jeux vidéo (existant depuis 2013)
- Trophée FLIP Editeurs de jeux de société (existant depuis 2004)
- Label EducaFLIP (jeux à fort potentiel pédagogique, existant depuis 2015)

Il est nécessaire d'encadrer l'attribution de ces trophées, labels et concours par des **règlements** déposés chez Maître IBARBOURE, **Huissier de Justice** à Parthenay.

## 16 - FLIP 2023 - ADOPTION DES REGLEMENTS

Il est proposé au Conseil communautaire

- d'**approuver** l'organisation et les règlements des concours,
- de **dire** que les règlements s'appliqueront du 12 au 23 juillet 2023,
- de **dire** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'année 2023,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 17 - FLIP 2022 - APPROBATION DE LA LISTE DES GAGNANTS DU CONCOURS DE CREATION DE COURTS-METRAGES D'ANIMATION

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la liste des gagnants du concours de création de courts-métrages d'animation intitulé « WOOP'ANIM CHALLENGE », organisé lors du FLIP 2022 :

**1<sup>er</sup> – Juliette ROUSSEAU** (Clermont-Ferrand) avec "Woopi'Mat" (36 votes)

Dotation : 1 000 €

**2<sup>ème</sup> – Chloé DELORD** (Montpellier) avec "Dragon à Bord" (19 votes)

Dotation : 500 €

**3<sup>ème</sup> – Solam DEJEAN** (Sète) avec "Les aventures de Tatouffe" (17 votes)

Dotation : 250 €

- d'autoriser le versement des dotations aux bénéficiaires ci-dessus mentionnés,
- de dire que ces dépenses ont fait l'objet d'un rattachement budgétaire sur 2022,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## 18 - FLIP 2023-ADOPTION DE TARIFS

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** la grille tarifaire comprenant :

- les tarifs des principales offres de partenariats et de location d'espaces et les droits d'entrée,

- les tarifs des offres de partenariats « animations extérieures »,

- de **dire** que ces tarifs des offres de partenariats « animations extérieures » sont applicables du 1er février au 31 décembre 2023,

- de **dire** que tous les autres tarifs sont applicables du 12 au 23 juillet 2023,

- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.



# 19 - GATINEO ET PISCINE DE ST-AUBIN-LE-CLOUD – AVENANT N°2 AU MARCHE D'EXPLOITATION TECHNIQUE

DALKIA sollicite une **modification de la clause de révision du prix P1 Gaz** à compter de janvier 2023 en raison de la survenance d'un événement imprévisible lié au contexte économique inflationniste.

La situation de DALKIA **correspond aux critères** requis par l'article R 2194-5 du Code de la commande publique.

Il convient d'établir un **avenant** pour modifier les dispositions de l'article 7 du CCAP relatives aux **modalités de variation de prix P1 gaz et de périodicité de sa révision.**

# 19 - GATINEO ET PISCINE DE ST-AUBIN-LE-CLOUD – AVENANT N°2 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION TECHNIQUE

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** les termes de l'avenant n°2 au marché d'exploitation technique du centre aquatique Gatinéo et de la piscine de Saint-Aubin-le-Cloud,
- de **dire** que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2023,
- d'**autoriser le Président** à signer ledit avenant et tout document relatif à ce dossier.

## 20 - GATINEO ET PISCINE DE ST-AUBIN-LE-CLOUD – INDEMNITÉ AU TITULAIRE DU MARCHÉ D'EXPLOITATION TECHNIQUE

DALKIA sollicite une indemnité sur le fondement de la **théorie de l'imprévision** conformément aux recommandations de la Direction des affaires juridiques (DAJ) du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance sur les marchés publics confrontés à la flambée des prix et au risque de pénurie des matières premières.

Cette indemnité a pour objectif de **compenser une partie des charges** visées qui déséquilibrent l'exécution du contrat (partie fourniture de gaz « poste P1 ») sur la période d'avril à décembre 2022.

# 20 - GATINEO ET PISCINE DE ST-AUBIN-LE-CLOUD – INDEMNITÉ AU TITULAIRE DU MARCHÉ D'EXPLOITATION TECHNIQUE

Les éléments justificatifs fournis porte le montant de l'indemnisation à la somme de **50 398 €** correspondant à **75% du montant des charges extracontractuelles** supportées par DALKIA.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**accepter** la demande d'indemnisation de DALKIA,
- d'**approuver** les termes de la convention d'indemnisation,
- de **dire** que cette dépense a fait l'objet d'un rattachement sur l'exercice budgétaire 2022,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 21 - FOURNITURE DE MATERIELS DE COLLECTE POUR LES DECHETS MENAGERS - SIGNATURE DU MARCHE

La CCPG a lancé un appel d'offres ouvert pour la fourniture et la livraison de matériels de collecte pour les déchets ménagers.

Il s'agit d'un **accord cadre** à bons de commandes mono-attributaire d'une durée de **48 mois** constitué de deux lots pour un montant maximum de **300 000 € HT** :

- Lot n°1 : Fourniture/livraison de bacs roulants pour la collecte des OM et la collecte sélective des emballages ménagers pour un montant maximum de 250 000 € HT ;
- Lot n°2 : Fourniture/livraison de colonnes aériennes pour la collecte du verre pour un montant maximum de 50 000 € HT.

# 21 - FOURNITURE DE MATERIELS DE COLLECTE POUR LES DECHETS MENAGERS - SIGNATURE DU MARCHE

Choix de la CAO réunie le 19 janvier 2023 :

- Attribution du lot n° 2 comme suit :

<b>Intitulé</b>	<b>LOT</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Devis quantitatif estimatif annuel en € HT</b>
<b>Fourniture et livraison de colonnes aériennes pour la collecte du verre</b>	<b>Lot n°2</b>	<b>QUADRIA</b>	<b>12 664,00</b>

- Déclaration sans suite concernant le lot n°1 pour motif d'intérêt général (insuffisance budgétaire et modification du besoin)

# 21 - FOURNITURE DE MATERIELS DE COLLECTE POUR LES DECHETS MENAGERS - SIGNATURE DU MARCHE

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de **prendre acte** de la décision de la CAO,
- d'**autoriser le Président** à signer le marché pour l'acquisition de matériels de collecte pour les déchets ménagers avec les entreprises retenues,
- de **dire** que les crédits nécessaires seront ouverts sur les différents exercices budgétaires,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

## 22 - MARCHÉ DE LOCATION DE BENNES, CHARGEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES – AVENANT 1 AU LOT 6

Le **marché** de location de bennes, chargement, transport et traitement des déchets issus des déchetteries de la CCPG, dans son **lot n°6** (Déchets diffus spécifiques) prévoit la **collecte et le traitement des huiles minérales**.

Or, désormais, la CCPG peut bénéficier d'une **reprise** des huiles usagées **sans frais** par l'éco-organisme **CYCLEVIA**.



Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver** les termes de l'avenant n°1 du lot n°6 « Déchets diffus spécifiques » du marché 20 S DECHT de location de bennes, chargement, transport et traitement des déchets issus des déchetteries de la CCPG,
- **d'autoriser le Président** à signer ledit avenant avec la SARL PROTEC et toutes pièces afférentes à ce dossier.

## 23 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE TRI DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Pour assurer la mission de service public en matière de **tri des déchets** issus des collectes sélectives, il serait intéressant d'adhérer à un **groupement de commandes** composé de :

- L'Agglo 2B ;
- La CCPG ;
- La Communauté de Communes du Thouarsais ;
- Le Syndicat Mixte Valor3e ;

## 23 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE TRI DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Ce groupement de commandes aura pour objet la passation des marchés pour :

- Tri des emballages avec la gestion des refus issus du process de tri ;
- Tri des multi-matériaux avec la gestion des refus issus du process de tri ;
- Transport des déchets ménagers recyclables.

## 23 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE TRI DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**approuver** le principe de mise en place d'un groupement de commandes pour le tri des déchets ménagers recyclables,
- d'**approuver** les termes de la convention constitutive du groupement,
- de **désigner** Patrice BERGEON et Louis-Marie GUERINEAU comme membres du comité de pilotage,
- d'**autoriser le Président** ou son représentant à signer ladite convention,
- d'**autoriser le Président** ou son représentant à signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de ce groupement de commandes,
- d'**autoriser le Président de Valor3e** ou son représentant à signer et notifier les marchés ainsi conclus.

## 24 - REPRISE DES LAMPES USAGEES CONTRAT AVEC ECOSYSTEM

**OCAD3E** n'assure plus **que des missions de coordination** à l'égard d'ECOSYSTEM en ce qui concerne la catégorie 3 des **lampes** mentionnée à l'article R 543-172 du code de l'environnement.

De ce fait, OCAD3E ne **contractualise plus avec les collectivités** pour la reprise des lampes usagées.

OCAD3E soumet à la collectivité un acte constatant la cessation de la convention signée en 2021, au 30 juin 2022.

## 24 - REPRISE DES LAMPES USAGEES CONTRAT AVEC ECOSYSTEM

Le **nouveau contrat** conclu par la collectivité au titre de la collecte des lampes usagées est avec l'éco organisme **ECOSYSTEM**.

Ce contrat a pour objet de régir les conditions juridiques et techniques entre la collectivité et ECOSYSTEM pour une durée courant rétroactivement à compter du **1er juillet 2022 pour se terminer le 31 décembre 2027**.

## 24 - REPRISE DES LAMPES USAGEES CONTRAT AVEC ECOSYSTEM

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**approuver** les termes de l'acte de cessation à conclure avec OCAD3E, constatant la cessation de la convention de la collecte séparée lampes usagées version 2021,
- d'**approuver** les termes de la convention à conclure avec ECOSYSTEM concernant la collecte séparée des lampes usagées,
- d'**autoriser le Président** à signer lesdites conventions ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## 25 - REPRISE ET VALORISATION DES HUILES USAGEES CONVENTION AVEC CYCLEVIA

**CYCLEVIA** a obtenu en 2022 son agrément pour une durée de six ans, devenant ainsi **l'éco-organisme de la filière huiles minérales et synthétiques**.

L'éco-organisme prend en charge les coûts des opérations de collecte, transport et traitement des huiles usagées.

La CCPG bénéficie donc d'une reprise des huiles usagées **sans frais** et de **soutiens** notamment en matière de communication.



# 25 - REPRISE ET VALORISATION DES HUILES USAGEES CONVENTION AVEC CYCLEVIA

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** les termes de la convention à conclure avec l'éco-organisme CYCLEVIA pour la reprise et la valorisation des huiles usagées,
- **d'autoriser le Président** à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier, permettant notamment de percevoir les soutiens et remboursements correspondants.

# QUESTIONS DIVERSES

# **BUDGET PRIMITIF 2023**

**Conseil communautaire du 19 janvier 2023**

# Budget 2023

## POINT SUR LE BUDGET 2022

# Point sur le budget 2022– Faits marquants

## Parcours éducatifs et apprentissages

**Développement de la transversalité articulée avec l'écriture et l'adoption du Projet Éducatif Local et du Plan Mercredi.**

- **Petite enfance :**

- Labellisation AVIP (crèche à vocation d'insertion professionnelle) pour les Lucioles,
- Réorganisation du Relais Petite Enfance,
- Etudes Pôle enfance.

- **Jeunesses :**

- Création du service,
- Ouverture du Campus de projets de Secondigny,
- Etudes Campus de projets de Parthenay,
- Conforter le réseau des référents jeunesse,
- Organisation de séjours labellisés « colos apprenantes »

# Point sur le budget 2022– Faits marquants

## Parcours éducatifs et apprentissages (suite)

- **Scolaire :**
  - Travaux dans les écoles (toitures, sanitaires) et construction d'une école temporaire à Pompaire,
  - Réorganisation des locaux à l'école Jules Ferry,
  - Remplacement de matériels informatiques.
- **Médiathèque/Ludothèque :**
  - Développement du programme d'animations,
  - Préparation du réseau de coopération des bibliothèques,
  - Mise en place de Parcours d'éducation artistique et culturelle dans le cadre d'un avenant au Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle avec la DRC
- **Ecole de musique :**
  - Etude sur le déménagement de l'Ecole de musique,
  - Mise en place des orchestres à l'école en partenariat avec le CARUG
- **Service des Sports :**
  - 4<sup>e</sup> édition de l'Automnale,
  - 1<sup>re</sup> édition du triathlon indoor à Gatinéo,
  - Développement des écoles multisports,
  - Formalisation du partenariat avec le Cap Vert dans le cadre de Terres de jeux

## Coopérations territoriales

- **Ressources Humaines et intendance :**
  - Création du service Intendance,
  - Mise en place du protocole sur le télétravail,
  - Augmentation du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> juillet,
  - Valorisation du SMIC.
- **Finances :**
  - Inflation de l'énergie, du coût des matières premières, des fournitures et des prestations,
  - Travail de fond avec les services et responsables de service sur le pilotage et le suivi des budgets.

## Coopérations territoriales (suite)

- **Gestion des déchets :**
  - Mise en service du nouveau logiciel métier pour la gestion des bacs roulant en mars 2022,
  - Poursuite de la distribution des composteurs individuels,
  - Fin des travaux de réhabilitation des déchèteries.
- **Service commun informatique**
  - Mise en place du projet de service,
  - Poursuite de la dématérialisation des procédures internes,
  - Accélération des outils pour le télétravail.



# Point sur le budget 2022– Faits marquants

## Rayonnement

- **Tourisme et patrimoine :**
  - Des actions diversifiées autour de l'exposition du CIAP « Le vitrail, l'art de la couleur »,
  - Une belle saison estivale riche en animations et ayant attiré un public nombreux,
  - Inauguration d'une base VTT, dans le cadre de la stratégie touristique d'activités de plein air.
- **Flip :**
  - Retour à un festival hors-Covid avec plus d'éditeurs et de festivaliers qu'en 2019.
- **Développement économique :**
  - Ventes de terrain en discussion,
  - Réflexion sur les productions d'énergie,
  - Valorisation du site du champ de foire.
- **Aménagement :**
  - Débat sur les orientations du PADD du PLUi en février 2022,
  - Réorganisation du service Aménagement du Territoire et complétude de l'équipe

# Point sur le budget 2022– Faits marquants

## Solidarités :

- **Continuité de l'optimisation des services**
- **Mise en place d'un Contrat de retour à l'équilibre financier**
- **Concertation et continuité dans les partages de pratiques et échanges sur les stratégies liées au vieillissement**
- **Labellisation Service polyvalent de soins à domicile**
- **Echanges amorcés avec le Département.**

# Point sur le budget 2022 – Mesures prises

- **Travail de fond sur l'organisation :**
  - Sollicitation de tous les services pour réduire ou redimensionner leurs dépenses prévues dès le mois de juin. Objectif de diminuer les dépenses prévues d'au moins 5%,
  - Réduction et mise en commun partielle du parc de véhicules,
  - Formation transversale démarrée sur l'innovation frugale,
  - Mise en place d'indicateurs internes sur les délais, l'absentéisme, les demandes en cours, etc.
  - Stabilité des effectifs, pas de nouveau recrutement.
- **Anticipation du risque sur l'énergie :**
  - Mise en place d'un point interservices tous les 15 jours à partir de septembre pour réduire la dépense énergétique, à court et moyen terme,
  - Démarche de sensibilisation et d'information,
  - Suivi des compteurs et rapprochements techniques avec les fournisseurs.

# Point sur le budget 2022 – Mesures prises

- **Négociations sur le coût des fournitures et matières premières :**
  - Travail au cas par cas avec les fournisseurs concernés et demandeurs,
  - Echange avec les fournisseurs tel que Dalkia.
- **Apurement de dossiers**
  - Soderiff, Maison de la Parthenaise,
  - DSA, immeuble tertiaire,
  - Tipic, redimensionnement du projet à la Villa Parthenay pour contenir l'enveloppe budgétaire.
- **Maintien en ouverture sans interruption ni fermeture de l'ensemble des services**

# Point sur le budget 2022

## Résultats provisoires de clôture

### Budget Principal

- **Dépenses réelles de fonctionnement : 25,07 M€** (BP 22 : 23,19 M€)
- **Recettes réelles de fonctionnement : 25,73 M€** (BP 22 : 24,27 M€)
  
- **Dépenses réelles d'investissement : 2,90 M€** (BP 22 : 3,7 M€)
- **Recettes réelles d'investissement : 0,92 M€** (BP 22 : 2,7 M€)
  
- **Capacité d'autofinancement brute : 1,183 M €**  
(BP 22 : 1,088 M €)
  
- **Capacité d'autofinancement nette : 482 k €**  
(BP 22 : 387 k €)

# Point sur le budget 2022

## Résultats provisoires de clôture

- **Résultats de clôture du Budget Principal :**
  - Fonctionnement : - 648 124 €
  - Investissement : 712 039 €
  - Cumul : 63 915 €
  
- **Résultats de clôture Budget principal et Budgets annexes :**
  - Fonctionnement : - 605 143 €
  - Investissement : 814 340 €
  - Cumul : 209 197 €

# Budget 2023

## PROPOSITIONS POUR LE BUDGET 2023

# Cadre fixé pour la construction du budget 2023

- ✓ **Garantir un service public de qualité**
- ✓ **Contenir la hausse des coûts énergétiques**
- ✓ **Rechercher les investissements productifs**
- ✓ **Maintenir le niveau des taux d'imposition**
- ✓ **Maîtriser la dette**
- ✓ **Optimiser le parc immobilier et le patrimoine communautaire**
- ✓ **Renforcer la coopération avec les communes**
- ✓ **Poursuivre la réflexion sur les statuts**



# Les actions majeures à venir

## Parcours éducatifs et apprentissages

Renouvellement en octobre 2023 de la convention territoriale globale de services aux familles et de son financement avec la CAF. Mise en place d'actions autour d'un fil rouge transversal au sein du pôle : Terre de jeux 2024 et le partenariat avec le Cap Vert. Poursuite de la mise en place du Projet Educatif Local et du Plan Mercredi avec les acteurs locaux.

### - **Petite enfance :**

- Forum Petite Enfance santé environnement en juillet 2023,
- JAM (Journée des Assistants Maternels) en novembre 2023,
- Poursuite du projet Pôle enfance.

### - **Jeunesses :**

- Réalisation du Campus de Parthenay,
- Poursuite des dispositifs jeunes (Soutien initiative jeunes, Argent de poche, Journée de la citoyenneté, BAFA Citoyen).

# Les actions majeures à venir

## Parcours éducatifs et apprentissages

- **Scolaire :**
  - Travaux de réhabilitation à l'école de Pompaire, de Viennay,
  - Extension à l'école de Thénezay,
  - Installation d'une 3<sup>e</sup> classe spécialisée en inclusion sur le territoire : une Unité d'enseignement pour les enfants polyhandicapés à l'école du Tallud,
  - Finalisation des conventions pour le forfait intercommunal avec les écoles privées.
  
- **Médiathèques, ludothèque :**
  - Constitution du réseau de coopération et programme d'animations communes,
  - Rédaction de la charte d'intégration des bénévoles,
  - Préparation du changement de site pour la ludothèque,
  - Signature du nouveau Contrat d'Education Artistique et Culturelle avec la DRAC.
  
- **Ecole de musique :**
  - Etudes sur le déménagement de l'école de musique,
  - Déploiement de 2 orchestres à l'école en partenariat avec le CARUG (St Pardoux + 1 formule nomade déployée sur 2 écoles)
  - Création d'un schéma intercommunal avec les structures locales d'enseignement artistique
  
- **Sport :**
  - Coordination d'un programme d'actions éducatives et d'événements dans le cadre de Terre de jeux,
  - 5<sup>ème</sup> édition de l'Automnale,
  - Développement des écoles multisports

# Les actions majeures à venir

## Rayonnement

### - **Tourisme et patrimoine :**

- Renouvellement et extension du label Pays d'art et d'histoire,
- Nouvelles actions autour de l'exposition du CIAP « Le vitrail, l'art de la couleur »,
- Mise en valeur du patrimoine local à travers diverses actions de médiation, en lien avec les communes,
- Projet de création d'une station de trail, dans le cadre de la stratégie touristique d'activités de plein air.

### - **Développement économique :**

- Ventes de parcelles,
- Achat de terrains pour agrandir les zones de Pâtis Bouillon à Châtillon-sur-Thouet et de Bellevue sur Secondigny,
- Aménagement de l'Espace 66 – Boulevard Edgard Quinet à Parthenay,
- Réflexion sur les productions d'énergie,
- Optimisation du site du Marché aux bestiaux, revalorisation des loyers.

### - **Aménagement :**

- Finalisation de l'écriture du projet de PLUi,
- Approbations des PLH et RLPI,
- Signature de la convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (Petites Villes de Demain).

# Les actions majeures à venir

## Solidarités

- **Réforme nationale de la tarification des services d'aides à domicile**
- **Mise en place de la tarification, en adéquation avec le coût du service**
- **Création nationale des services Autonomie à domicile**
- **Travaux de réhabilitation de l'aire de passage.**

# Les actions majeures à venir

## Coopérations territoriales

- **Ressources Humaines et intendance :**
  - Poursuivre la réduction du taux d'absentéisme,
  - Mise en œuvre du Plan d'égalité Femmes-Hommes,
  - Valorisation de la collectivité dans les processus de recrutement,
  - Promotion et information sur les métiers territoriaux.
- **Bâtiments :**
  - Développer le pilotage à distance des chaudières et remplacer les installations les plus coûteuses ou vieillissantes,
  - Mise en place d'alternatives pour la production d'énergie à Gâtineo.
- **Service informatique :**
  - Migration de la Gestion électronique des documents et accompagnement vers de nouveaux outils collaboratifs,
  - Accompagnement du développement de l'intranet,
  - Poursuite du soutien structurel aux services.

# Les actions majeures à venir

## Coopérations territoriales (suite)

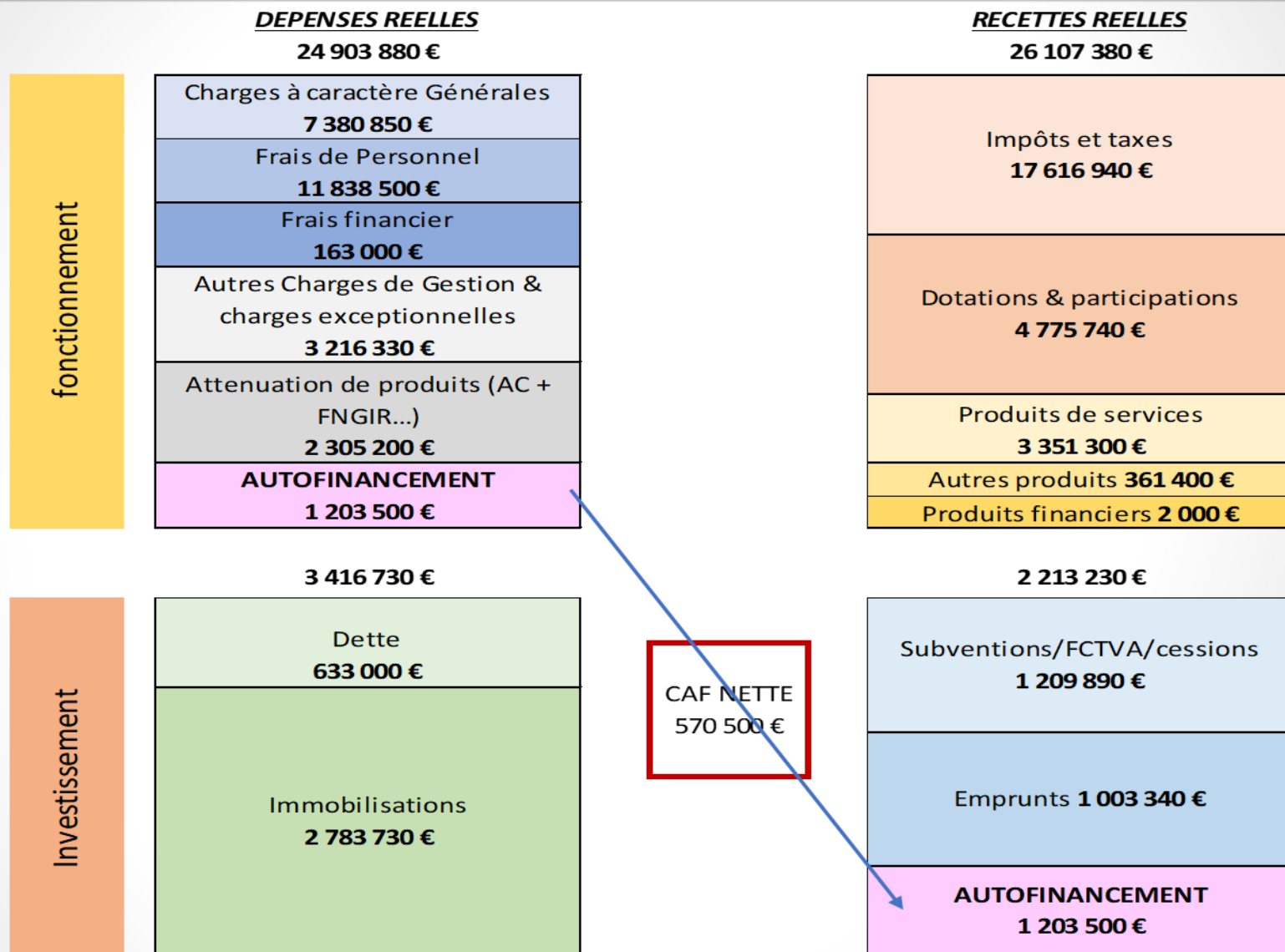
- **Gestion des déchets :**
  - Finalisation de l'étude sur le tri des biodéchets à la source et la tarification incitative : définition de l'orientation politique,
  - Approbation et mise en application du programme local de prévention des déchets ménagers assimilés (PLPDMA),
  - Début des travaux de transformation de l'usine du SMITED en Unité de tri Valorisation, Matière et Energie – mise en service 2024,
  - Début des travaux du centre de tri d'emballages ménagers interrégional UNITRI pour mise en service fin 2024.
- **Communication :**
  - Valoriser les projets et les événements portés par la CCPG,
  - Accompagner les communes dans l'élaboration de leur site internet,
  - Piloter la refonte de l'intranet.

# Budget 2023

## **PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023**

### **Nomenclature M 57**

# Vue d'ensemble du budget principal (opérations réelles)

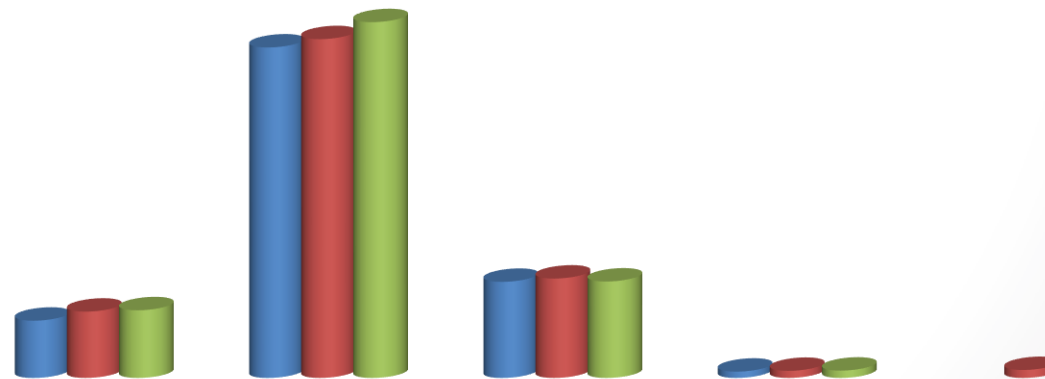
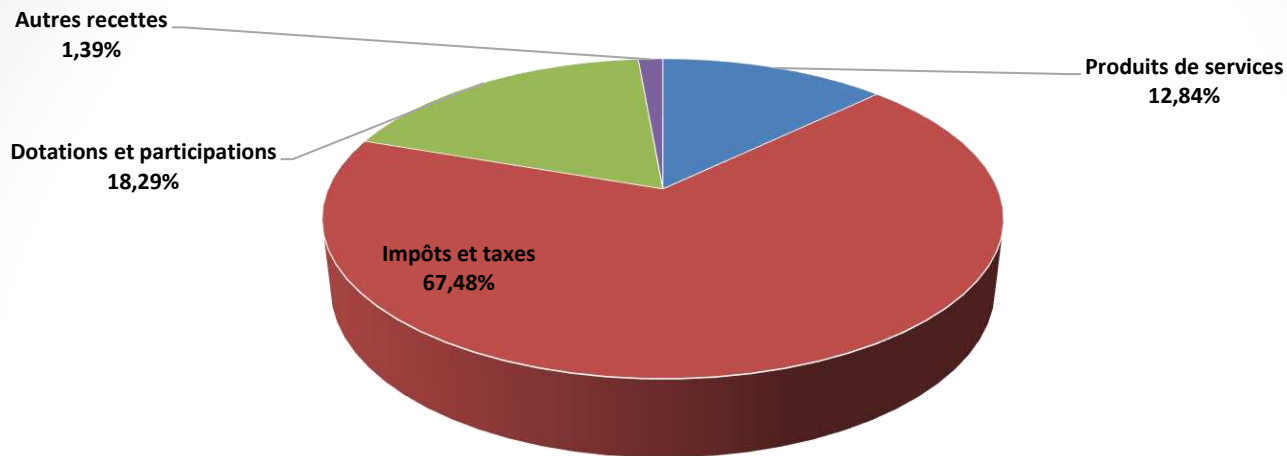


**Equilibre budgétaire à hauteur de 28 320 610 € en opérations réelles  
(pour mémoire BP 2022 : 26 969 450 €)**



# Répartition par nature des recettes réelles de fonctionnement

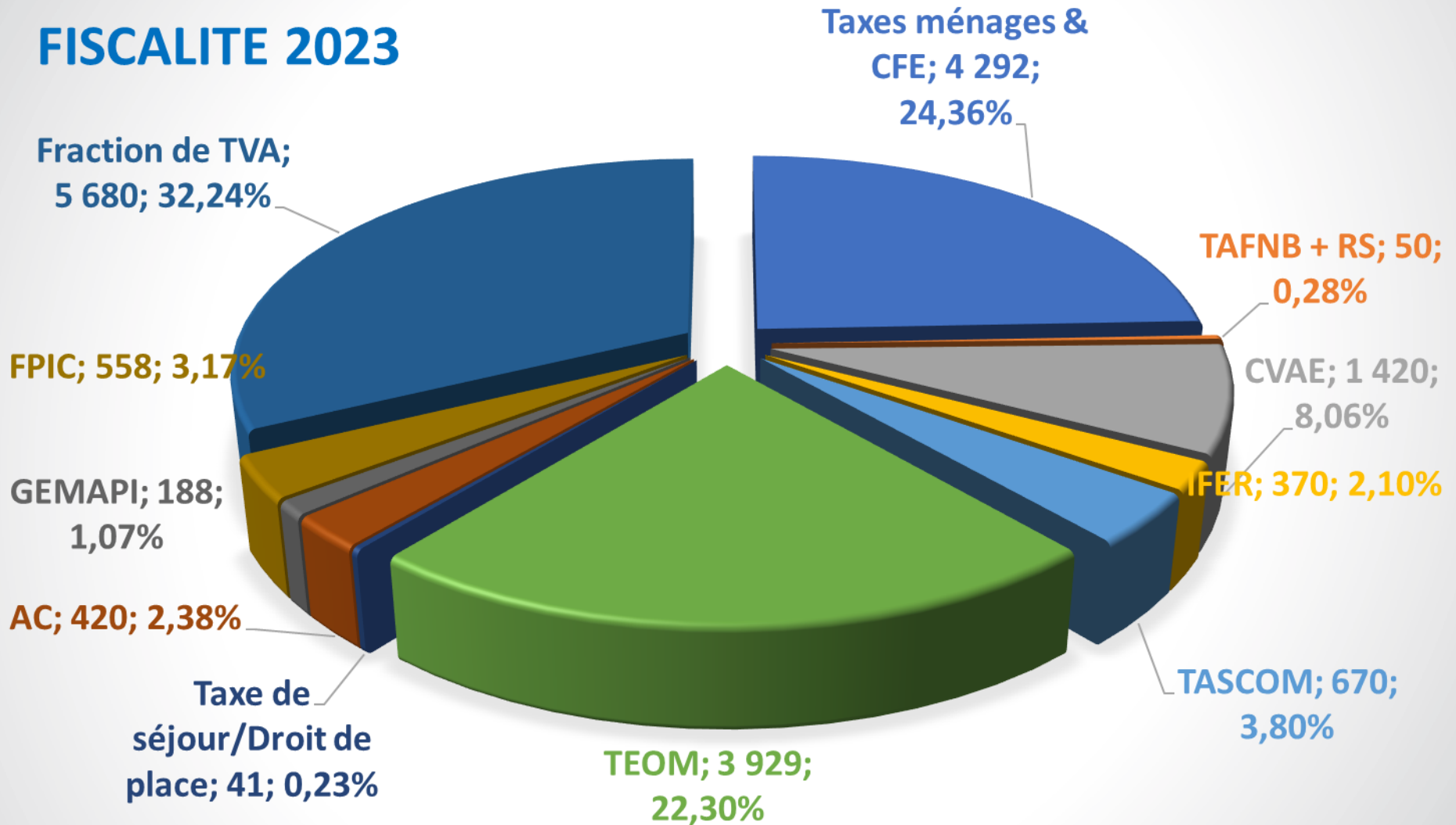
Répartition BP 2023



	Produits de services	Impôts et taxes	Dotations et participations	Autres recettes	Recettes exceptionnelles
■ B.P. 2022	2835 500	16363 740	4759 300	312 300	
■ CA PROV 2022	3283 907	16776 945	4922 070	351 661	394 801
■ B.P. 2023	3351 300	17616 940	4775 740	363 400	

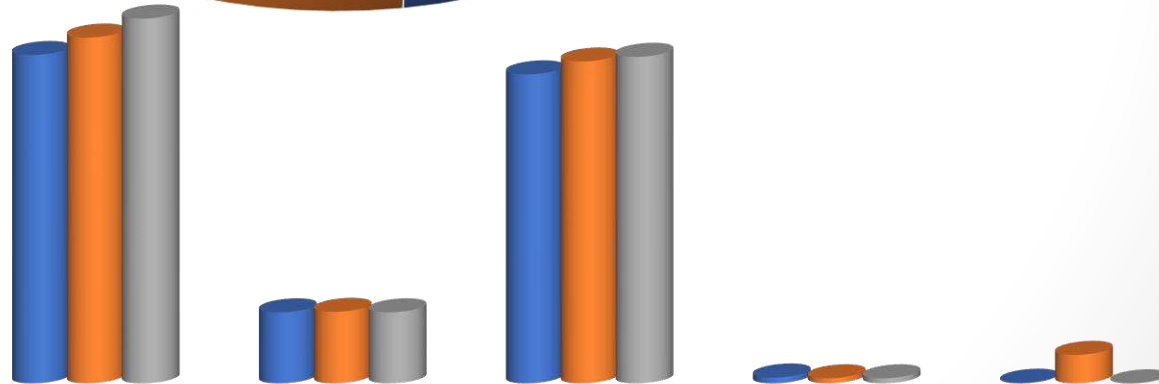
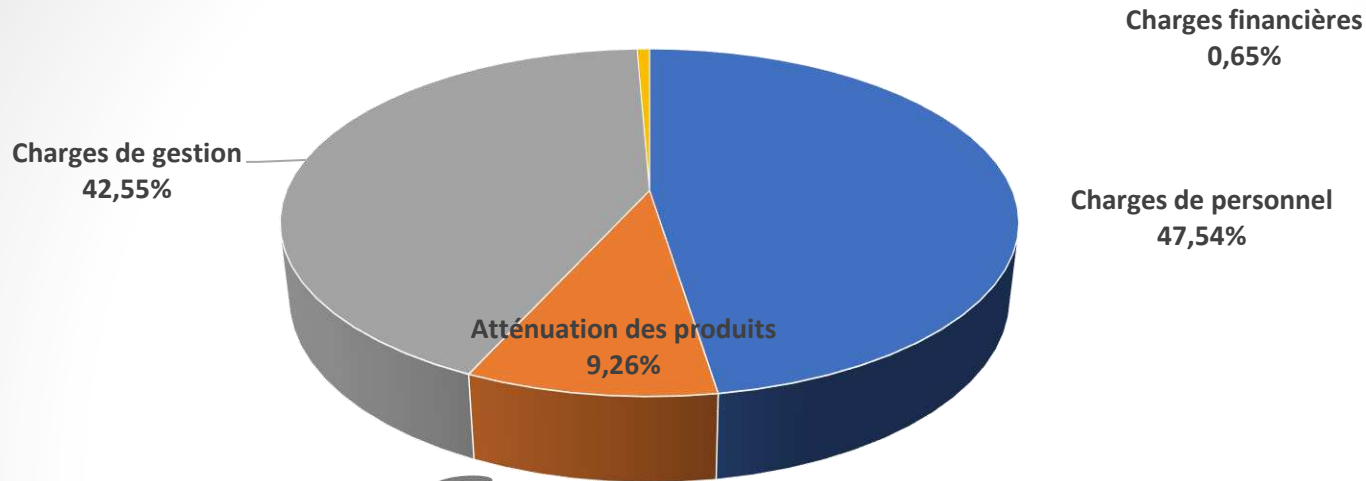
# Fiscalité 2023 : 17 617 K€

## FISCALITE 2023



# Répartition par nature des dépenses réelles de fonctionnement

## Répartition 2023

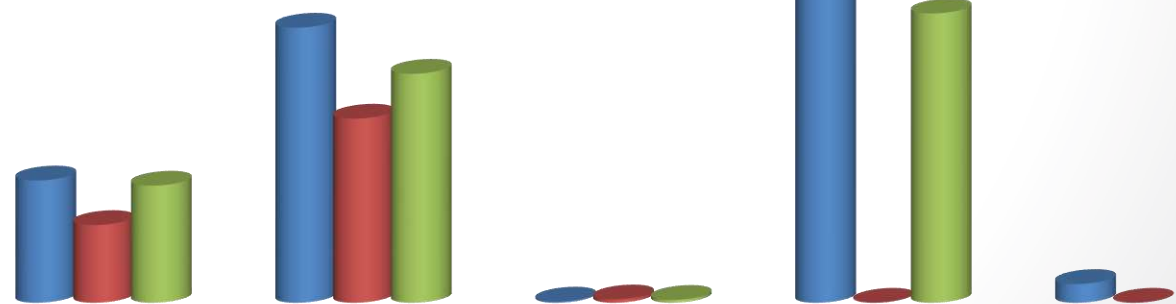
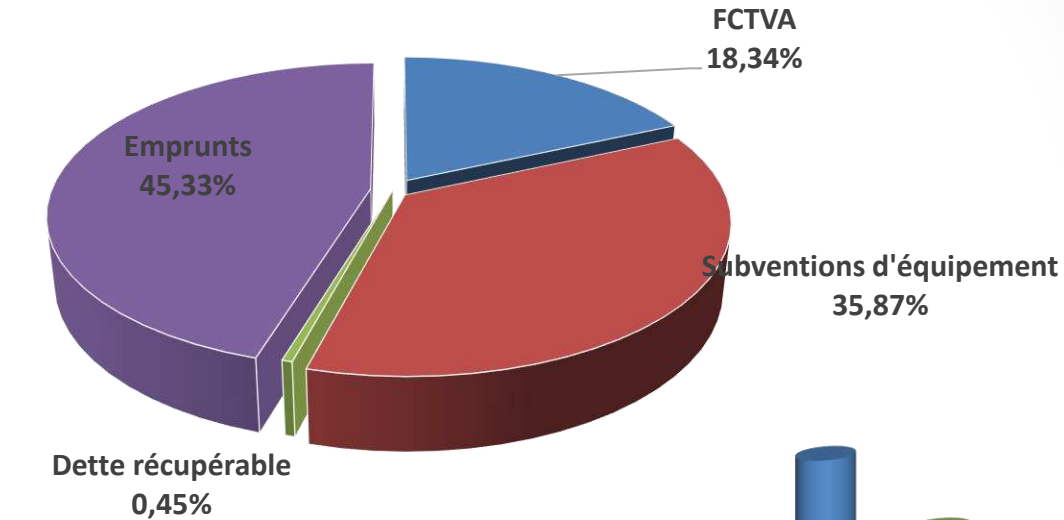


	Charges de personnel	Atténuation des produits	Charges de gestion	Charges financières	Charges exceptionnelles
■ B.P. 2022	10656 190	2304 200	10027 360	190 000	21 300
■ CA PROV 2022	11222 379	2321 224	10445 124	163 469	925 635
■ B.P. 2023	11838 500	2305 200	10597 180	163 000	-

# Section d'Investissement

## Présentation des recettes par nature

### Répartition BP 2023

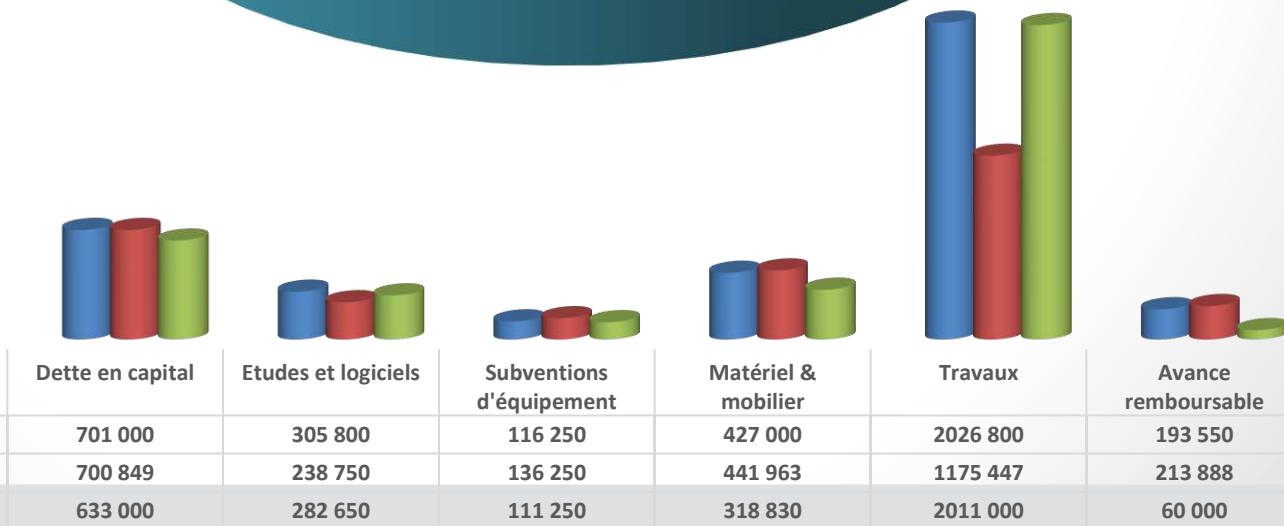
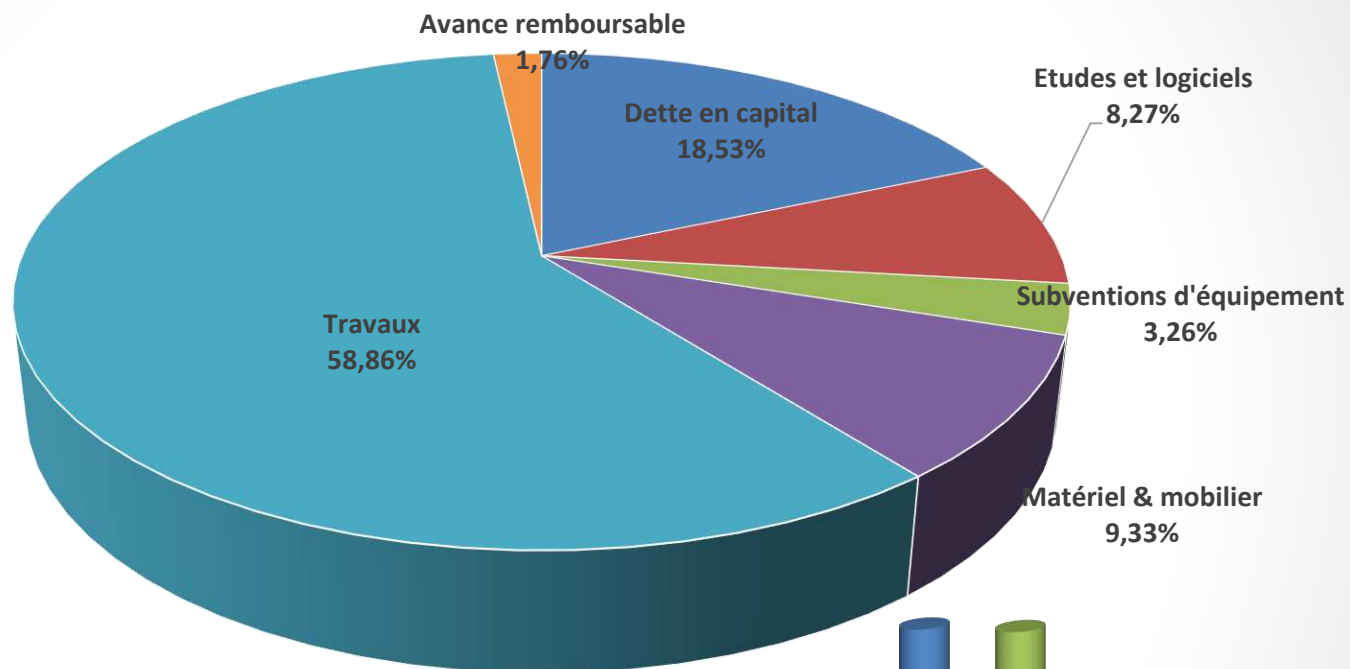


	FCTVA	Subventions d'équipement	Dette récupérable	Emprunts	Cessions
■ B.P. 2022	424 000	953 800	4 000	1251 810	65 000
■ CA PROV 2022	269 365	638 396	11 484	-	-
■ B.P. 2023	406 000	793 990	9 900	1003 340	

# Section d'Investissement

## Présentation des dépenses par nature

Répartition BP 2023



	Dette en capital	Etudes et logiciels	Subventions d'équipement	Matériel & mobilier	Travaux	Avance remboursable
■ B.P. 2022	701 000	305 800	116 250	427 000	2026 800	193 550
■ CA PROV 2022	700 849	238 750	136 250	441 963	1175 447	213 888
■ B.P. 2023	633 000	282 650	111 250	318 830	2011 000	60 000

# Les Budgets Annexes - 2023

BUDGETS ANNEXES - Opérations réelles			
	DEPENSES	RECETTES	AUTOFINANCEMENT
<b>MARCHE DE BELLEVUE</b>	364 400	364 400	
<i>Fonctionnement</i>	133 000	162 000	29 000
<i>Investissement</i>	231 400	202 400	
<b>MAISON DE L'EMPLOI</b>	223 000	223 000	
<i>Fonctionnement</i>	223 000	223 000	-
<i>Investissement</i>	-	-	
<b>BOIS POUVREAU</b>	14 500	14 500	
<i>Fonctionnement</i>	5 000	14 500	9 500
<i>Investissement</i>	9 500	-	
<b>HEBERGEMENT COLLECTIF</b>	26 600	26 600	
<i>Fonctionnement</i>	13 600	26 600	13 000
<i>Investissement</i>	13 000	-	
<b>ACTIVITE ECO TVA</b>	695 000	695 000	
<i>Fonctionnement</i>	90 000	181 000	91 000
<i>Investissement</i>	605 000	514 000	
<b>PHOTOVOLTAIQUE</b>	4 000	4 000	
<i>Fonctionnement</i>	1 300	4 000	2 700
<i>Investissement</i>	2 700	-	
<b>PATIS BOUILLON - CHATILLON</b>	9 000	9 000	
<i>Fonctionnement</i>	9 000	9 000	-
<i>Investissement</i>	-	-	
<b>ZAE BRESSANDIERE - CHATILLON</b>	19 600	19 600	
<i>Fonctionnement</i>	19 600	19 600	
<i>Investissement</i>	-	-	
<b>ZAC de la BRESSANDIERE - CHATILLON</b>	40 000	40 000	
<i>Fonctionnement</i>	40 000	40 000	
<i>Investissement</i>	-	-	
<b>ZAE LA PEYRATTE</b>	12 000	12 000	
<i>Fonctionnement</i>	12 000	12 000	
<i>Investissement</i>	-	-	
<b>ZAE BELLEVUE - SECONDIGNY</b>	15 000	15 000	
<i>Fonctionnement</i>	15 000	15 000	
<i>Investissement</i>	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>1 423 100</b>	<b>1 423 100</b>	<b>145 200</b>

# Budget 2023

## **PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE Restaurant & Marché aux Bestiaux Opérations soumises à TVA Parthenay**

**Nomenclature M 57**



# Vue d'ensemble du budget Annexe Restaurant & Marché de Bellevue

**EQUILIBRE BUDGETAIRE Opérations réelles : 364 400 €**

(pour mémoire budget 2022 : 158 600 €)

## DEPENSES REELLES

133 000 €

**ACHATS/ SERVICES DIVERS**  
133 000 €

**Autofinancement 29 000**

231 400 €

**IMMOBILISATIONS**

231 400 €

## Fonctionnement

## RECETTES REELLES

162 000 €

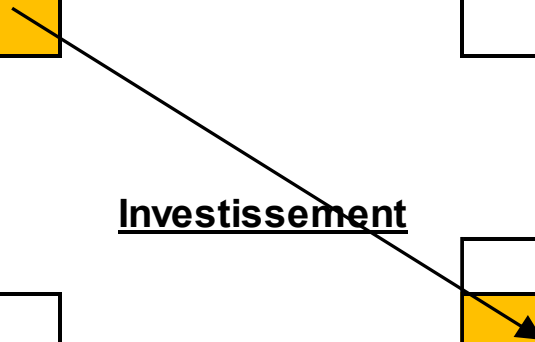
**REVENU DES IMMEUBLES 162 000 €**

## Investissement

202 400 €

**Emprunt : 202 400 €**

**Autofinancement 29 000**





# Budget 2022

## **PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE Maison de l'Emploi et des Entreprises Opérations soumises à TVA**

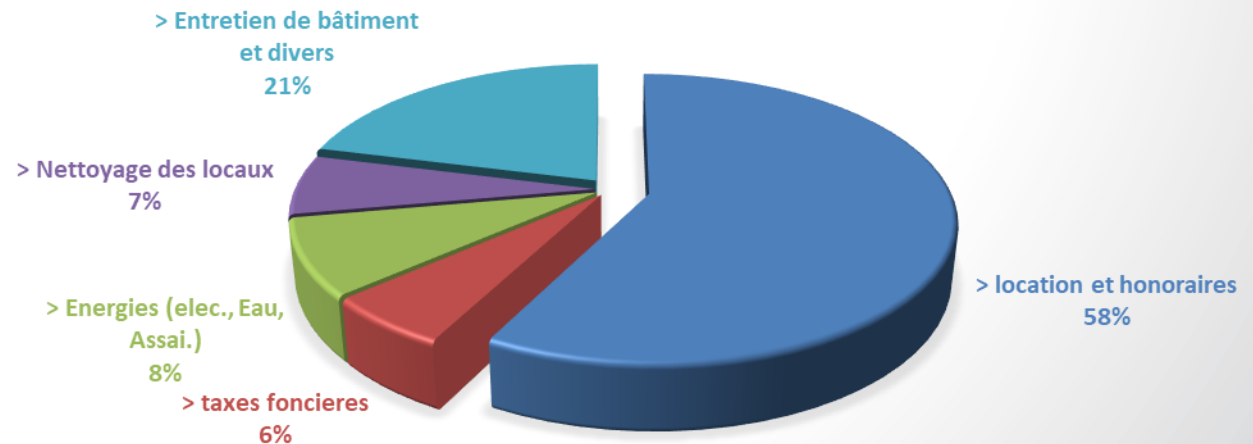


# Budget Maison de l'Emploi et des Entreprises

## Section de fonctionnement

DEPENSES (€)				RECETTES (€)			
	B.P. 2022	B.P. 2023	Evol BP %		B.P. 2022	B.P. 2023	Evol BP %
<b>* Opérations réelles</b>	<b>185 000</b>	<b>223 000</b>	<b>20,54%</b>	<b>* Opérations réelles</b>	<b>185 000</b>	<b>223 000</b>	<b>20,54%</b>
Charges à caractère général	185 000	223 000	20,54%	Revenus des immeubles	139 000	143 000	2,88%
dont :				Prise en charge déficit	15 000	47 000	213,33%
> location et honoraires	128 400	128 800	0,31%	Autre produit divers	31 000	33 000	6,45%
> taxes foncieres	11 800	13 000	10,17%				
> Energies (elec., Eau, Assai.)	12 100	19 200	58,68%				
> Nettoyage des locaux	16 700	15 000	-10,18%				
> Entretien de bâtiment et divers	16 000	47 000	193,75%				
<b>TOTAL</b>	<b>185 000</b>	<b>223 000</b>	<b>20,54%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>185 000</b>	<b>223 000</b>	<b>20,54%</b>

DÉPENSES 2023



✓ Augmentation des recettes de location et de la subvention d'équilibre du budget principal de 47 000 €

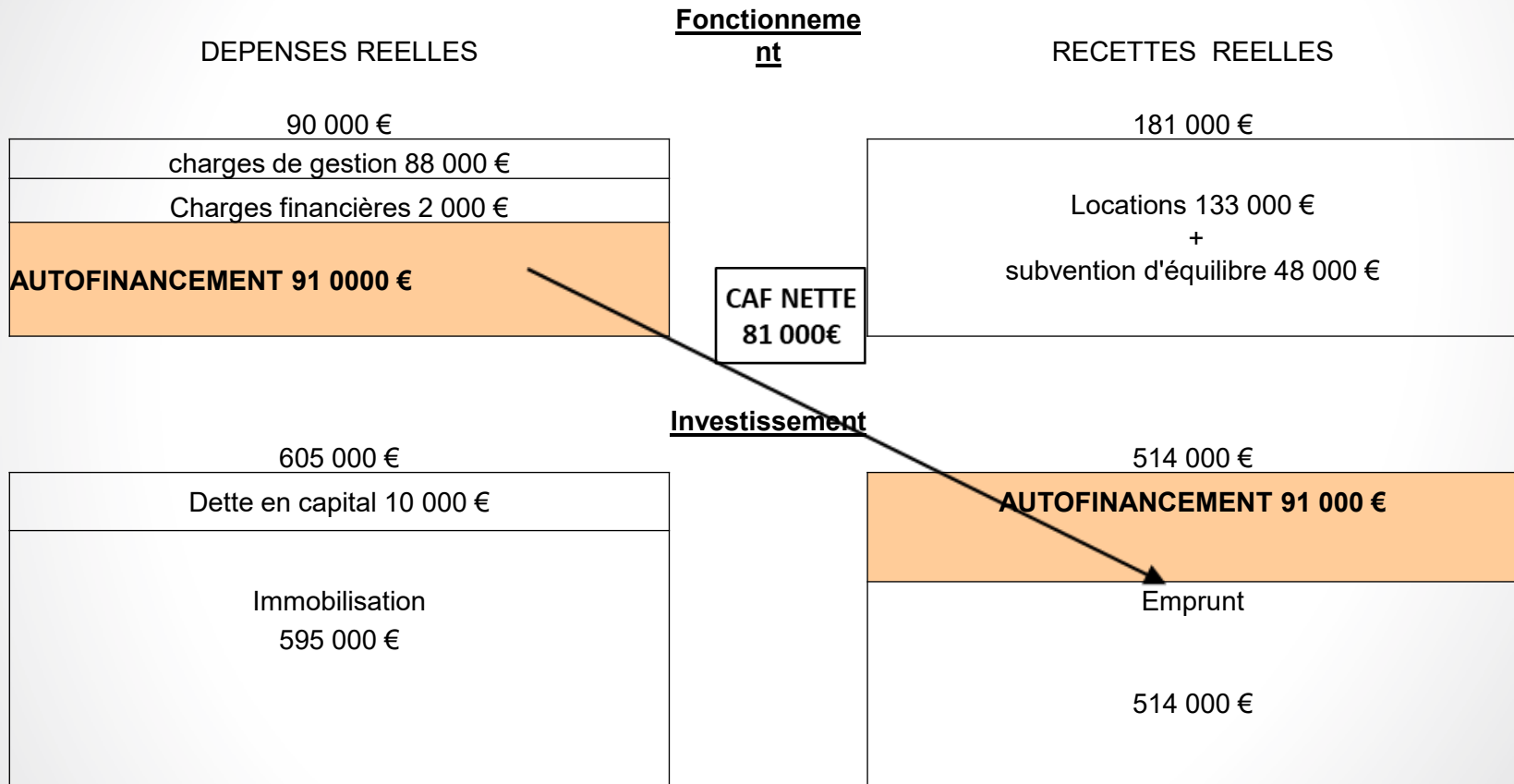
## **PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE** **Activités Economiques** **Opérations soumises à TVA** **Parthenay**

### **Nomenclature M 57**

# Vue d'ensemble du budget Annexe Aff. Economiques TVA

## Opérations réelles : 695 000 €

(pour mémoire budget 2022: 569 300 €)



## **PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES**

### **De zones économiques Opérations soumises à TVA**

### **Nomenclature M 57**

# BUDGETS ZONES D'ACTIVITE (opérations réelles)

LES BUDGETS	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Dépenses		Recettes	
	2022	2023	2022	2023
PATIS BOUILLON - CHATILLON	9 000	9 000	9 000	9 000
ZAE BRESSANDIERE - CHATILLON	67 100	19 600	67 100	19 600
ZAC de la BRESSANDIERE - CHATILLON	115 200	40 000	115 200	40 000
ZAE LA PEYRATTE	23 200	12 000	23 200	12 000
ZAE BELLEVUE - SECONDIGNY	104 100	15 000	104 100	15 000
	<b>318 600</b>	<b>95 600</b>	<b>318 600</b>	<b>95 600</b>
	SECTION D'INVESTISSEMENT			
ZAC de la BRESSANDIERE	-	-	-	-
<b>CONSOLIDE</b>	<b>318 600</b>	<b>95 600</b>	<b>318 600</b>	<b>95 600</b>

**Stock de terrain au 1 er janvier 2023: 199 843 m<sup>2</sup> pour une valeur estimée de 1 826 897€**

(1) Avance du Budget Principal de 116 030 € au Budget zone de La PEYRATTE

(2) Avance du Budget Principal de 400 000 € + prêt relais de 1 000 000 € (ZAC BRESSANDIERE)

# Budget 2023

## PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE

**Restaurant « Bois Pouvreau »**

**Opérations soumises à TVA**

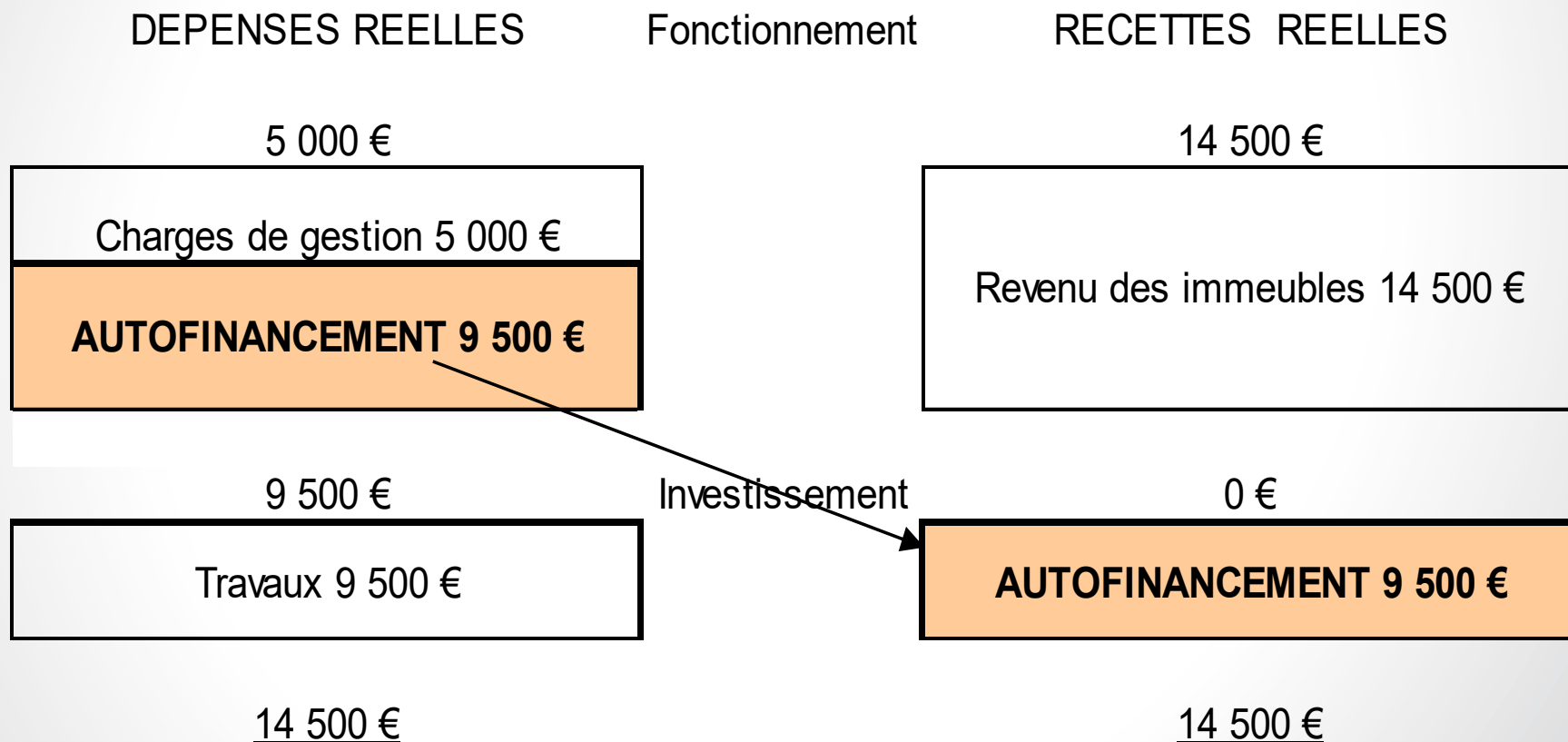
**Nomenclature M 57**



# Vue d'ensemble du budget Restaurant « Bois Pouvreau »

**Opérations réelles : 14 500 €**

(pour mémoire budget 2022 : 14 000€)





# Budget 2022

## PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE Hébergement Collectif Opérations soumises à TVA

### Nomenclature M 57



# Vue d'ensemble du budget « Hébergement Collectif »

**Opérations réelles : 26 600 €**  
(pour mémoire budget 2022 : 25 700 €)

## DEPENSES REELLES

13 600 €

CHARGES FINANCIERES 6 600 €
CHARGES DE FONCT. 7 000
<b>AUTOFINANCEMENT</b> 13 000 €

13 000 €

DETTE 13 000 €
----------------

26 600 €

## Investissement

## RECETTES REELLES

26 600 €

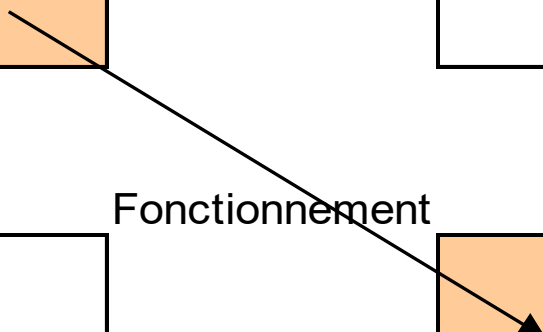
REVENU DES IMMEUBLES 26 600 €
----------------------------------

0 €

<b>AUTOFINANCEMENT</b> 13 000 €
------------------------------------

26 600 €

## Fonctionnement



## PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE

### Energie photovoltaïque Opérations soumises à TVA

#### Nomenclature M 4



# Vue d'ensemble du budget Energie Photovoltaïque

**Opérations réelles : 4 000 €**

(pour mémoire BP 2022 4100 €)

DEPENSES REELLES

1 300 €

Frais financier 490€

Charges de gestion  
810 €

**AUTOFINANCEMENT 2 700 €**

2 700 €

Dette 2 700 €

Fonctionnement

RECETTES REELLES

4 000 €

Vente energie 4 000 €

Investissement

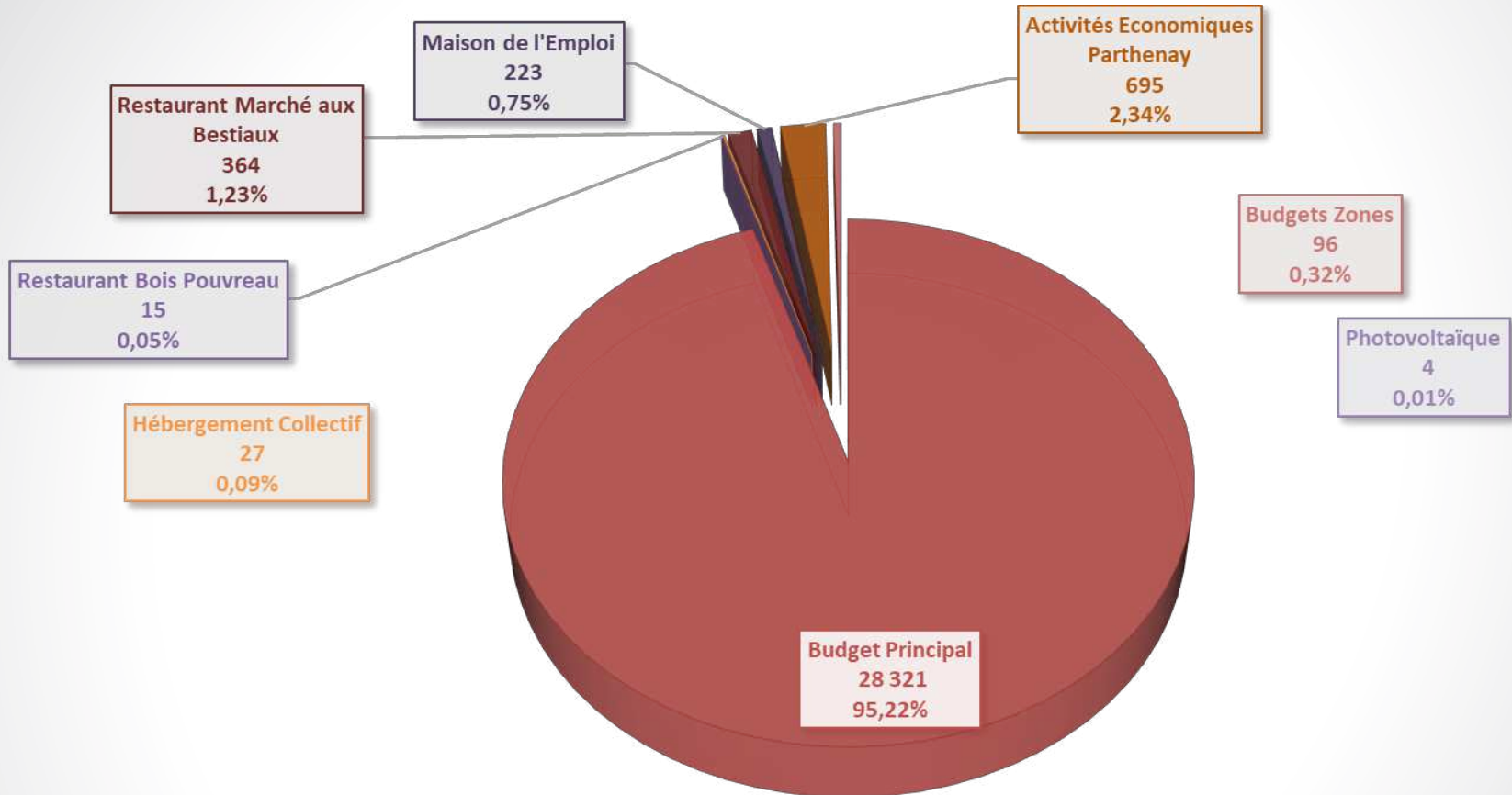
0 €

**AUTOFINANCEMENT 2 700 €**

## CONSOLIDATION BUDGETAIRE

# CONSOLIDATION BUDGETAIRE 2023

## opérations réelles en k€



Budget global de 28 320 610 € en opérations réelles  
(30 758 710 € avec les écritures d'ordre budgétaire)

# Encours de dette et capacité de désendettement

## Encours de dette et capacité de désendettement 2023

BUDGETS	CRD au 1/01/2023	Rembt capital 2023	Emprunt prévis. 2023	CRD au 31/12/2023	CAF Brute
Budget principal *	7 623 198	633 000	1 003 340	7 993 538	1 203 500
Marché aux Bestiaux			202 400	202 400	29 000
Restaurant Bois Pouvreau			0	0	9 500
Hébergement collectif	138 314	12 672	0	125 642	13 000
Activités économiques Py	50 000	10 000	514 000	554 000	91 000
Zac de la Bressandière	1 000 000	0	0	1 000 000	
Photovoltaïque	25 470	2 646		22 824	2 700
	8 836 982	658 318	1 719 740	9 898 404	1 348 700

\* avec emprunt de 600 K€ de 2022

Capacité de désendettement Budget Principal	6,64
Capacité de désendettement avec l'ensemble des budgets	7,34

# Orientations sur le financement des projets

- ✓ **Définir un objectif de Taux d'épargne brute :**
  - ✓ Il est actuellement de 4,61 %. Viser 6 % d'ici la fin du mandat ?
  
- ✓ **Définir une Capacité de désendettement plafond :**
  - ✓ Tous budgets confondus, cette capacité est aujourd'hui de 7,34 années. Faut-il plafonner ? Quelle cible viser ?
  
- ✓ **Poursuivre le travail de recherche de financements et subventions :**
  - ✓ Poursuite du travail prospectif avec les financeurs
  - ✓ Mise en place des Certificats d'économie d'énergie
  - ✓ Amélioration de nos produits (Festival des Jeux, Piscines, etc.)
  - ✓ Optimisation du foncier (marché aux bestiaux, zones économiques, immeubles, production d'énergies renouvelables, etc.)
  
- ✓ **Ouvrir les échanges sur le partage entre les communes et la CCPG**
  - ✓ Travailler sur la Taxe foncière des zones
  - ✓ Echanger sur les attributions de compensation



# **BUDGET PRIMITIF 2023**

## **Place aux échanges**

## **Projet de construction de centre enfance jeunesse Maurice Caillon**

**Conseil communautaire 19 janvier 2023**

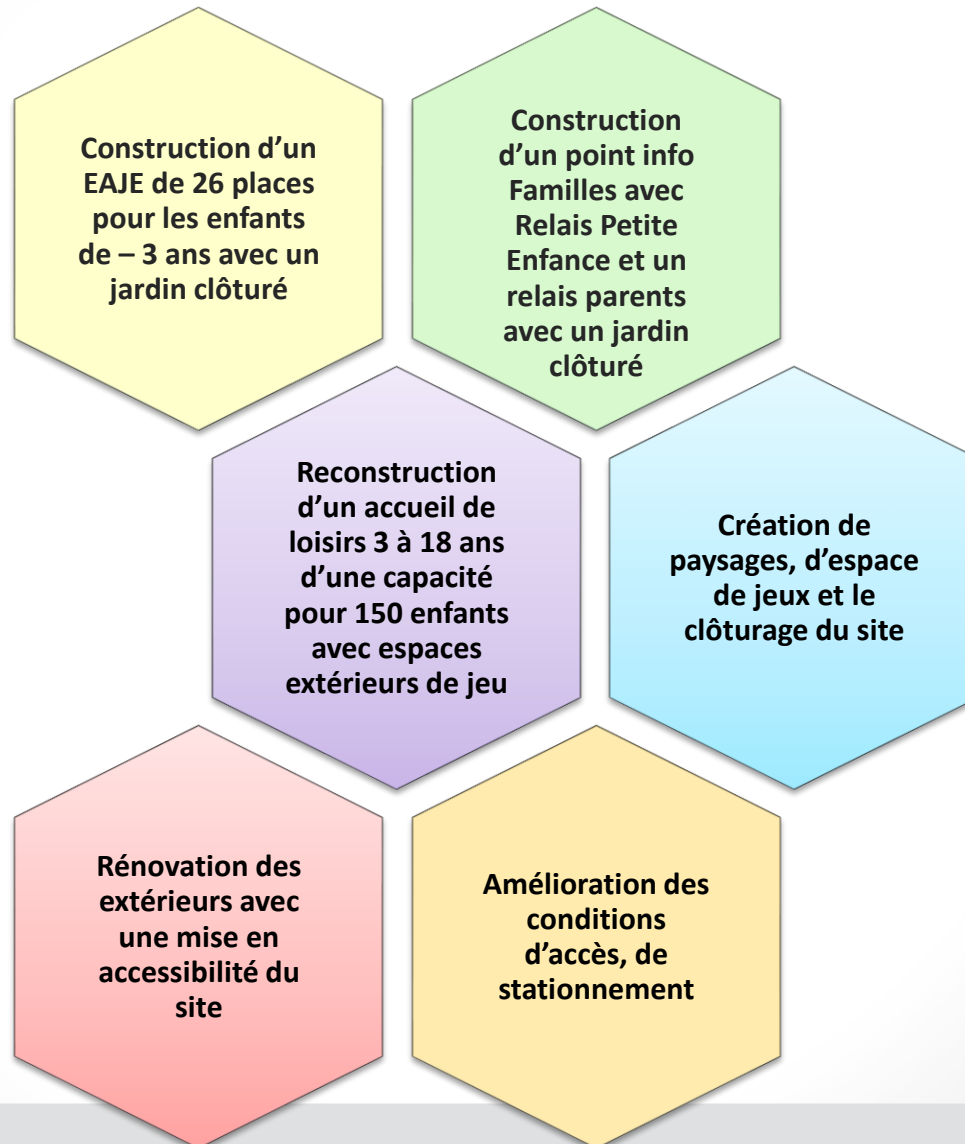
## Rappel du projet en quelques mots

La CCPG gère l'équipement petite enfance-jeunesse « Maurice Caillon ».

Le projet : La collectivité souhaite déconstruire et reconstruire un établissement comprenant :

- **Un EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant) de 26 places, multi accueil pour les – 3 ans, géré par l'association Relais des Petits**
- **Le Relais Petite Enfance (RPE Est, secteur Parthenay - Thenezay)**
- **Le Relais des Parents et la direction petite enfance**
- **Un accueil de loisirs sans hébergement pour les + 3 ans**

# Descriptif du projet



**Le centre comprendra 3 entités :**

- Un EAJE Multi Accueil de 26 places,
- Un **point info familles** et bureaux mutualisés,
- Un **accueil de loisirs 3-18 ans** décomposé lui-même en 4 sous-ensembles :
  - Un espace d'accueil de loisirs pour les enfants,
  - Un espace de gestion (accueil, direction et animation),
  - Un espace de restauration,
  - Des locaux techniques et de service.

**Le projet est défini sur une superficie de 1300m<sup>2</sup> de surface utile et 1600m<sup>2</sup> de surface plancher**

**Les espaces extérieurs seront décomposés par entité.**

## Superficie / espace

<b>CENTRE ENFANCE – JEUNESSE surface utile</b>	<b>1 300,0 m2</b>
EAJE - MULTI-ACCUEIL 26 places	310,0 m2
POINT INFO. FAMILLES	120,0 m2
ACCUEIL DE LOISIRS 3 - 18 ans	870,0 m2
ESPACES ACCUEIL DE LOISIRS	455,0 m2
ESPACES GESTION	171,0 m2
ESPACE RESTAURATION	244,0 m2
LOCAUX TECHNIQUES ET DE SERVICE ESPACES EXTERIEURS	
<b>ESPACES EXTERIEURS</b>	<b>4 181,5 m2</b>
MULTI-ACCUEIL	695,0 m2
POINT INFO. FAMILLES	248,5 m2
RELAIS ASSISTANTS MATERNELS	189,5 m2
RELAIS DES PARENTS + DIRECTION	59,0 m2
ACCUEIL DE LOISIRS 3-18 ANS - ESPACES EXTERIEURS	3 238,0 m2

# Instances du projet

## Le comité de pilotage :

### *Composition :*

- des représentants élus de la CCPG (bureau communautaire, commissions communautaires « jeunesse et citoyenneté », « petite enfance », « qualité des équipements, infrastructures, innovation numérique », « enfance scolaire »)
- des techniciens des différents services impliqués par le projet
- des acteurs et partenaires du projet (opérationnels, institutionnels)

### *Rôle :*

Mettre en œuvre le projet sur les plans administratif et financier, techniques et opérationnels, humains

## Le comité technique :

### *Composition :*

- des techniciens des différents services impliqués par le projet
- des acteurs et partenaires du projet

### *Rôle :*

Mettre en œuvre et suivre le projet sur les plans administratif et financier, techniques

## Le comité des usagers :

*Composition :* Usagers du site

*Rôle :* Apporter des préconisations au regard des usages

# Enjeux du projet

**Lors de sa réunion du 13 décembre dernier, le COPIL a validé les enjeux du projet suivants :**

## **Enjeu environnemental :**

Amélioration de la performance énergétique et du confort des bâtiments communautaires, tout en diminuant leur impact carbone. Respecter la RE 2020.

*« Nécessité de diminuer la consommation et le coût énergétique. Le bâtiment actuel est très énergivore; aller vers plus d'autonomie énergétique ».*

Le site actuel présente des qualités paysagères intéressantes : objectif de préserver au maximum ses composantes.

*« Le parc est un atout indéniable. »*

# Enjeux du projet

## Mutualisation et optimisation des espaces :

La mutualisation de l'équipement devra être facilitée par des solutions d'aménagement simples, intuitives et accessibles à tous. Les bâtiments devront être évolutifs.

*« Nécessité de réfléchir à la mutualisation; chauffer en fonction de l'utilisation »*

## Coût de fonctionnement :

Aux enjeux liés à la transition énergétique et à la mutualisation des espaces, est corrélé l'enjeu du coût de fonctionnement de service. Les travaux d'amélioration énergétique et d'optimisation de bâtiment devront conduire à une réduction des coûts de fonctionnement de service (dans sa globalité).



# Financement prévisionnel du projet

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant (HT)	Financeurs	Montant	%
Travaux	3 590 000 €	ETAT : DETR	300 000 €	6,6%
Honoraires <i>et Aléas travaux</i>	799 334 €	EUROPE : FEDER	200 000 €	4,4%
Frais divers	163 827 €	CAF	1 038 000 €	22,8%
		DEPARTEMENT	300 000 €	6,6%
		CCPG	2 715 161 €	59,6%
<b>Total</b>	<b>4 553 161 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 553 161 €</b>	<b>100,0%</b>

- les financements de la CAF (au total : 1.038.000 €) sont acquis
- les demandes auprès des autres financeurs sont à déposer à partir de 2023

# Calendrier prévisionnel du projet

## 2023 :

- Janvier :
  - *réunions comité des usagers, COTECH*
  - *choix de l'architecte par le jury*
- Du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> trimestre : phase étude
- 1<sup>er</sup> semestre 2023 : organisation d'une réunion publique
- Dernier trimestre 2023 : consultation et choix des entreprises
- Toute fin 2023 : préparation du déménagement

## 2024 :

- Début 2024 : suite déménagement
- 1<sup>er</sup> semestre 2024 : début des travaux

## 2025 :

- Travaux

# Choix de la maîtrise d'oeuvre

## Retour du comité des usagers :

- \* Présentation des projets des 3 architectes candidats par l'AMO ACOBA, le 4 janvier
- \* Comité en accord avec le projet du candidat lauréat sur les aspects fonctionnels et de qualité architecturale

## Jury de concours :

Réuni le 30 septembre 2022 pour retenir 3 candidats (sur 29) alors admis à présenter un projet :

- *Agence Duclos Riboulot Kester Architectes*
- *SAS TRIADE*
- *Bourgueil et Rouleau Architectes*

Réuni le 12 janvier 2023 pour faire un choix de projet

# Choix de la maîtrise d'oeuvre

**Il a été procédé à l'évaluation et au classement des prestations, conformément aux critères de classement des offres définis dans le règlement de concours :**

- Qualité architecturale**
- Qualité fonctionnelle**
- Respect des surfaces du projet**
- Qualités techniques et environnementales**
- Qualités financières**
- Respect des délais**

## Choix de la maîtrise d'oeuvre

**Le projet du candidat SAS TRIADE a été classé en première position.**

**Avec les conditions financières suivantes :**

- **Montant prévisionnel des travaux défini et affiché par le maître d'ouvrage : 3 300 000 € HT (3 415 500 € HT valeur décembre 2022)**
- 
- **Montant des travaux estimés par le lauréat au stade Esquisse + :  
3 450 000 € HT**

# Photos lauréat



# Photos lauréat







# Photos lauréat

